

Rapport de gestion du Conseil d'administration

Anheuser-Busch InBev est une entreprise cotée en bourse (Euronext : ABI) basée à Leuven, en Belgique, avec une cotation secondaire au New York Stock Exchange (NYSE : BUD) au travers des American Depositary Receipts. La société est le brasseur leader au niveau mondial et l'une des cinq plus grandes sociétés de biens de consommation au monde. En tant qu'organisation réellement tournée vers les consommateurs et dynamisée par les ventes, Anheuser-Busch InBev s'appuie sur un portefeuille de bien plus de 200 marques de bière comprenant les marques phares mondiales Budweiser, Stella Artois et Beck's, des marques multi-pays à forte croissance, telles que Leffe et Hoegaarden, ainsi que des forts 'champions locaux', comme Bud Light, Skol, Brahma, Quilmes, Michelob, Harbin, Sedrin, Klinskoye, Sibirskaya Korona, Chernigivske et Jupiler, entre autres. La société possède également une participation de 50 pour cent dans la filiale d'exploitation de Grupo Modelo, le brasseur leader au Mexique et le propriétaire de la marque mondiale Corona. Le dévouement à l'héritage et la qualité d'Anheuser-Busch InBev trouve ses origines dans des traditions brassicoles qui datent de 1366, du temps de la brasserie Den Hoorn à Louvain en Belgique, et dans l'esprit innovateur de la brasserie Anheuser-Busch, dont les origines datent de 1852, à St. Louis aux Etats-Unis. Géographiquement diversifiée avec une exposition équilibrée sur les marchés émergents et développés, Anheuser-Busch InBev emploie les forces collectives de ses environ 114 000 collaborateurs basés dans des opérations dans 23 pays dans le monde entier. La société aspire à être La Meilleure Entreprise Brassicole dans un Monde Meilleur. En 2010, la société a réalisé des produits de 36,3 milliards d'USD. Pour plus d'informations, consultez notre site internet : www.ab-inbev.com.

Le rapport de gestion du conseil d'administration doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés audités d'Anheuser-Busch InBev.

Durant ces dernières années, plusieurs acquisitions, cessions et joint-ventures ont influencé le bénéfice d'exploitation et la situation financière d'Anheuser-Busch InBev.

Le 18 novembre 2008, InBev annonçait avoir finalisé son rapprochement avec Anheuser-Busch, faisant ainsi suite à l'approbation des actionnaires des deux sociétés. Depuis cette date, les résultats d'Anheuser-Busch sont inclus dans les résultats d'Anheuser-Busch InBev. Le regroupement a donné naissance au leader brassicole mondial et à l'une des cinq plus grandes sociétés mondiales de biens de consommation. InBev a changé son nom en Anheuser-Busch InBev, reflétant l'héritage et les traditions d'Anheuser-Busch.

Suite à l'acquisition d'Anheuser-Busch et l'endettement accru qui en résulte, le groupe a effectué une série de cessions d'actifs. Conformément au programme de cession, AB InBev a cédé en 2009 sa participation de 27 % dans les sociétés Tsingtao (Chine), Oriental Brewery (Corée), dans quatre usines de fabrication de canettes en métal de la filiale de fabrication d'emballage métallique aux États-Unis, dans Busch Entertainment Corporation, dans les filiales en Europe centrale, dans la marque Tennent's Lager ainsi que dans des actifs commerciaux associés en Écosse, en Irlande du Nord et en République d'Irlande et les droits de distribution de Labatt USA.

En vigueur à partir du 1er janvier 2010, AB InBev a mis à jour son rapport financier dans un but de revue par la direction. Cette présentation (encore appelée la Base de Référence) traite de toutes les cessions de 2009 comme si elles avaient été clôturées le 1er janvier 2009. En outre, certaines transactions intragroupes, précédemment enregistrées dans les zones, sont enregistrées dans les Activités d'exportations et sociétés holding donc n'ayant aucun impact au niveau consolidé. Les tableaux dans le présent rapport de gestion fournissent les informations par zone pour 2009 dans le format qui est utilisé par la direction en 2010 pour surveiller la performance. Les différences entre la base de référence 2009 et la déclaration de revenu 2009 auditée telle que déclarée représentent l'effet des cessions.

Pour de plus amples détails sur les acquisitions et cessions durant 2009 et 2010, veuillez consulter l'annexe 6 *Acquisitions et cessions de filiales*.

Dans le reste de ce document, nous référons à Anheuser-Busch InBev comme "AB InBev" ou "la société".

Données financières clés

Afin de faciliter la compréhension de la performance sous-jacente d'Anheuser-Busch InBev les commentaires contenus dans ce rapport de gestion, sauf indication contraire, sont basés sur des chiffres internes et normalisés. En d'autres termes, les chiffres financiers internes sont analysés de manière à éliminer l'impact des écarts de conversion des activités à l'étranger et des changements dans le périmètre. Les changements dans le périmètre représentent l'impact des acquisitions et cessions autres que celles éliminées de la base de référence, le lancement ou l'arrêt d'activités ou le transfert d'activités entre secteurs, les pertes et profits enregistrés au titre de réduction et les modifications apportées aux estimations comptables ainsi que d'autres hypothèses d'une année à l'autre que la direction ne considère pas comme faisant partie de la performance sous-jacente de l'entreprise.

Afin de faciliter la compréhension de la performance sous-jacente d'Anheuser-Busch InBev, les données financières clés incluent également une comparaison vis-à-vis des résultats en base de référence 2009.

Chaque fois qu'ils sont mentionnés dans le présent document, les indicateurs de performance (EBITDA, EBIT, bénéfice, taux d'imposition, bénéfice par action) sont rapportés sur une base « normalisée », ce qui signifie qu'ils sont présentés avant les éléments non-récurrents. Les éléments non-récurrents sont des produits ou des charges qui surviennent de manière irrégulière et ne font pas partie des activités normales de l'entreprise. Ils sont présentés séparément en raison de leur importance pour comprendre la performance sous-jacente durable de l'entreprise de par leur taille ou nature. Les indicateurs normalisés sont des indicateurs additionnels utilisés par la direction et ne peuvent pas remplacer les indicateurs conformes aux normes IFRS comme indicateurs de la performance de l'entreprise. Les valeurs indiquées dans les tableaux et les annexes peuvent ne pas concorder à cause d'arrondis.

Les tableaux ci-dessous détaillent les différents éléments inclus dans les produits et charges opérationnels d'AB InBev ainsi que les principaux éléments de flux de trésorerie.

Millions d'USD	2010	%	2009 Rapporté	%	2009 Base de référence	%
Produits¹	36 297	100 %	36 758	100 %	33 862	100 %
Coûts des ventes	(16 151)	44 %	(17 198)	47 %	(15 532)	46 %
Marge brute	20 146	56 %	19 560	53 %	18 330	54 %
Frais de distribution	(2 913)	8 %	(2 671)	7 %	(2 533)	7 %
Frais commerciaux et de marketing	(4 712)	13 %	(4 992)	14 %	(4 618)	14 %
Frais administratifs	(1 960)	6 %	(2 310)	6 %	(2 227)	7 %
Autres produits/(charges) d'exploitation	604	2 %	661	2 %	649	2 %
Bénéfice d'exploitation normalisé (EBIT normalisé)	11 165	31 %	10 248	28 %	9 600	28 %
Éléments non-récurrents	(268)	1 %	1 321	3 %		
Bénéfice d'exploitation (EBIT)	10 897	30 %	11 569	31 %		
Amortissements et dépréciations	2 788	8 %	2 818	8 %	2 537	7 %
EBITDA normalisé	13 869	38 %	13 037	35 %	12 109	36 %
EBITDA	13 685	38 %	14 387	39 %		
Bénéfice normalisé attribuable aux porteurs d'actions d'AB InBev	5 040	14 %	3 927	11 %		
Bénéfice attribuable aux porteurs d'actions d'AB InBev	4 026	11 %	4 613	13 %		

¹ Le chiffre d'affaires net des accises. Dans de nombreux pays, les accises constituent une grande partie des coûts de la bière facturés à nos clients.

Millions d'USD	2010	2009 Rapporté
Activités opérationnelles		
Bénéfice	5 762	5 877
Intérêts, impôts et éléments non-cash inclus dans le bénéfice	8 503	7 353
Flux de trésorerie d'exploitation avant les changements du fonds de roulement et de l'utilisation des provisions	14 265	13 230
Changement du fonds de roulement	226	787
Contributions aux plans et utilisation des provisions	(519)	(548)
Intérêts et impôts (payés)/reçus	(4 450)	(4 345)
Dividendes reçus	383	–
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	9 905	9 124
Activités d'investissement		
Dépenses d'investissement nettes	(2 123)	(1 386)
Acquisition et cession de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise/cédée et acquisition et cession d'intérêts minoritaires	(62)	4 586
Produits de cessions d'entreprises associées et des actifs détenus en vue de la vente	146	1 813
Investissement dans des obligations à court terme	(604)	–
Autre	97	256
Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement	(2 546)	5 269
Activités de financement		
Dividendes payés	(1 924)	(1 313)
(Remboursement)/émissions d'emprunts	(4 290)	(11 793)
Emissions d'actions de capital	215	76
Autre (incluant charges financières nettes autres qu'intérêts)	(758)	(66)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(6 757)	(13 096)
Augmentation/(diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	602	1 297

Performance financière

Afin de faciliter la compréhension de la performance d'AB InBev, l'entreprise présente dans ce rapport de gestion les volumes consolidés 2009 and les résultats jusqu'à l'EBIT normalisé sur une base de référence et sont en tant que tels inclus dans les calculs de la croissance interne. Le bénéfice, le tableau de flux de trésorerie et le bilan sont présentés, tel que rapportés en 2009.

Tant du point de vue comptable que du point de vue de gestion, AB InBev est constituée de sept zones d'activités. Suite à l'acquisition d'Anheuser-Busch, les activités de Anheuser-Busch sont présentées selon leur présence géographique, de la façon suivante : les activités brassicoles américaines et Modelo sont rapportées dans la Zone Amérique du Nord ; les activités au Royaume-Uni dans la Zone Europe de l'Ouest ; Harbin et les activités Budweiser en Chine sont rapportées dans la Zone Asie Pacifique et, enfin, les exportations, les activités d'emballage dans la zone et Exportations Globales et Sociétés Holding.

AB INBEV AU NIVEAU MONDIAL	2009 Base de référence	Scope ¹	Variation des monnaies étrangères	Croissance interne	2010	% de croissance interne
Volumes totaux (milliers d'hl)	391 070	(501)	–	8 349	398 918	2,1 %
Produits	33 862	(305)	1 255	1 485	36 297	4,4 %
Coûts des ventes	(15 532)	(68)	(377)	(175)	(16 151)	(1,1) %
Marge brute	18 330	(373)	879	1 310	20 146	7,2 %
Frais de distribution	(2 533)	11	(140)	(250)	(2 913)	(9,9) %
Frais commerciaux et de marketing	(4 618)	129	(133)	(90)	(4 712)	(2,0) %
Frais administratifs	(2 227)	29	(49)	287	(1 960)	12,8 %
Autres produits/charges d'exploitation	649	(89)	32	12	604	2,4 %
EBIT normalisé	9 600	(292)	588	1 269	11 165	13,6 %
EBITDA normalisé	12 109	(140)	645	1 256	13 869	10,6 %
Marge EBITDA normalisé	35,8 %				38,2 %	209 bp

En 2010, AB InBev a enregistré une croissance de l'EBITDA de 10,6 %, tandis que la marge EBITDA a crû de 209pb pour terminer l'année à 38,2 %.

Les volumes consolidés ont augmenté de 2,1 %, et les volumes de boissons non alcoolisées ont augmenté de 3,8 %. Soulignons que nos marques prioritaires ont affiché une croissance de 4,8 %. Nos marques prioritaires sont les celles qui détiennent le potentiel de croissance le plus élevé dans chaque segment de consommation important et pour lesquelles nous investissons le plus en termes de marketing.

Les produits des ventes ont progressé de 4,4 %.

Les coûts totaux de nos ventes (Cdv) ont augmenté de 1,1 % et ont enregistré une baisse interne de 1,2 % par hectolitre. Sur base géographique constante, les coûts des ventes par hectolitre ont augmenté de 0,6 % en 2010, la hausse des coûts des matières premières et d'emballage en Amérique latine Nord et Amérique latine Sud atténuant les économies en matière d'approvisionnement et la mise en place de programmes dédiés aux meilleures pratiques en Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest.

¹Voir Glossaire.

Volumes

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de nos volumes de ventes par zone. Les commentaires y relatifs sont basés sur des chiffres de croissance interne. Les volumes n'incluent pas seulement les marques et les licences de AB InBev, mais également les marques de tiers que nous brassons en tant que sous-traitant ainsi que les produits de tiers que nous vendons à travers notre réseau de distribution, particulièrement en Europe de l'Ouest. Les volumes vendus via nos activités d'exportation sont repris séparément. Notre part dans les volumes de Modelo n'est pas reprise dans les volumes rapportés.

Milliers d'hectolitres	2009 Base de référence	Scope	Croissance interne	2010	% de croissance interne
Amérique du Nord	133 593	–	(4 117)	129 476	(3,1) %
Amérique latine Nord	109 794	(269)	10 531	120 056	9,6 %
Amérique latine Sud	33 319	305	230	33 854	0,7 %
Europe de l'Ouest	32 333	316	(816)	31 833	(2,5) %
Europe centrale et de l'Est	27 454	(455)	(249)	26 750	(0,9) %
Asie-Pacifique	48 914	(1 439)	2 793	50 268	5,9 %
Activités d'Exportation et Sociétés Holding	5 663	1 041	(23)	6 681	(0,3) %
AB InBev au niveau mondial	391 070	(501)	8 349	398 918	2,1 %

Amérique du Nord : Les volumes totaux de la Zone Amérique du Nord ont enregistré une baisse de 3,1 %. Les volumes des livraisons aux Etats-Unis ont baissé de 3,0 %. Les ventes aux détaillants (VAD) de bière locale américaine corrigées pour les jours de vente effectifs ont diminué de 3,2 %. Au Canada, les volumes de bière ont baissé de 3,9 %. La demande du secteur est restée faible, donnant lieu à une seconde année consécutive de déclin du secteur, en baisse de 1,0 % en 2010, après 10 ans de croissance. La part de marché a perdu environ 120 points de base durant l'année étant donné que nous avons continué à nous concentrer sur l'équilibre entre volumes et rentabilité, ce qui a permis d'améliorer la performance EBITDA.

Amérique latine Nord a enregistré une forte croissance des volumes de 9,6 %, les volumes de bières affichant une hausse de 10,5 % et les volumes de boissons non alcoolisées, une hausse de 7,3 %. Au Brésil, les volumes de bières ont augmenté de 10,7 % grâce à une forte croissance du secteur et à des gains de part de marché largement attribuables aux innovations de produit et d'emballage, comme Antarctica Sub Zero, l'emballage d'1 litre et Skol 360. Notre part de marché moyenne de la bière a atteint 70,1 %, une hausse de 140 points de base par rapport à la moyenne de 2009, avec une contribution significative des volumes dus aux innovations.

Amérique latine Sud Les volumes de la Zone Amérique Latine Sud ont progressé de 0,7 %, la forte croissance de nos activités bière de 3,9 % ayant été partiellement atténuée par un déclin de 4,2 % de nos activités non-bière suite à une faiblesse du secteur en Argentine. Les volumes de bières en Argentine ont augmenté de 1,7 %, ce qui reflète une faible performance du secteur au premier semestre et des améliorations au second. Les activités marketing efficaces en soutien au 120^e anniversaire de la marque Quilmes, ainsi que la croissance continue de Stella Artois, ont donné lieu à des hausses de part de marché au cours de 2010. Les volumes de Stella Artois ont augmenté de 7,7 % en 2010, et l'Argentine est devenue le troisième marché de la marque après le Royaume-Uni et les Etats-Unis.

Europe de l'Ouest Les volumes de nos propres bières ont décliné de 1,6 % alors que les volumes totaux, y compris les volumes des sous-traitants, ont chuté de 2,5 %. En Belgique, les volumes de nos propres bières ont chuté de 4,9 % suite à des mouvements sociaux en janvier et à la concurrence accrue dans le secteur de la grande distribution. En Allemagne, les volumes de nos propres bières ont perdu 9,0 % en raison d'une faible performance du secteur et de l'environnement prix très compétitif du secteur de la grande distribution, qui ont entraîné une perte de part de marché. Au Royaume-Uni, les volumes de nos propres bières ont augmenté de 3,4 % sous l'impulsion de la forte performance de Budweiser qui a affiché une croissance de 36,1 % sur l'année.

Europe centrale & de l'Est Les volumes ont enregistré une baisse de 0,9 %. En Russie, les volumes ont chuté de 1,7 % en raison d'une faible performance au 1^{er} trimestre 2010 suite à l'augmentation des accises de 200 % en janvier 2010 et à une baisse de 3,3 % au 4^{ème} trimestre 2010 avec des comparaisons difficiles dues à l'accumulation de stock l'année précédente pour anticiper la hausse des accises. Les gains de part de marché enregistrés en 2010 ont été possibles grâce notamment au lancement de Bud en mai, et à la forte performance de notre marque prioritaire Klinskoye, qui affiche une croissance de 5,3 % durant 2010. En Ukraine, les volumes de bières ont augmenté de 0,4 %.

Asie-Pacifique Les volumes de la Zone Asie-Pacifique ont augmenté de 5,9 %. La Chine a enregistré une croissance des volumes de 6,0 %. Nos marques prioritaires ont enregistré une croissance de 16,7 %. Budweiser Lime fut lancée dans les grandes villes de Chine pendant l'année et a été bien accueillie.

Activités opérationnelles par zone géographique

Les tableaux ci-dessous donnent un résumé des performances de chaque zone géographique en million d'USD, les volumes étant en milliers d'hectolitres.

	2009 Base de référence	Scope	Variation des monnaies étrangères	Croissance interne	2010	% de croissance interne
AB INBEV AU NIVEAU MONDIAL						
Volumes	391 070	(501)	–	8 349	398 918	2,1 %
Produits	33 862	(305)	1 255	1 485	36 297	4,4 %
Coûts des ventes	(15 532)	(68)	(377)	(175)	(16 151)	(1,1) %
Marge brute	18 330	(373)	879	1 310	20 146	7,2 %
Frais de distribution	(2 533)	11	(140)	(250)	(2 913)	(9,9) %
Frais commerciaux et de marketing	(4 618)	129	(133)	(90)	(4 712)	(2,0) %
Frais administratifs	(2 227)	29	(49)	287	(1 960)	12,8 %
Autres produits/charges d'exploitation	649	(89)	32	12	604	2,4 %
EBIT normalisé	9 600	(292)	588	1 269	11 165	13,6 %
EBITDA normalisé	12 109	(140)	645	1 256	13 869	10,6 %
Marge EBITDA normalisé	35,8 %				38,2 %	209 bp
AMÉRIQUE DU NORD						
Volumes	133 593	–	–	(4 117)	129 476	(3,1) %
Produits	15 380	(42)	206	(249)	15 296	(1,6) %
Coûts des ventes	(7 254)	(50)	(54)	413	(6 946)	5,6 %
Marge brute	8 125	(93)	152	164	8 349	2,0 %
Frais de distribution	(778)	–	(37)	42	(774)	5,4 %
Frais commerciaux et de marketing	(1 691)	–	(23)	150	(1 565)	8,9 %
Frais administratifs	(633)	(19)	(6)	131	(526)	20,1 %
Autres produits/charges d'exploitation	232	(153)	–	(18)	61	(22,3) %
EBIT normalisé	5 255	(265)	86	469	5 546	9,4 %
EBITDA normalisé	6 225	(265)	97	387	6 444	6,5 %
Marge EBITDA normalisé	40,5 %				42,1 %	320 bp
AMÉRIQUE LATINE NORD						
Volumes	109 794	(269)	–	10 531	120 056	9,6 %
Produits	7 649	(66)	1 141	1 294	10 018	17,1 %
Coûts des ventes	(2 488)	(94)	(342)	(486)	(3 410)	(19,9) %
Marge brute	5 161	(160)	799	808	6 608	15,7 %
Frais de distribution	(781)	11	(115)	(244)	(1 128)	(31,6) %
Frais commerciaux et de marketing	(1 016)	(10)	(123)	(89)	(1 238)	(8,9) %
Frais administratifs	(551)	47	(58)	44	(518)	8,1 %
Autres produits/charges d'exploitation	244	72	34	10	359	3,9 %
EBIT normalisé	3 056	(40)	537	529	4 083	17,2 %
EBITDA normalisé	3 493	119	593	575	4 780	16,4 %
Marge EBITDA normalisé	45,7 %				47,7 %	(25) bp

	2009 Base de référence	Scope	Variation des monnaies étrangères	Croissance interne	2010	% de croissance interne
AMÉRIQUE LATINE SUD						
Volumes	33 319	305	–	230	33 854	0,7 %
Produits	1 899	12	(36)	307	2 182	16,2 %
Coûts des ventes	(736)	(7)	17	(116)	(842)	(15,8) %
Marge brute	1 163	5	(19)	191	1 340	16,4 %
Frais de distribution	(166)	(1)	4	(18)	(180)	(10,6) %
Frais commerciaux et de marketing	(182)	(1)	4	(48)	(228)	(26,6) %
Frais administratifs	(73)	–	–	(3)	(75)	(3,7) %
Autres produits/charges d'exploitation	(7)	–	–	–	(8)	(5,7) %
EBIT normalisé	735	2	(11)	122	849	16,6 %
EBITDA normalisé	879	3	(13)	140	1 009	15,9 %
Marge EBITDA normalisé	46,3 %				46,2 %	(10) bp
EUROPE DE L'OUEST						
Volumes	32 333	316	–	(816)	31 833	(2,5) %
Produits	4 221	(20)	(133)	(130)	3 937	(3,1) %
Coûts des ventes	(2 037)	–	53	101	(1 883)	5,0 %
Marge brute	2 184	(21)	(80)	(29)	2 054	(1,3) %
Frais de distribution	(418)	–	14	10	(393)	2,4 %
Frais commerciaux et de marketing	(775)	20	28	11	(716)	1,5 %
Frais administratifs	(389)	–	11	86	(291)	22,3 %
Autres produits/charges d'exploitation	87	–	(2)	(2)	83	(2,8) %
EBIT normalisé	690	–	(29)	76	737	11,1 %
EBITDA normalisé	1 072	–	(43)	70	1 099	6,6 %
Marge EBITDA normalisé	25,4 %				27,9 %	255 bp
EUROPE CENTRALE ET DE L'EST						
Volumes	27 454	(455)	–	(249)	26 750	(0,9) %
Produits	1 571	–	57	(8)	1 619	(0,5) %
Coûts des ventes	(822)	(1)	(27)	(7)	(857)	(0,8) %
Marge brute	749	(1)	29	(15)	762	(2,0) %
Frais de distribution	(157)	–	(8)	(26)	(191)	(16,9) %
Frais commerciaux et de marketing	(297)	(4)	(14)	(38)	(353)	(12,7) %
Frais administratifs	(126)	–	(3)	21	(109)	16,4 %
Autres produits/charges d'exploitation	4	–	–	3	7	86,5 %
EBIT normalisé	174	(5)	4	(55)	117	(32,8) %
EBITDA normalisé	385	(5)	11	(68)	323	(17,8) %
Marge EBITDA normalisé	24,5 %				20,0 %	(420) bp
ASIE-PACIFIQUE						
Volumes	48 914	(1 439)	–	2 793	50 268	5,9 %
Produits	1 720	(162)	28	181	1 767	11,6 %
Coûts des ventes	(947)	27	(16)	(73)	(1 008)	(7,9) %
Marge brute	773	(134)	12	108	759	16,9 %
Frais de distribution	(120)	–	(2)	(19)	(140)	(15,9) %
Frais commerciaux et de marketing	(493)	119	(7)	(58)	(439)	(15,6) %
Frais administratifs	(132)	1	(1)	(16)	(148)	(12,2) %
Autres produits/charges d'exploitation	37	–	1	10	47	26,8 %
EBIT normalisé	65	(13)	2	25	79	47,7 %
EBITDA normalisé	259	(16)	5	44	292	18,3 %
Marge EBITDA normalisé	15,0 %				16,5 %	94 bp

ACTIVITÉS D'EXPORTATION ET SOCIÉTÉS HOLDING	2009 Base de référence	Scope	Variation des monnaies étrangères	Croissance interne	2010	% de croissance interne
Volumes	5 663	1 041	–	(23)	6 681	(0,3) %
Produits	1 423	(26)	(8)	90	1 479	6,4 %
Coûts des ventes	(1 249)	57	(7)	(7)	(1 206)	(0,6) %
Marge brute	174	31	(15)	83	273	40,3 %
Frais de distribution	(114)	–	3	5	(106)	4,0 %
Frais commerciaux et de marketing	(164)	4	3	(17)	(174)	(10,4) %
Frais administratifs	(324)	–	8	23	(292)	7,1 %
Autres produits/charges d'exploitation	53	(7)	(1)	9	54	20,4 %
EBIT normalisé	(375)	29	(1)	103	(245)	29,7 %
EBITDA normalisé	(204)	25	(5)	107	(77)	59,7 %

Produits

Les produits consolidés ont augmenté de 4,4 % au cours de 2010, pour atteindre 36 297 millions d'USD. Les produits par hl ont progressé de 2,3 %. Sur une base géographique constante, la croissance des produits par hl a augmenté de 3,6 % en 2010, reflétant des hausses de prix ciblées au second semestre.

Coûts des ventes

Au cours de 2010, les Coûts des Ventes (CdV) ont augmenté de 1,1 % et ont diminué de 12 % par hl. Sur une base géographique constante, les CdV par hl ont augmenté de 0,6 %, la hausse des coûts de matières premières et d'emballage en Amérique latine Nord et Amérique latine Sud atténuant les économies en matière d'approvisionnement et la mise en place de programmes dédiés aux meilleures pratiques en Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation totales ont augmenté de 0,5 % en 2010.

Les frais de distribution ont enregistré une hausse de 9,9 % en 2010, sous l'effet des majorations des tarifs de transport en Russie et en Ukraine et de l'augmentation des frais de transport liée à l'expansion géographique au Brésil et en Chine.

Les frais commerciaux et de marketing ont augmenté de 2,0 % en 2010, avec une hausse des investissements au premier semestre due au calendrier des activités par rapport à l'année précédente. Cette hausse des investissements fut partiellement compensée par une réduction des moyens financiers non productifs, en particulier aux Etats-Unis.

Les frais administratifs ont diminué de 12,8 %, avec des économies continues sur les coûts fixes dans toute l'entreprise et une baisse des provisions pour la rémunération variable par rapport à l'2009.

Les autres revenus/frais d'exploitation étaient de 604 millions d'USD au cours de 2010 par rapport à 649 millions d'USD en 2009.

Bénéfice d'exploitation normalisé avant amortissements et dépréciations (EBITDA normalisé)

L'EBITDA pour l'exercice 2010 a augmenté de 10,6 % pour atteindre 13 869 millions d'USD, avec une marge EBITDA de 38,2 % par rapport à 35,8 % en 2009 sur une base combinée, en hausse interne de 209 points de base.

- L'EBITDA l'Amérique du Nord a augmenté de 6,5 % à 6 444 millions d'USD en 2010. La marge d'EBITDA s'est améliorée de 40,5 % en 2009 pour atteindre 42,1 % en 2010, grâce à une croissance des produits par hl ; à une baisse des CdV reflétant des économies de synergie et des gains d'efficacité au sein de nos brasseries et à des charges d'exploitation en diminution suite à des économies sur les frais généraux et à une baisse des frais de carburant.
- L'EBITDA de l'Amérique Latine « Nord » a progressé de 16,4 % pour atteindre 4 780 millions d'USD, avec un léger déclin de la marge de 25 points de base à 47,7 %, vu que les coûts de matières premières plus élevés associés la hausse des frais de distribution ont atténué la croissance des produits et les économies sur les frais administratifs.

- La Zone Amérique Latine « Sud » a enregistré une croissance de l'EBITDA de 15,9 % pour atteindre 1 009 millions d'USD au cours de l'EX10. La marge EBITDA est essentiellement restée stable, la hausse des Coûts des Ventes et des frais commerciaux et de marketing pour soutenir nos marques ayant atténué la croissance des produits par hl en ligne avec l'inflation;
- L'EBITDA de l'Europe de l'Ouest a augmenté de 6,6 % pour atteindre 1 099 millions d'USD avec une amélioration de la marge de 255 points de base à 27,9 % ;
- L'EBITDA en Europe centrale et de l'Est a baissé de 17,8 % à 323 millions d'USD principalement à cause d'augmentations de prix différées pour compenser la hausse des accises et la majoration des tarifs de transport ayant entraîné une hausse des frais de distribution;
- Au cours de 2010, l'Asie-Pacifique a enregistré une croissance de son EBITDA de 18,3 % pour atteindre 292 millions d'USD, grâce notamment à un accroissement de la marge brute et à des efficacités opérationnelles, partiellement atténués par une hausse des investissements visant à soutenir la croissance de nos marques;
- Les chiffres rapportés sous Activités d'Exportation & Sociétés Holding présentent un EBITDA de – 77 millions d'USD en 2010, soit une amélioration de 107 millions d'USD comparé à 2009 grâce à une baisse des frais de fonctionnement et une croissance des produits des activités américaines d'emballage.

Rapprochement entre EBITDA normalisé et profit attribuable aux actionnaires

L'EBITDA et l'EBIT normalisés sont des indicateurs utilisés par AB InBev pour démontrer les performances sous-jacentes de la société.

L'EBITDA normalisé est calculé sans tenir compte des effets suivants du bénéfice attribuable aux porteurs de capitaux propres d'AB InBev : (i) intérêts minoritaires, (ii) impôts sur le résultat, (iii) quote-part dans le résultat des entreprises associées, (iv) coût financier net, (v) coût financier net non-récurrent, (vi) éléments non-récurrents (incluant les réductions de valeurs non récurrentes) et (vii) dépréciation, amortissement et réductions de valeurs.

L'EBITDA et l'EBIT normalisés ne sont pas des indicateurs de comptabilité conformes aux normes comptables IFRS et ne doivent pas être considérés comme une alternative au bénéfice attribuable aux porteurs de capitaux propres en tant qu'indicateur de performance opérationnelle ou comme une alternative au flux de trésorerie en tant qu'indicateur de liquidité. Il n'existe pas de méthode de calcul standard pour l'EBITDA et l'EBIT normalisés et la définition de l'EBITDA et de l'EBIT normalisés selon AB InBev ne peut pas être comparée à celle d'autres sociétés.

Million d'USD	Annexe	2010	2009 Rapporté
Bénéfice attribuable aux actionnaires de AB InBev		4 026	4 613
Intérêts minoritaires		1 736	1 264
Bénéfice		5 762	5 877
Impôt sur le résultat	12	1 920	1 786
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	16	(521)	(513)
Coûts financiers nets non-récurrents	11	925	629
Coûts financiers nets	11	2 811	3 790
Éléments non-récurrents	8	268	(1 321)
EBIT normalisé		11 165	10 248
Amortissements, dépréciations et réductions de valeurs		2 704	2 789
EBITDA normalisé		13 869	13 037

Les éléments non-récurrents sont soit des produits soit des charges qui surviennent de manière non régulière et ne font pas partie des activités normales de l'entreprise. Ils sont présentés séparément car ils se révèlent, en raison de leur taille et de leur nature, essentiels dans la compréhension de la performance durable sous-jacente de l'entreprise. Les détails sur la nature des éléments non-récurrents se trouvent en annexe 8 *Éléments non-récurrents*.

Bénéfice

Le bénéfice normalisé attribuable aux porteurs de capitaux propres d'AB InBev a atteint 5 040 millions d'USD (soit un Bénéfice Par Action normalisé de 3,17 USD) en 2010 par rapport à 3 927 millions d'USD en 2009 (sur une base rapportée). Le profit attribuable aux porteurs de capitaux propres d'AB InBev pour 2010 s'est élevé à 4 026 millions d'USD, comparé à 4 613 millions d'USD en 2009 (sur une base rapportée) et inclut les impacts suivants :

- *Les coûts financiers nets (excluant les coûts financiers non-récurrents)* ont totalisé 2 811 millions d'USD au cours de 2010 par rapport à 3 790 millions d'USD au cours de 2009 sur une base rapportée. Cette baisse s'explique essentiellement par une diminution des charges nettes d'intérêt due à un endettement net réduit et à une baisse des charges de désactualisation due à une diminution des emprunts bancaires dans le poids de la dette totale du groupe, par des variations de change favorables imputables aux fluctuations des devises EUR/USD et par des gains résultant de contrats dérivés conclus pour couvrir les risques associés aux différents programmes de rémunération basés sur des actions.

- *Coûts financiers nets non-récurrents* : Les coûts financiers nets non-récurrents de 2010 comprennent des charges de désactualisation additionnelles de 192 millions d'USD en 2010 et un ajustement à la valeur de marché unique de 733 millions d'USD au cours de 2010, étant donné que certains swaps sur taux d'intérêt couvrant des emprunts au titre de nos dettes bancaires senior de 2008 et 2010 ne sont plus qualifiés pour la comptabilité de couverture suite au refinancement et aux remboursements avant leur échéance. Alors que les charges de désactualisation sont un élément non-cash, l'équivalent de trésorerie de l'ajustement à la valeur de marché négatif sera étalé sur la période 2010-2014.
- *Quote-part dans le résultat des entreprises associées* : L'exercice 2010 a enregistré une quote-part dans le résultat des entreprises associées de 521 millions d'USD par rapport aux 513 millions d'USD en 2009 sur une base rapportée, ce qui est imputable aux résultats de Grupo Modelo au Mexique.
- *Impôt sur le résultat* : L'impôt sur le résultat pour 2010 s'élève à 1920 millions d'USD, alors qu'il était de 1786 millions d'USD en 2009. Le taux d'imposition effectif a augmenté de 25,0 % en 2009 à 26,8 % en 2010, principalement sous l'effet de la non-déductibilité de certaines charges non-récurrentes liées au refinancement et au remboursement de nos dettes senior. Sans tenir compte de l'effet des éléments non-récurrents, le taux d'imposition effectif normalisé était de 24,8 % en 2010 par rapport à 28,1 % en 2009. L'entreprise continue de bénéficier, au niveau d'AmBev, de l'impact des intérêts notionnels et de l'effet de la déduction fiscale sur le goodwill résultant de la fusion d'InBev Holding Brazil et d'AmBev en 2005 et de l'acquisition de Quinsa en 2006.
- *Bénéfice attribuable aux intérêts minoritaires* : Le bénéfice attribuable aux intérêts minoritaires a atteint 1 736 millions d'USD au cours de 2010, soit une hausse par rapport aux 1 264 millions d'USD de 2009 sur une base rapportée, suite à la forte performance d'AmBev et aux effets de change.

Impact des devises étrangères

Les taux de change des devises étrangères ont un impact significatif sur nos états financiers. Le tableau suivant présente les revenus par devise et en pourcentage pour les exercices clos le 31 décembre 2010 et 2009 sur une base rapportée combinés :

	2010	2009 Base de référence
Dollar américain	40,4 %	43,7 %
Réal brésilien	26,7 %	21,4 %
Euro	7,6 %	9,1 %
Dollar canadien	5,7 %	5,7 %
Yuan chinois	4,8 %	5,1 %
Peso argentin	3,5 %	3,4 %
Rouble russe	3,3 %	3,4 %
Autre	8,0 %	8,2 %

Le tableau suivant présente l'EBITDA par devise et en pourcentage pour les exercices clos le 31 décembre 2010 et 2009 sur une base rapportée combinés :

	2010	2009 Base de référence
Dollar américain	40,5 %	45,3 %
Réal brésilien	34,7 %	29,2 %
Dollar canadien	6,3 %	6,5 %
Euro	5,4 %	5,5 %
Peso argentin	3,6 %	3,9 %
Yuan chinois	2,2 %	2,3 %
Rouble russe	1,6 %	2,3 %
Autre	5,7 %	5,0 %

La variation des taux de change des monnaies étrangères a eu un impact favorable de conversion sur les revenus 2010 d'AB InBev à concurrence de 1 255 millions d'USD (contre un impact défavorable en 2009 de 2 680 millions d'USD) sur l'EBITDA normalisé de 645 millions d'USD (contre un impact défavorable en 2009 de 977 millions d'USD) et sur l'EBIT normalisé de 588 millions d'USD (contre un impact négatif en 2009 de 758 millions d'USD).

Le bénéfice (après impôts) a été positivement affecté par les variations des devises étrangères pour 558 millions d'USD (contre un impact négatif en 2009 de 599 millions d'USD), tandis que l'effet positif de conversion sur la base de calcul du Bénéfice Par Action (bénéfice attribuable aux actionnaires d'AB InBev) a été de 357 millions d'USD ou 0,22 USD par action (contre un impact négatif en 2009 de 441 millions d'USD, soit 0,28 USD par action).

L'impact de la variation des devises étrangères sur la dette financière nette d'AB InBev est de (725) millions d'USD (diminution de la dette financière nette) et de 939 millions d'USD sur les fonds propres (augmentation des capitaux propres). En 2009, l'impact était de respectivement 897 millions d'USD (augmentation de la dette financière nette) et de 2 216 millions d'USD (augmentation des capitaux propres).

Situation de liquidité et ressources financières

Flux de trésorerie

Million d'USD	2010	2009 Rapporté
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	9 905	9 124
Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement	(2 546)	5 269
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(6 757)	(13 096)
Augmentation/(diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	602	1 297

Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

Million d'USD	2010	2009 Rapporté
Bénéfice	5 762	5 877
Intérêts, impôts et éléments non-cash inclus dans le bénéfice	8 503	7 353
Flux de trésorerie d'exploitation avant les changements du fonds de roulement et de l'utilisation des provisions	14 265	13 230
Changement du fonds de roulement	226	787
Contributions aux plans et utilisation des provisions	(519)	(548)
Intérêts et impôts (payés)/reçus	(4 450)	(4 345)
Dividendes reçus	383	–
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	9 905	9 124

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont atteint 9 905 millions d'USD pour l'exercice 2010, alors qu'ils étaient de 9 124 millions d'USD au cours de l'exercice 2009, les chiffres rapportés en 2009 incluant la trésorerie générée par les activités opérationnelles des entités cédées en 2009. La croissance s'explique essentiellement par une hausse de l'EBITDA normalisé et les dividendes reçus de Modelo.

L'entreprise consacre d'importants efforts à l'utilisation efficiente de son fonds de roulement, en particulier les éléments du fonds de roulement considérés comme 'essentiels' (notamment les créances commerciales, les stocks et les dettes commerciales). Les modifications apportées au fonds de roulement ont contribué à hauteur de 226 millions d'USD au flux de trésorerie opérationnel en 2010. Cette modification comprend un flux de trésorerie sortant de 143 millions d'USD provenant d'instruments dérivés. Sans tenir compte de l'impact de ces instruments dérivés, la gestion du fonds de roulement aurait engendré 369 millions d'USD.

Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Million d'USD	2010	2009 Rapporté
Dépenses d'investissement nettes	(2 123)	(1 386)
Acquisition et cession de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise/cédée et acquisition et cession d'intérêts minoritaires	(62)	4 586
Produits de cessions d'entreprises associées et des actifs détenus en vue de la vente	146	1 813
Investissement dans des obligations à court terme	(604)	–
Autre	97	256
Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement	(2 546)	5 269

Les dépenses nettes d'investissement étaient de 2 546 millions d'USD en 2010 en comparaison de recettes nettes de 5 269 millions d'USD en 2009. La recette de trésorerie nette de 2009 est principalement expliquée par le programme de cessions qu'AB InBev a exécuté en 2009. Conformément à ce programme de cession, AB InBev a cédé en 2009 sa participation de 27 % dans Tsingtao (Chine), Oriental Brewery (Corée) ; quatre usines de fabrication de canettes en métal de la filiale de fabrication d'emballage métallique aux États-Unis, Busch Entertainment Corporation, les activités en Europe centrale, la marque Tennent's Lager ainsi que des actifs commerciaux associés en Ecosse, en Irlande du Nord et en République d'Irlande et les droits de distribution de Labatt USA. Pour de plus amples détails sur l'acquisition d'Anheuser-Busch, sur les acquisitions et cessions d'autres filiales et sur le rachat des intérêts minoritaires.

Pour de plus amples détails sur les *Acquisitions et cessions de filiales* et sur les acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires cessions d'actifs et participations, veuillez consulter l'annexe 6 *Acquisitions et cessions de filiales*, l'annexe 14 *Goodwill* et l'annexe 23 *Variations des capitaux propres et résultat par action*. De plus amples détails sur les cessions d'actifs détenus en vue de la vente et participations détenues dans des entreprises associées sont disponibles dans l'annexe 22 *Actifs et passifs détenus en vue de la vente* et l'annexe 16 *Participations détenues dans des entreprises liées*.

Durant l'exercice 2010, la société a investi 604 millions d'USD dans des titres d'emprunt d'Etat émis en BRL, afin de favoriser la création de liquidité et la protection des capitaux. Ces investissements présentent un caractère très liquide.

Les dépenses nettes d'investissement sont passées de 1 386 millions d'USD au cours de 2009 à 2 123 millions d'USD au cours de 2010, une hausse qui s'explique essentiellement par des investissements plus importants dans les régions de croissance du Brésil et de la Chine. Sur le total des investissements nets réalisés en 2010, environ 53 % ont été réalisés en vue de l'amélioration des installations de production tandis que 38 % ont été réalisés dans le cadre d'investissements logistiques et commerciaux. Environ 9 % des investissements ont été réalisés pour l'amélioration du matériel de bureau et l'acquisition de matériel informatique et de logiciels.

Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Million d'USD	2010	2009 Rapporté
Dividendes payés	(1 924)	(1 313)
(Remboursement)/émissions d'emprunts	(4 290)	(11 793)
Emissions d'actions de capital	215	76
Autre (incluant charges financières nettes autres qu'intérêts)	(758)	(66)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(6 757)	(13 096)

Les sorties de trésorerie de AB InBev liées aux activités de financement se sont élevées à 6 757 millions d'USD en 2010 en comparaison de sorties de trésorerie de 13 096 millions d'USD en 2009. Les sorties de trésorerie provenant des activités de financement en 2010 reflètent une distribution de dividendes plus élevée qu'en 2009, des remboursements nets d'emprunts ainsi que des liquidations de produits dérivés non éligibles pour la comptabilisation de couverture. En 2009, les flux de trésorerie liés aux activités de financement étaient dus principalement aux effets du programme de désendettement résultant dans des remboursements d'emprunts plus élevés.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme dans les titres d'emprunt de la société, moins les découverts bancaires, s'élevaient au 31 décembre 2010 à 5 138 millions d'USD. A cette date, l'entreprise disposait d'un montant total de respectivement 568 millions d'USD et 8 587 millions d'USD sous la forme de lignes de crédit accordées à court et à long terme. Bien qu'AB InBev puisse emprunter de tels montants pour répondre à des besoins de liquidités, la société s'appuie principalement sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour financer ses opérations.

Ressources en capitaux et capitaux propres

La dette financière nette d'AB InBev a diminué pour atteindre 39 704 millions d'USD au 31 décembre 2010, contre 45 174 millions d'USD au 31 décembre 2009.

La dette financière nette se définit comme la somme des dettes courantes et non courantes portant intérêts augmentée des découverts bancaires et diminuée de la trésorerie. La dette financière nette est un indicateur de performance financière qui est utilisé par les gestionnaires d'AB InBev pour souligner les évolutions position de liquidité globale de la société. L'entreprise croit que la dette financière nette est significative pour les investisseurs en tant qu'un des principaux instruments de mesure que les gestionnaires d'AB InBev utilisent pour évaluer ses progrès en matière de désendettement.

Hormis l'impact des résultats d'exploitation hors dépenses d'investissement, la dette nette a été principalement impactée par le paiement de dividendes aux actionnaires de AB InBev et de AmBev (1 924 millions d'USD), par le paiement d'intérêts et taxes (4 450 Millions d'USD), ainsi que par l'impact des variations de taux de change des monnaies étrangères (725 millions d'USD en diminution de la dette nette).

Afin de financer l'acquisition d'Anheuser-Busch, AB InBev a souscrit une ligne de crédit senior à hauteur de 45 milliards d'USD desquels 44 milliards d'USD ont effectivement été prélevés (la « ligne de crédit sénior 2008 ») ainsi qu'un crédit relais de 9,8 milliards d'USD, pour permettre à l'entreprise de réaliser l'acquisition, en ce compris le paiement de 52,5 milliards d'USD aux actionnaires d'Anheuser-Busch, le refinancement d'une partie de l'endettement d'Anheuser-Busch, le paiement de tous les frais, honoraires et dépenses afférents à l'opération, ainsi que des intérêts dus mais impayés pour l'en-cours des dettes d'Anheuser-Busch. Le 18 décembre 2008, AB InBev a remboursé la dette contractée du crédit relais avec l'encaissement net résultant de l'émission des droits et l'encaissement par AB InBev lié à la pré-couverture des risques de change EUR/USD afférant à l'émission des droits. Au 31 décembre 2009, AB InBev a refinancé environ 27 milliards d'USD de la dette de 44 milliards, prélevées sur la ligne de crédit senior 2008, avec les encaissements liés à diverses émissions obligataires sur plusieurs places boursières ainsi qu'au programme de cessions d'actifs. Au 31 décembre 2010, AB InBev a refinancé complètement la dette contractée sous la ligne de crédit sénior 2008 au moyen des produits des nouvelles facilités de crédit sénior, des autres placements publics d'obligations et de la trésorerie générée par les activités opérationnelles.

Le ratio d'endettement net par rapport à l'EBITDA normalisé au 31 décembre 2010 s'élevait à 2,86 (contre 3,73 en base de référence au 31 décembre 2009).

Les capitaux propres consolidés attribuables aux porteurs de capitaux propres d'AB InBev au 31 décembre 2010 étaient de 35 259 millions d'USD, en comparaison aux 30 318 millions d'USD fin 2009. L'effet combiné du renforcement principalement des taux de change de clôture du real brésilien, du dollar canadien, du yuan chinois, du peso mexicain et du hryvnia ukrainien l'affaiblissement principalement des taux de change du peso argentin, de l'euro, de la livre sterling et du rouble russe s'est traduit par un écart de conversion de 939 millions d'USD. De plus amples détails sur les mouvements de capitaux propres sont repris dans l'état des évolutions des capitaux propres consolidés.

De plus amples détails sur les prêts et emprunts porteurs d'intérêt, les échelonnements de remboursement et les risques de liquidité, sont présentés à l'annexe 24 *Prêts et emprunts soumis à intérêt* et à l'annexe 29 *Risques découlant des instruments financiers*.

Recherche et développement

Compte tenu de l'importance que revêt pour elle l'innovation, AB InBev accorde une grande valeur à la recherche et développement. En 2010, AB InBev a consacré 184 millions d'USD à la recherche et développement, contre 159 millions d'USD en 2009. Une partie de ces fonds a été utilisée dans le domaine des études de marché, mais la majorité est affectée à l'innovation dans les domaines de l'optimisation des processus et du développement de produits.

La recherche et développement en matière d'optimisation des processus est essentiellement destinée à augmenter les capacités (déblocage des usines et solutions aux problèmes de volume, tout en minimisant les dépenses d'investissement), à améliorer la qualité et à gérer les coûts. Les nouveaux processus et matériels développés sont recensés selon les meilleures pratiques et partagés entre les zones d'activité. Les projets en cours vont du maltage à la mise en bouteille des produits finis.

La recherche et développement en matière d'innovation de produits couvre les innovations concernant les liquides, le conditionnement et le soutirage. L'innovation de produits comprend l'innovation radicale, l'innovation progressive et la rénovation (c'est-à-dire la mise en œuvre d'une technologie existante). Le principal objectif du processus d'innovation consiste à proposer aux consommateurs de meilleurs produits et de meilleures expériences. Cette démarche suppose le lancement de nouveaux produits liquides, de nouveaux emballages et de nouveaux produits à la pression qui offrent une meilleure performance, tant pour le consommateur qu'en termes de résultats financiers, en renforçant la compétitivité d'AB InBev dans les marchés concernés. Etant donné que les consommateurs comparent les produits et expériences qui leur sont offerts au travers de catégories très différentes de boissons et que l'offre de boissons augmente, les efforts de recherche et développement d'AB InBev exigent également de comprendre les points forts et les points faibles des autres catégories de boissons, de repérer les opportunités liées à la bière et de développer des solutions de consommation (produits) qui répondent mieux au besoin du consommateur et lui offrent une meilleure expérience. Pour cela, il faut comprendre les émotions et les attentes du consommateur. L'expérience sensorielle, la "premiumisation", la commodité, la durabilité et la conception se placent au cœur des efforts en recherche et développement d'AB InBev.

La gestion des connaissances et l'apprentissage font également partie intégrante de la recherche et développement. AB InBev cherche constamment à renforcer ses connaissances au travers de collaborations avec des universités et d'autres industries.

L'équipe recherche et développement d'AB InBev est informée chaque année des priorités de la société et des zones d'activité, et approuve les concepts qui sont ensuite classés par ordre de priorité en vue de leur développement. La date de lancement, selon la complexité et le degré de priorité, se situe généralement pendant l'année civile suivante.

Le Global Innovation and Technology Center ("GITeC"), situé à Leuven, héberge les équipes Packaging, Product, Process Development et des installations comme Labs, Experimental Brewery et l'European Central Lab, qui inclut également Sensory Analysis. Outre le GITeC, AB InBev dispose également d'équipes de développement Product, Packaging et Process situées dans chacune des six régions géographiques d'AB InBev et qui se concentrent ainsi sur les besoins à court terme de ces zones.

Risques et incertitudes

Sous l'entente explicite que la liste des risques énumérés ci-dessous n'est pas exhaustive, les principaux facteurs de risques et d'incertitudes auxquels AB InBev est confrontée sont décrits ci-après. Des risques additionnels dont AB InBev n'a actuellement pas connaissance peuvent exister. En outre, il peut y avoir certains risques qu'AB InBev estime être non significatifs aujourd'hui, mais qui pourraient s'avérer in-fine avoir un effet préjudiciable. De plus, si et dans la mesure où un des risques décrits ci-dessous se réalise, il peut se réaliser en combinaison avec d'autres risques, ce qui augmenterait l'effet préjudiciable de ces risques. L'ordre dans lequel les facteurs de risques sont présentés ci-dessous n'est pas indicatif de la probabilité de leur survenance ou de l'ampleur de leurs conséquences financières.

Risques liés à AB InBev, à la bière et à l'industrie de la bière

AB InBev s'appuie sur la réputation de ses bières, son succès dépend donc de sa capacité à conserver et améliorer l'image et la réputation de ses produits actuels et à développer une image et une réputation favorables pour de nouveaux produits. Un événement, ou une série d'événements, qui nuirait de manière significative à la réputation d'une ou plusieurs marques d'AB InBev, pourrait avoir un effet préjudiciable sur la valeur de cette marque et sur le chiffre d'affaires généré par cette marque ou activité. Par ailleurs, toute restriction sur le style de publicité autorisée, les médias et les messages utilisés ou l'introduction de restrictions similaires pourraient contraindre le développement potentiel des marques d'AB InBev et ainsi réduire la valeur de ses marques et des revenus liés.

AB InBev pourrait se trouver dans l'impossibilité de protéger ses marques et produits actuels et futurs et de défendre ses droits de propriété intellectuelle, dont les marques commerciales, les brevets, les noms de domaine, les secrets commerciaux et le savoir-faire, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, ses résultats d'exploitation, ses flux de trésorerie ou sa situation financière, et en particulier, sur la capacité d'AB InBev à développer ses activités.

Certaines opérations d'AB InBev dépendent des efforts réalisés par des distributeurs ou grossistes indépendants pour vendre les produits d'AB InBev et il ne peut être garanti que ces distributeurs ne donneront pas la priorité à des concurrents d'AB InBev. De plus, toute incapacité d'AB InBev à remplacer des distributeurs improductifs ou inefficaces pourrait avoir un effet préjudiciable sur les activités, les résultats opérationnels et la santé financière d'AB InBev.

Tout changement quant à la disponibilité ou au prix des matières premières, des marchandises et de l'énergie, pourrait avoir un effet préjudiciable sur les résultats opérationnels d'AB InBev dans la mesure où AB InBev ne réussit pas à gérer adéquatement les risques inhérents à une telle volatilité, y-compris si les arrangements de couverture et autres dérivés conclus par AB InBev ne couvrent pas effectivement ou totalement les changements dans les prix des marchandises.

AB InBev compte sur des tiers importants, notamment des fournisseurs-clés pour son approvisionnement en diverses matières premières destinées à la production de bière et de boissons non-alcoolisées ainsi que pour le conditionnement. La dénonciation ou une modification significative des accords conclus avec certains fournisseurs, ou le non-respect par un fournisseur important de ses obligations contractuelles, pourraient avoir de graves retombées sur la production, la distribution et la vente de bière et de boissons non-alcoolisées et donc avoir un effet préjudiciable sur les activités, les résultats opérationnels, les flux de trésorerie ou la santé financière d'AB InBev. En outre, un nombre de marques importantes sont à la fois données en licence à des brasseurs tiers et utilisées par des sociétés sur lesquelles AB InBev ne dispose d'aucun contrôle. Si l'une de ces marques importantes ou co-entreprises, investissements dans des sociétés dans lesquelles AB InBev ne détient aucune participation de contrôle ou si certains détenteurs de la licence de AB InBev sont victimes de publicité négative, cela pourrait résulter en un effet préjudiciable significatif sur les activités, les résultats opérationnels, les cash flows ou la situation financière de AB InBev.

La concurrence sur ses divers marchés pourrait imposer à AB InBev de réduire ses prix, d'augmenter les dépenses d'investissement, les frais de marketing et autres dépenses, ou pourrait empêcher AB InBev d'augmenter ses prix pour compenser des coûts plus élevés et ainsi imposer à AB InBev de réduire ses marges ou entraîner la perte de parts de marché. L'ensemble de ces éléments pourrait avoir un effet préjudiciable sur les activités, les résultats opérationnels et la santé financière d'AB InBev.

La poursuite de la concentration des détaillants dans les marchés sur lesquels AB InBev est active pourrait se traduire par une baisse de rentabilité pour l'industrie de la bière dans son ensemble et, indirectement, affecter négativement les résultats financiers d'AB InBev.

AB InBev pourrait encourir des frais importants pour se conformer aux diverses réglementations qui régissent ses activités ou en raison de violations ou des mises en cause de responsabilités en rapport avec ces réglementations. Par ailleurs, les inquiétudes du public par rapport à la consommation de bière et de boissons non-alcoolisées (par ex., en raison d'inquiétudes liées à l'alcoolisme, à la consommation d'alcool par des mineurs ou à l'obésité) et toutes restrictions en résultant pourraient causer une diminution significative de l'acceptation sociale de la bière et des boissons non-alcoolisées et créer une tendance à s'éloigner de la consommation de ces produits, ce qui aurait un effet défavorable sur les activités de AB InBev, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Les activités d'AB InBev sont soumises à des réglementations environnementales susceptibles de l'exposer à des frais de mise en conformité significatifs et à des procédures judiciaires liées à l'environnement.

Les dispositions légales relatives à la concurrence, au contrôle des concentrations, toute modification apportée à celles-ci ou tout changement dans leur interprétation et leur mise en œuvre, pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité d'AB InBev.

Une contre-publicité relative aux produits et marques d'AB InBev (par ex., en raison d'inquiétudes liées à l'alcoolisme, à la consommation d'alcool par des mineurs ou à l'obésité) ou la publication d'études indiquant un risque général important dans l'utilisation des produits de AB InBev ou des changements dans la perception des consommateurs sur les produits de AB InBev pourraient nuire à la vente et à la consommation de produits de AB InBev et pourrait nuire à ses activités, ses résultats d'exploitation, ses flux de trésorerie ou sa situation financière.

L'évolution des préférences et des goûts des consommateurs peut avoir un effet négatif sur la demande de produits AB InBev. Les préférences et goûts des consommateurs peuvent changer de manière totalement imprévue. Si AB InBev n'anticipe pas ou ne répond pas de manière appropriée à l'évolution des préférences et goûts des consommateurs, cela pourrait avoir comme conséquence un effet préjudiciable sur ses activités, ses résultats opérationnels et sa santé financière.

L'industrie brassicole et le secteur des boissons peuvent subir des changements en termes de régime fiscal; or, les taxes représentent une part importante du coût de la bière facturé aux consommateurs dans de nombreux pays. Toute augmentation des droits d'accises et autres impôts indirects levés sur les produits d'AB InBev a tendance à avoir un effet défavorable sur les revenus ou les marges d'AB InBev en réduisant la consommation générale et en poussant les consommateurs à se tourner vers des catégories de boissons moins taxées. Une augmentation des accises sur la bière ou d'autres impôts pourraient avoir un effet préjudiciable sur les résultats financiers d'Anheuser-Busch ainsi que sur ses résultats d'exploitation.

La saisonnalité des cycles de consommation et de mauvaises conditions climatiques sur les marchés sur lesquels AB InBev exerce ses activités peuvent entraîner des fluctuations de la demande de produits AB InBev et donc avoir un impact négatif sur les activités de la société, ses résultats d'exploitation et sa santé financière.

Etant donné qu'une fraction substantielle des activités d'AB InBev est menée sur les marchés émergents d'Europe, d'Asie et d'Amérique latine, ses activités et ses participations sur ces marchés sont soumises aux risques ordinaires liées aux opérations dans les pays émergents, tels qu'entre autres, la potentielle incertitude politique et économique, l'application de contrôle de change, la nationalisation ou l'expropriation, la criminalité et l'absence de maintien de l'ordre. Ces risques liés aux marchés émergents pourraient avoir un effet préjudiciable sur les activités d'AB InBev, ses résultats d'exploitation et sa santé financière.

Si l'un des produits d'AB InBev est défectueux ou qu'il se trouve qu'il contient des agents contaminants, AB InBev peut, en dépit du fait qu'elle ait des couvertures d'assurance « produits » appropriées, être confrontée à des rappels de produits ou autres éléments de risque, qui pourraient avoir des répercussions défavorables sur ses activités, sa réputation, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

AB InBev peut ne pas être en mesure d'obtenir le financement nécessaire à ses futurs besoins en capitaux ou en refinancement et fait face à des risques financiers en raison de son niveau d'endettement et de conditions de marché incertaines. AB InBev pourrait être obligée à lever des fonds supplémentaires pour ses besoins futurs en capitaux ou refinancer sa dette actuelle soit par un financement public ou privé, soit par des relations stratégiques ou autres accords et il ne peut y avoir aucune assurance que le financement, si nécessaire, puisse être disponible à des conditions intéressantes, ou puisse être disponible tout court. AB InBev s'est fortement endettée dans le cadre de l'acquisition de la brasserie Anheuser-Busch. AB InBev a partiellement financé l'acquisition d'Anheuser-Busch avec des facilités de crédit pour lesquelles elle est entièrement engagée. Bien que AB InBev ait remboursé les dettes contractées dans le cadre du crédit-relais et qu'elle ait refinancé la dette contractée dans le cadre de la ligne de crédit d'acquisition senior de 2008, AB InBev a

un niveau de dette plus élevé après l'acquisition, ce qui pourrait avoir des conséquences significativement défavorables sur AB InBev, y compris (i) augmenter sa vulnérabilité face aux difficultés économiques générales et à l'environnement économique du secteur, (ii) limiter sa flexibilité dans la planification ou la réaction aux évolutions des activités et du secteur dans lequel AB InBev opère, (iii) altérer sa capacité à obtenir des financements supplémentaires dans le futur (iv) obliger AB InBev à augmenter son capital (éventuellement dans le cadre de conditions de marché défavorables) et (v) résulter pour AB InBev en un désavantage concurrentiel par rapport à ses concurrents moins endettés. La capacité d'AB InBev à rembourser sa dette en cours sera tributaire de l'état du marché. Des conditions défavorables pourraient augmenter les coûts au-delà de ce qui est actuellement budgété et ces coûts pourraient avoir un impact négatif sur les flux de trésorerie d'AB InBev et/ou ses résultats d'exploitation. En plus, AB InBev a réduit le montant des dividendes qu'elle a distribué durant les premières années après la clôture de l'acquisition d'Anheuser-Busch, et pourrait continuer à limiter le montant des dividendes qu'elle distribuera en raison de son niveau d'endettement et de sa stratégie visant à réduire son endettement. En plus, une révision à la baisse du credit rating d'AB InBev pourrait avoir un effet préjudiciable significatif sur l'aptitude d'AB InBev à financer ses activités courantes ou à refinancer son endettement existant. En outre, dans l'hypothèse où AB InBev échouait à mobiliser des capitaux propres supplémentaires ou des financements par endettement ou en cas de nécessité, à réaliser des produits par des ventes d'actifs, cela pourrait avoir des répercussions négatives sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Les résultats d'AB InBev pourraient être négativement affectés par l'augmentation des taux d'intérêt. Bien que AB InBev conclut des conventions de swap de taux d'intérêt pour gérer son risque de taux d'intérêt et conclut également des conventions des swaps de taux d'intérêt et de change pour gérer à la fois son risque de change et son risque de taux sur les passifs financiers soumis à intérêt, il ne peut y avoir aucune assurance que ces instruments soient efficaces dans la réduction des risques inhérents à l'exposition d'AB InBev aux variations de taux d'intérêt.

Les résultats d'exploitation d'AB InBev sont soumis aux fluctuations des taux de change. Toute variation des taux de change entre les monnaies fonctionnelles des sociétés d'exploitation AB InBev et le dollar américain aura une incidence sur son compte de résultat consolidé et son bilan lorsque les résultats de ces sociétés d'exploitation seront convertis en USD pour l'établissement des comptes. Par ailleurs, il ne peut y avoir aucune assurance que les politiques en place pour gérer les prix des matières premières et les risques de change dans le but de protéger l'exposition d'AB InBev à ceux-ci seront en mesure de couvrir efficacement les effets d'une telle exposition au change des devises, en particulier sur le long terme. En outre, les instruments financiers utilisés dans le but d'atténuer le risque de change et tous les autres efforts réalisés pour mieux faire correspondre les passifs de AB InBev en devises à ses flux de trésorerie pourraient entraîner une augmentation des coûts.

La capacité des filiales d'AB InBev à remonter de la trésorerie peut être soumise à diverses conditions et limitations. L'incapacité d'obtenir des flux de trésorerie suffisants de ses filiales nationales et étrangères et de ses sociétés affiliées pourrait impacter négativement la capacité de AB InBev à payer sa dette, substantiellement plus élevée depuis l'acquisition d'Anheuser-Busch, et avoir par ailleurs un impact négatif sur son activité, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

L'incapacité d'AB InBev à générer d'importantes économies et d'améliorer ses marges, grâce à des initiatives visant à améliorer son efficacité opérationnelle, pourrait nuire à sa rentabilité et à sa capacité d'atteindre ses objectifs financiers.

AB InBev peut ne pas être en mesure de mener à bien de nouvelles acquisitions et intégrations d'entreprises ou restructurations. AB InBev ne peut faire des acquisitions nouvelles que si elle peut identifier des candidats adéquats et si elle peut atteindre un accord avec ceux-ci. De telles transactions comportent un nombre de risques et peuvent nécessiter certains engagements, ce qui peut avoir un impact potentiel sur le profil de risque financier de AB InBev. En outre, le prix qu'AB InBev paierait dans de futures acquisitions pourrait s'avérer trop élevé en raison de facteurs multiples.

Après la clôture de la transaction, si l'intégration des activités devait rencontrer des difficultés inattendues, ou si les activités d'AB InBev ne se développaient pas comme prévu, des charges de dépréciation de goodwill ou d'autres actifs incorporels, pourraient devoir être supportées à l'avenir. De telles charges pourraient être significatives et avoir un effet néfaste sur les résultats d'exploitation et la santé financière d'AB InBev.

Bien que les opérations d'AB InBev à Cuba soient quantitativement non significatives, sa réputation commerciale globale pourrait souffrir ou faire face à des contrôles réglementaires supplémentaires en raison de ses activités à Cuba et du fait que Cuba soit identifié par les États-Unis comme un état commanditaire du terrorisme et est la cible de sanctions économiques et commerciales de la part les États-Unis. Si les investisseurs décidaient de liquider ou alors céder leurs investissements dans des entreprises qui ont des activités à Cuba, le marché et la valeur des titres d'AB InBev pourraient être négativement impactés. De plus, la législation américaine, à savoir la "Loi Helms-Burton" autorise des actions en justice pour dommages-intérêts à l'encontre de quiconque impliqué dans des transactions portant sur des propriétés confisquées sans aucune compensation de la part du gouvernement cubain à des personnes qui étaient à l'époque ou sont devenus des ressortissants des États-Unis. Bien que cette disposition de la Loi Helms-Burton soit actuellement suspendue, les plaintes s'accumulent en dépit de cette suspension et pourront être défendues si cette dernière est levée. Des actions se prévalant de la Loi Helms-Burton ont été signifiées à AB InBev. AB InBev ne peut actuellement pas exprimer de jugement quant à la validité de telles demandes ou quant au droit des demandeurs d'intenter de telles actions.

AB InBev peut ne pas être en mesure de recruter ou de retenir du personnel clé et de le gérer efficacement, ce qui pourrait perturber les activités d'AB InBev et avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière d'AB InBev, de son bénéfice d'exploitation et sa position concurrentielle.

Par ailleurs, AB InBev peut être exposée à des grèves, des conflits et des arrêts de travail ou un ralentissement dans ses activités ou celles de ses fournisseurs, ou une interruption ou une pénurie de matières premières pour n'importe quel autre motif, ce qui pourrait conduire à un impact négatif sur les coûts d'AB InBev, ses gains, sa santé financière, son niveau de production et sa capacité à continuer ses activités. La production d'AB InBev peut également être affectée par des arrêts ou des ralentissements de travail touchant ses fournisseurs, soit en raison de différends concernant des conventions collectives du travail actuelles avec les syndicats et dans le cadre de négociations de nouvelles conventions collectives, soit en raison de difficultés financières desdits fournisseurs, ou pour toutes autres raisons. Un arrêt de travail ou un ralentissement dans les unités d'AB InBev pourrait interrompre le transport des matières premières provenant de ses fournisseurs ou le transport de produits à ses clients. Ces perturbations pourraient contrarier les relations de AB InBev avec ses fournisseurs et ses clients et pourraient avoir des effets durables sur son activité même après que les conflits avec sa main d'œuvre aient été résolues, et y compris à la suite d'une contre-publicité.

Des défaillances ou des interruptions au niveau des systèmes d'information pourraient perturber les opérations d'AB InBev et pourraient avoir un impact défavorable sur son activité, ses résultats d'exploitation, ses flux de trésorerie ou sa situation financière.

L'activité d'AB InBev et ses résultats d'exploitation pourraient être négativement affectée par des catastrophes sociales, techniques, naturelles, physiques ou autres.

Les montants couverts par les assurances d'AB InBev peuvent ne pas suffire. Si un sinistre non assuré ou un sinistre dont le montant dépasse le montant couvert devait se produire, cela pourrait nuire aux activités d'AB InBev, à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière.

AB InBev est exposé au risque d'une récession mondiale ou d'une récession dans un ou plusieurs de ses principaux marchés, à la volatilité des marchés de capitaux et de crédits, et à la crise économique et financière, ce qui pourrait résulter en une réduction du chiffre d'affaires et du bénéfice, car la consommation de bière dans de nombreux pays dans lesquels opère AB InBev est étroitement liée aux conditions économiques générales et aux variations du pouvoir d'achat. Une poursuite ou une aggravation des niveaux de perturbation et de volatilité du marché observées au cours des trois dernières années pourrait avoir un effet préjudiciable sur la capacité d'AB InBev d'accéder à des capitaux, à ses activités, résultats d'activités, situation financière ainsi que sur le cours de ses actions et de ses certificats américains représentatifs d'actions (ADS).

AB InBev est actuellement, et pourrait être à l'avenir, engagée dans le cadre de procédures et de litiges judiciaires, y compris de procédures collectives. Des dommages significatifs pourraient en résulter. Compte tenu des incertitudes inhérentes à ces litiges, il est possible qu'AB InBev puisse contracter des dettes à la suite de procédures judiciaires et de plaintes à son encontre, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité d'AB InBev, ses résultats d'exploitation, ses flux de trésorerie ou sa situation financière. Les obligations latentes importantes sont présentées dans l'annexe 32 Engagements des états financiers consolidés.

Risques provenant d'instruments financiers

L'annexe 29 des états financiers consolidés de 2010 sur les *Risques provenant d'instruments financiers* contient des informations détaillées sur l'exposition de l'entreprise aux risques financiers et sur ses politiques de gestion des risques.

Evènements survenus après la clôture

Nous vous prions de vous référer à l'annexe 34 des états financiers consolidés *Evènements survenus après la clôture* pour de plus amples informations.

Gouvernance d'entreprise

Pour les informations relatives à la gouvernance d'entreprise, nous vous prions de vous référer à la *Déclaration de gouvernance d'entreprise* du rapport annuel d'AB InBev.

Déclaration du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration d'AB InBev SA/NV atteste au nom et pour le compte de la société, qu'à sa connaissance, (a) les états financiers consolidés, établis en conformité avec les International Financial Reporting Standards, donnent une image correcte et fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et des entreprises comprises dans la consolidation, et (b) le rapport de gestion sur les comptes consolidés contient un exposé fidèle du développement et de la performance des opérations et de la position de la société y compris les entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Rapport du commissaire



PricewaterhouseCoopers
 Bedrijfsrevisoren
 PricewaterhouseCoopers
 Reviseurs d'Entreprises
 Financial Assurance Services
 Woluwe Garden
 Woluwedal 18
 B-1932 Sint-Stevens-Woluwe
 Telephone +32 (0)2 710 4211
 Facsimile +32 (0)2 710 4299
 www.pwc.com

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE ANHEUSER-BUSCH INBEV SA SUR LES COMPTES CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes consolidés ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes consolidés

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés d'Anheuser-Busch InBev SA et de ses filiales (le « Groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union européenne, et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces comptes consolidés comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2010, le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes reprenant le résumé des principales règles d'évaluation et d'autres notes explicatives. Le total de l'état consolidé de la situation financière s'élève à USD 114 342 million et le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice d'USD 5 762 million.

L'établissement des comptes consolidés relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation

Appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les comptes consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur au sein du Groupe visant à l'établissement et à la présentation sincère des comptes consolidés afin de définir les procédures de contrôle appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles



d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le groupe, ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés du Groupe les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes consolidés clos le 31 décembre 2010 donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2010, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union européenne, et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Mention complémentaire

L'établissement et le contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés relèvent de la responsabilité du conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport la mention complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes consolidés:

- Le rapport consolidé de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes consolidés. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

Sint-Stevens-Woluwe,
Le 2 mars 2011

Le commissaire
PricewaterhouseCoopers Reviseurs d'Entreprises
Représentée par

Yves Vandenberg
Réviseur d'entreprises

Comptes annuels consolidés

Compte de résultat consolidé

Exercice clôturé au 31 décembre Millions d'USD	Annexe	2010	2009 ¹
Produits		36 297	36 758
Coûts des ventes		(16 151)	(17 198)
Marge brute		20 146	19 560
Frais de distribution		(2 913)	(2 671)
Frais commerciaux et de marketing		(4 712)	(4 992)
Frais administratifs		(1 960)	(2 310)
Autres produits/(charges) d'exploitation	7	604	661
Bénéfice d'exploitation avant éléments non-récurrents		11 165	10 248
Restructuration (pertes de valeur incluses)	8	(252)	(153)
Ajustements de la juste valeur	8	–	(67)
Cession d'activités et vente d'actifs (pertes de dépréciations incluses)	8	(16)	1 541
Bénéfice d'exploitation		10 897	11 569
Charges financières	11	(3 336)	(4 137)
Produits financiers	11	525	347
Charges financières non-récurrentes	8	(925)	(629)
Charges financières nettes		(3 736)	(4 419)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	16	521	513
Bénéfice avant impôts		7 682	7 663
Impôts sur le résultat	12	(1 920)	(1 786)
Bénéfice		5 762	5 877
Attribuable aux :			
Porteurs des capitaux propres d'AB InBev		4 026	4 613
Intérêts minoritaires		1 736	1 264
Bénéfice de base par action	23	2,53	2,91
Bénéfice dilué par action	23	2,50	2,90
Bénéfice de base par action avant éléments non-récurrents ²	23	3,17	2,48
Bénéfice dilué par action avant éléments non-récurrents ²	23	3,13	2,47

Etat consolidé du résultat global

Exercice clôturé au 31 décembre Millions d'USD	2010	2009 ¹
Bénéfice	5 762	5 877
Autres éléments du résultat global :		
Ecarts de conversion des activités étrangères (bénéfices/(pertes))	606	2 146
Couvertures des flux de trésorerie		
Comptabilisés sous les capitaux propres	(120)	729
Extraits des fonds propres et repris au compte de résultat	892	478
Extraits des fonds propres et repris dans le coût initial des stocks	–	(37)
Ecarts actuariels	(191)	134
Quote-part des autres éléments de résultats global des sociétés mises en équivalence	385	322
Total autres éléments du résultat global, nets d'impôt	1 572	3 772
Résultat global total	7 334	9 649
Attribuable aux :		
Porteurs des capitaux propres d'AB InBev	5 571	8 168
Participations ne donnant pas le contrôle	1 763	1 481

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés.

¹ Reclassés afin de se conformer à la présentation 2010 des états financiers consolidés.

² Bénéfice de base par action et bénéfice dilué par action avant éléments non-récurrents ne sont pas des indicateurs définis par les normes IFRS. Se référer à la note 23 *Variation des capitaux propres et résultat par action* pour de plus amples informations.

Etat consolidé de situation financière

Exercice clôturé au 31 décembre Millions d'USD	Annexes	2010	2009
Actif			
Actifs non-courants			
Immobilisations corporelles	13	15 893	16 461
Goodwill	14	52 498	52 125
Immobilisations incorporelles	15	23 359	23 165
Participations dans des entreprises mises en équivalence	16	7 295	6 744
Placements	17	243	277
Actifs d'impôts différés	18	744	949
Avantages au personnel	25	13	10
Créances commerciales et autres créances	20	1 700	1 941
		101 745	101 672
Actifs courants			
Placements	17	641	55
Stocks	19	2 409	2 354
Impôts sur le résultat à récupérer		366	590
Créances commerciales et autres créances	20	4 638	4 099
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	4 511	3 689
Actifs détenus en vue de la vente	22	32	66
		12 597	10 853
Total de l'actif		114 342	112 525
Passif			
Capitaux propres			
Capital souscrit	23	1 733	1 732
Primes d'émission		17 535	17 515
Réserves		2 335	623
Résultats reportés		13 656	10 448
Capitaux propres attribuables aux porteurs de titres d'AB InBev		35 259	30 318
Participations ne donnant pas le contrôle		3 540	2 853
		38 799	33 171
Dettes non-courantes			
Emprunts portant intérêts	24	41 961	47 049
Avantages au personnel	25	2 746	2 611
Passifs d'impôts différés	18	11 909	12 495
Dettes commerciales et autres dettes	28	2 295	1 979
Provisions	27	912	966
		59 823	65 100
Dettes courantes			
Découverts bancaires	21	14	28
Emprunts portant intérêts	24	2 919	2 015
Impôts sur le résultat à payer		478	526
Dettes commerciales et autres dettes	28	12 071	11 377
Provisions	27	238	308
		15 720	14 254
Total des capitaux propres et du passif		114 342	112 525

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés.

Etat consolidé des variations des capitaux propres

Millions d'USD	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions de trésorerie
Au 1^{er} janvier 2009	1 730	17 477	(997)
Bénéfice	–	–	–
Autres éléments du résultat global			
Ecart de conversion des activités étrangères (bénéfices/(pertes))	–	–	–
Couvertures des flux de trésorerie	–	–	–
Ecart actuariels	–	–	–
Quote-part des autres éléments de résultats global des sociétés mises en équivalence	–	–	–
Résultat global total	–	–	–
Actions émises	2	38	–
Dividendes	–	–	–
Paievements fondés sur des actions	–	–	–
Actions de trésorerie	–	–	338
Variations de périmètre et autres	–	–	–
Au 31 décembre 2009	1 732	17 515	(659)

Millions d'USD	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions de trésorerie
Au 1^{er} janvier 2010	1 732	17 515	(659)
Bénéfice	–	–	–
Autres éléments du résultat global			
Ecart de conversion des activités étrangères (bénéfices/(pertes))	–	–	–
Couvertures des flux de trésorerie	–	–	–
Ecart actuariels	–	–	–
Quote-part des autres éléments de résultats global des sociétés mises en équivalence	–	–	–
Résultat global total	–	–	–
Actions émises	1	20	–
Dividendes	–	–	–
Paievements fondés sur des actions	–	–	–
Actions de trésorerie	–	–	71
Variations de périmètre et autres	–	–	–
Au 31 décembre 2010	1 733	17 535	(588)

Attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev									
Réserves pour paiement fondé sur des actions	Ecart de conversion	Réserves pour opérations de couverture	Ecart actuariels	Autres réserves	Résultats reportés	Total	Intérêts minoritaires	Capitaux propres	
123	1 027	(2 242)	(712)	(446)	6 482	22 442	1 989	24 431	
-	-	-	-	-	4 613	4 613	1 264	5 877	
-	1 894	-	-	-	-	1 894	252	2 146	
-	-	1 190	-	-	-	1 190	(20)	1 170	
-	-	-	165	-	(16)	149	(15)	134	
-	322	-	-	-	-	322	-	322	
-	2 216	1 190	165	-	4 597	8 168	1 481	9 649	
-	-	-	-	-	-	40	-	40	
-	-	-	-	-	(669)	(669)	(722)	(1 391)	
145	-	-	-	-	-	145	10	155	
-	-	-	-	(184)	-	154	(3)	151	
-	-	-	-	-	38	38	98	136	
268	3 243	(1 052)	(547)	(630)	10 448	30 318	2 853	33 171	

Attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev									
Réserves pour paiement fondé sur des actions	Ecart de conversion	Réserves pour opérations de couverture	Ecart actuariels	Autres réserves	Résultats reportés	Total	Intérêts minoritaires	Capitaux propres	
268	3 243	(1 052)	(547)	(630)	10 448	30 318	2 853	33 171	
-	-	-	-	-	4 026	4 026	1 736	5 762	
-	554	-	-	-	-	554	52	606	
-	-	746	-	-	-	746	26	772	
-	-	-	(140)	-	-	(140)	(51)	(191)	
-	385	-	-	-	-	385	-	385	
-	939	746	(140)	-	4 026	5 571	1 763	7 334	
-	-	-	-	-	-	21	-	21	
-	-	-	-	-	(857)	(857)	(1 119)	(1 976)	
111	-	-	-	-	-	111	15	126	
-	-	-	-	(15)	-	56	4	60	
-	-	-	-	-	39	39	24	63	
379	4 182	(306)	(687)	(645)	13 656	35 259	3 540	38 799	

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Exercice clôturé au 31 décembre Millions d'USD	Annexe	2010	2009 ¹
Activités opérationnelles			
Bénéfice		5 762	5 877
Amortissements et dépréciations	10	2 788	2 818
Dépréciations créances, stocks et autres actifs		150	167
Dotations aux/(reprises de) provisions et avantages au personnel		373	188
Charges financières non-récurrentes	11	925	629
Charges financières nettes	11	2 811	3 790
Perte/(bénéfice) relatif à la vente d'immobilisations corporelles et incorporelles		(113)	(189)
Perte/(bénéfice) relatif(ve) à la vente de filiales et d'entreprises mises en équivalence, ainsi qu'aux actifs détenus en vue de la vente		(58)	(1 555)
Paie ment fondé sur des actions réglé en instruments de capitaux propres	26	156	208
Impôts sur le résultat	12	1 920	1 786
Autres éléments non-cash inclus dans le bénéfice		72	24
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	16	(521)	(513)
Flux de trésorerie d'exploitation avant les changements du fonds de roulement et des provisions		14 265	13 230
Diminution/(augmentation) des créances commerciales et autres créances		(190)	149
Diminution/(augmentation) des stocks		(134)	301
Augmentation/(diminution) des dettes commerciales et autres dettes		550	337
Contributions aux pensions et utilisation des provisions		(519)	(548)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		13 972	13 469
Intérêts payés		(2 987)	(2 908)
Intérêts reçus		219	132
Dividendes reçus		383	–
Impôts sur le résultat payés		(1 682)	(1 569)
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles		9 905	9 124
Activités d'investissement			
Produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		221	327
Produits d'actifs détenus en vue d'être cédés		121	877
Produits de cessions d'entreprises associées		25	936
Produits de cessions de filiales, sous déduction de la trésorerie cédée	6	9	5 232
Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise	6	(37)	(608)
Achats de participations ne donnant pas le contrôle	23	(34)	(38)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	13–15	(2 344)	(1 713)
Investissement dans des obligations à court terme	17	(604)	–
Produits/(acquisitions) nets d'autres actifs		81	227
Remboursement/(paiement) net des prêts consentis		16	29
Flux de trésorerie net provenant d'activités d'investissement		(2 546)	5 269
Activités de financement			
Emissions d'actions de capital	23	215	76
Emissions d'emprunts		27 313	27 834
Remboursement d'emprunts		(31 603)	(39 627)
Coûts financiers nets autres qu'intérêts		(754)	(62)
Remboursement des dettes de contrats de location-financement		(4)	(4)
Dividendes payés		(1 924)	(1 313)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		(6 757)	(13 096)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		602	1 297
Trésorerie et équivalents de trésorerie, moins découverts bancaires, au début de l'exercice		3 661	2 171
Effet de la variation des taux de change		234	193
Trésorerie et équivalents de trésorerie, moins les découverts bancaires, à la fin de l'exercice	21	4 497	3 661

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés.

¹ Reclassés afin de se conformer à la présentation 2010 des états financiers consolidés.

Notes annexes aux états financiers consolidés

- 1 Présentation de l'entreprise
- 2 Déclaration de conformité
- 3 Résumé des principales méthodes comptables
- 4 Utilisation d'estimations et de jugements
- 5 Information sectorielle
- 6 Acquisitions et cessions de filiales
- 7 Autres produits/(charges) d'exploitation
- 8 Eléments non-récurrents
- 9 Charges salariales et autres avantages sociaux
- 10 Complément d'information sur les charges d'exploitation par nature
- 11 Charges et produits financiers
- 12 Impôts sur le résultat
- 13 Immobilisations corporelles
- 14 Goodwill
- 15 Immobilisations incorporelles
- 16 Participations détenues dans des entreprises associées
- 17 Placements
- 18 Actifs et passifs d'impôt différés
- 19 Stocks
- 20 Créances commerciales et autres créances
- 21 Trésorerie et équivalents de trésorerie
- 22 Actifs et passifs détenus en vue de la vente
- 23 Modifications des capitaux propres et résultat par action
- 24 Emprunts portant intérêts
- 25 Avantages au personnel
- 26 Paiements fondés sur des actions
- 27 Provisions
- 28 Dettes commerciales et autres dettes
- 29 Risques provenant d'instruments financiers
- 30 Contrats de location simple
- 31 Nantissements et engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, prêts aux clients et autres instruments de garantie
- 32 Passifs éventuels
- 33 Parties liées
- 34 Événements survenant après la date de clôture
- 35 Entreprises appartenant à AB InBev

1. Présentation de l'entreprise

Anheuser-Busch InBev est une entreprise cotée en bourse (Euronext : ABI) basée à Louvain, en Belgique, avec une cotation secondaire au New York Stock Exchange (NYSE : BUD) au travers des American Depositary Receipts. La société est le brasseur leader au niveau mondial et l'une des cinq plus grandes sociétés de biens de consommation au monde. En tant qu'organisation réellement tournée vers les consommateurs et dynamisée par les ventes, AB InBev s'appuie sur un portefeuille de plus de 200 marques de bière comprenant les marques phares mondiales Budweiser®, Stella Artois® and Beck's®, des marques multi-pays à forte croissance, telles que Leffe® et Hoegaarden®, ainsi que des "champions locaux" de taille, tels Bud Light®, Skol®, Brahma®, Quilmes®, Michelob®, Harbin®, Sedrin®, Klinskoye®, Sibirskaia Korona®, Chernigivske®, et Jupiler®, entre autres. La société possède également une participation de 50 pour cent dans la filiale d'exploitation de Grupo Modelo, le brasseur leader au Mexique et le propriétaire de la marque mondiale Corona. Le dévouement à l'héritage et à la qualité d'Anheuser-Busch InBev provient de traditions brassicoles datant de 1366, du temps de la brasserie Den Hoorn à Louvain en Belgique, et de l'esprit innovateur de la brasserie Anheuser-Busch, dont les origines datent de 1852, à St. Louis aux Etats-Unis. Géographiquement diversifiée avec une exposition équilibrée entre les marchés émergents et développés, Anheuser-Busch InBev emploie les forces collectives de quelque 114 000 collaborateurs répartis dans 23 pays à travers le monde entier. La société aspire à être La Meilleure Entreprise Brassicole dans un Monde Meilleur. En 2010, la société a réalisé des produits de 36,3 milliards d'USD. Pour plus d'informations, consultez notre site internet : www.ab-inbev.com.

Les états financiers consolidés de l'entreprise pour la période se clôturant le 31 décembre 2010 comportent ceux de l'entreprise elle-même et de ses filiales (ensemble dénommé "AB InBev" ou "l'entreprise") et des intérêts de l'entreprise dans des entreprises associées et des sociétés conjointement contrôlées.

Le conseil d'administration du 2 mars 2011 a approuvé la publication des états financiers consolidés.

2. Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés en conformité avec les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) publiées par le conseil des Normes Comptables Internationales (IASB), et en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne en date du 31 décembre 2010 (collectivement "IFRS"). AB InBev n'a appliqué aucune exception européenne aux IFRS. AB InBev n'a pas appliqué par anticipation de nouvelles dispositions IFRS qui n'étaient pas encore entrées en vigueur en 2010.

3. Résumé des principales méthodes comptables

(A) Base de préparation et d'évaluation

Selon les dispositions des normes IFRS applicables, la base d'évaluation utilisée pour la préparation des états financiers est le coût, la valeur nette de réalisation, la juste valeur ou la valeur recouvrable. Lorsque les normes IFRS laissent le choix entre le coût ou une autre base d'évaluation (telle que la réévaluation systématique), c'est la méthode du coût qui est appliquée.

(B) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Depuis le 1er janvier 2009, l'entreprise a changé la monnaie de présentation des états financiers consolidés de l'euro à l'USD, reflétant le profil des produits et flux de trésorerie de l'entreprise après l'acquisition d'Anheuser-Busch, qui sont actuellement principalement générés en USD et en monnaies liées à l'USD. AB InBev estime que ce changement offre un meilleur alignement de la monnaie de présentation à la principale monnaie opérationnelle et à la performance financière sous-jacente d'AB InBev. Sauf indication contraire, toute information financière incluse dans ces états financiers a été exprimée en USD et a été arrondie au million le plus proche. La monnaie fonctionnelle de la maison mère est l'euro.

(C) Utilisation des estimations et des jugements

La préparation des états financiers en conformité avec les normes IFRS requiert du management le recours à des jugements, des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des principes comptables et les montants comptabilisés en qualité d'actifs, de passifs, de produits et de charges. Les estimations et les hypothèses qui y sont liées sont basées sur l'expérience du passé et sur divers autres facteurs qui semblent raisonnables selon les circonstances. Leurs résultats forment la base pour la prise de décisions sur la valeur comptable des actifs et passifs qui n'est pas évidente sur base d'autres sources. Les résultats effectifs peuvent différer des résultats estimés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période où ces dernières sont revues si la révision affecte uniquement cette période ou dans la période de révision et les périodes futures si la révision affecte simultanément la période courante et les périodes futures.

(D) Principes de consolidation

Les filiales sont les sociétés dans lesquelles AB InBev détient, directement ou indirectement, un intérêt de plus de la moitié des droits de vote ou dans lesquelles AB InBev détient un contrôle de fait, direct ou indirect, lui conférant le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir les avantages de ses activités. Dans l'évaluation du contrôle, les droits de vote potentiellement exerçables en ce moment sont pris en considération. Le contrôle est présumé, lorsqu'AB InBev détient directement ou indirectement plus de la moitié des droits de vote (ce qui n'équivaut pas nécessairement à la participation économique), excepté dans les cas où il peut être démontré que cette participation n'entraîne pas le contrôle. Les comptes annuels des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés depuis la date où le contrôle commence jusqu'à la date où il cesse d'exister. Le revenu global total des filiales est attribué aux détenteurs de la société et aux intérêts non contrôlés même si le résultat de l'intérêt non contrôlé présente un solde déficitaire.

Les entités contrôlées conjointement sont des entités dans lesquelles AB InBev détient un contrôle conjoint des activités, établi sur base d'un accord contractuel et demandant un consentement unanime des parties sur les décisions stratégiques financières et opérationnelles. Les entités contrôlées conjointement sont consolidées selon la méthode d'intégration proportionnelle.

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles AB InBev détient une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans les contrôler. C'est en général le cas lorsqu'AB InBev détient entre 20 % et 50 % des droits de vote. Dans certains cas, AB InBev peut détenir directement ou indirectement un intérêt de 50 % ou plus dans une entité, sans en avoir le contrôle effectif. Dans ces cas précis, ces investissements sont comptabilisés en tant qu'entreprises associées. Les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence, depuis la date où l'influence notable a commencé jusqu'à la date où elle prend fin. Lorsque la part d'AB InBev dans les pertes des entreprises associées excède la valeur comptable de la participation, cette dernière est ramenée à zéro et les pertes au-delà de ce montant ne sont pas comptabilisées à l'exception du montant des engagements d'AB InBev envers ses entreprises associées.

Les états financiers des filiales de la société, des entités contrôlées conjointement et des entreprises associées sont préparés sur la même période que la maison mère, en utilisant des principes comptables homogènes. Dans le cas exceptionnel où les états financiers d'une filiale, d'une entité contrôlée conjointement ou d'une entreprise associée sont préparés à une date différente de celle d'AB InBev (par exemple : Modelo), des retraitements sont effectués sur les effets de transactions ou événements significatifs se produisant entre la date d'établissement de leur état financier et celle des états financiers d'AB InBev. Dans ce cas, la différence entre la date d'établissement des états financiers par les filiales, les entités contrôlées conjointement et les entreprises associées et la date d'AB InBev n'excède pas 3 mois. A l'acquisition d'Anheuser Busch, leurs opérations en Chine ont été rapportées avec un mois de décalage. En 2009, leur période d'établissement des états financiers a été alignée sur celle d'AB InBev.

Toutes les transactions, les soldes, les pertes et profits non réalisés entre entreprises du groupe ont été éliminés. Les bénéfices non réalisés provenant de transactions avec des entreprises associées et des entités contrôlées conjointement sont éliminés à hauteur des intérêts détenus par AB InBev dans l'entité. Les pertes non réalisées sont éliminées de la même manière que les bénéfices non réalisés, sous réserve qu'elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Une liste des principales filiales, entités contrôlées conjointement et entreprises associées du groupe est fournie en note 35 *Entreprises d'AB InBev*.

(E) Résumé des changements de principes comptables

Les normes et les amendements suivants sont obligatoires pour la première fois à partir l'exercice comptable débutant au 1er janvier 2010.

IFRS 3 révisée Regroupements d'entreprises (2008) IFRS 3 révisée Regroupements d'entreprises (2008) comporte les modifications suivantes qui auront probablement un impact sur les opérations d'AB InBev :

- La définition d'une entreprise a été élargie, ce qui augmentera probablement le nombre d'acquisitions traitées en regroupements d'entreprises;
- La contrepartie éventuelle doit être évaluée à la juste valeur et les variations ultérieures sont comptabilisées en compte de résultat;
- Les frais d'acquisition, autres que les frais d'émission d'actions ou de dettes, sont reconnus en charges lorsqu'ils seront encourus;
- Toute participation dans la société acquise qui était détenue avant la prise de contrôle est évaluée à sa juste valeur, le gain ou la perte en résultant étant comptabilisé en compte de résultat ;
- Toute participation (minoritaire) ne donnant pas le contrôle est évaluée soit à la juste valeur, soit sur la base de sa quote-part dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de la société acquise, le choix s'effectuant transaction par transaction.

L'entreprise a adopté la norme révisée à partir du 1er janvier 2010 sans effet significatif sur son résultat financier ou sa position financière. Pour plus de détails, se référer à la note 6 *Acquisition et cession de filiales*.

Amendement IAS 27 Etats financiers consolidés et individuels (2008) IAS 27 révisée *Etats financiers consolidés et individuels (2008)* prévoit que des modifications de pourcentage de détention dans une filiale d'AB InBev, tout en conservant le contrôle, soient comptabilisées directement en capitaux propres. Quand AB InBev perd le contrôle d'une filiale, toute participation conservée dans cette ancienne filiale est évaluée à sa juste valeur et tout gain ou perte est comptabilisé en compte de résultat.

L'entreprise a adopté l'amendement à partir du 1^{er} janvier 2010. L'effet de la modification du pourcentage de détention, tout en conservant le contrôle, est inclus dans la note 23 *Modification des capitaux propres et du résultat par action*. L'effet de la perte de contrôle d'une filiale et l'évaluation à la juste valeur des intérêts conservés est inclus dans la note 6 *Acquisition et cession de filiales*.

IAS 28 Participations dans des entreprises associées (2008) Le principe adopté sous IAS 27 (2008) (voir ci-dessus) selon lequel une perte de contrôle est reconnue comme une cession et une ré-acquisition de tout intérêt conservé est évalué à la juste valeur, est étendu par amendement à IAS 28. Par conséquent, lorsqu'une influence notable dans une entreprise associée est perdue, la part de tout investissement conservé est évaluée à la juste valeur, le profit ou la perte en résultant est comptabilisé dans le compte de résultat.

L'entreprise a adopté la norme révisée à partir du 1er janvier 2010 sans effet significatif sur son résultat financier ou sa position financière.

IFRIC 17 Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires IFRIC 17 *Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires* précise les traitements comptables à adopter concernant les distributions en nature aux actionnaires. Un passif doit être comptabilisé quand le dividende a été autorisé de manière appropriée et n'est plus à la discrétion de l'entité, le passif devant être évalué à la juste valeur des actifs à distribuer. Les distributions en nature concernant des biens qui sont contrôlés par la ou les même(s) partie(s) avant et après la distribution (transactions de contrôle commun) sont en dehors du champ d'application d'IFRIC 17.

L'entreprise a adopté l'interprétation à partir du 1^{er} janvier 2010 sans effet significatif sur son résultat financier ou sa position financière.

IFRIC 18 Transferts d'actifs provenant de clients IFRIC 18 *Transferts d'actifs provenant de clients* s'applique à la comptabilisation des transferts d'immobilisations corporelles reçus de clients, dans le cadre de fournitures d'accès. La comptabilisation des actifs dépend de celui qui détient le contrôle sur l'actif transféré. Quand l'actif est comptabilisé par le fournisseur d'accès, celui-ci est mesuré à sa juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Le moment de la constatation des produits y afférents dépend des faits et des circonstances.

L'entreprise a adopté l'interprétation à partir du 1er janvier 2010 sans effet significatif sur son résultat financier ou sa position financière.

Amendement à IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation - Eléments couverts éligibles Amendement à IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation - Eléments couverts éligibles* précise comment les principes actuels qui sous-tendent la comptabilité de couverture doivent être appliqués dans des situations spécifiques ("éléments couverts éligibles").

L'entreprise a adopté l'amendement à partir du 1^{er} janvier 2010 sans effet significatif sur son résultat financier ou sa position financière.

Améliorations aux IFRS (2009) Les améliorations aux IFRS (2009) sont une série de modifications mineures aux normes existantes.

L'entreprise a adopté les améliorations depuis le 1^{er} janvier 2010 sans effet significatif sur son résultat financier ou sa position financière.

Amendements à IAS 32 Instruments financiers : Présentation – Classement des droits de souscription émis Amendements à IAS 32 *Instruments financiers : Présentation – Classement des droits de souscription émis* permettent aux droits, options ou warrants visant à acquérir un nombre fixe d'instruments de capitaux propres de la société pour un montant fixe, et ce dans n'importe quelle monnaie, d'être classifiés comme des instruments de capital, à condition que l'entité offre au prorata à tous ses propriétaires existants de même classe d'instruments non dérivés de capitaux propres des droits, des options et des warrants.

L'entreprise a adopté l'amendement depuis le 1^{er} janvier 2010 sans effet significatif sur son résultat financier ou sa position financière.

IFRIC 19 Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres IFRIC 19 *Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres* indique comment comptabiliser des dettes de swaps de capitaux propres.

L'entreprise a adopté l'interprétation depuis le 1^{er} janvier 2010 sans effet significatif sur son résultat financier ou sa position financière.

IAS 24 révisé Informations relatives aux parties liées (2009) IAS 24 révisé *Informations relatives aux parties liées* change la définition d'une partie liée et modifie certaines conditions de publication de l'information pour les entités liées à une administration publique.

L'entreprise a adopté la norme révisée à partir du 1^{er} janvier 2010 sans effet significatif sur son résultat financier ou sa position financière.

Amendements à IFRIC 14 et IAS 19 – Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction Amendements à IFRIC 14 et IAS 19 – *Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction* suppriment les conséquences non désirées des versements d'acomptes lorsqu'il existe une exigence de financement minimale. Ces amendements aboutissent ainsi à ce que les acomptes pour des contributions soient reconnus dans certaines circonstances comme un actif plutôt qu'une charge.

L'entreprise a adopté l'amendement depuis le 1^{er} janvier 2010 sans effet significatif sur son résultat financier ou sa position financière.

(F) Monnaies étrangères

Transactions en monnaies étrangères Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de clôture. Les bénéfices et les pertes qui résultent du règlement de transactions en monnaies étrangères et de la conversion d'actifs et de passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en compte de résultat. Les actifs et les passifs non-monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs non-monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont estimés à leur juste valeur sont convertis en USD au taux de change en vigueur à la date où la juste valeur a été déterminée.

Conversion des résultats et de la position financière des activités à l'étranger Les actifs et les passifs des activités à l'étranger sont convertis en USD au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les comptes de résultats des activités étrangères, à l'exclusion des entités étrangères exerçant leurs activités dans des pays avec une économie hyper inflationniste, sont convertis en USD au taux proche du taux en vigueur à la date de la transaction. Les éléments constitutifs des capitaux propres des actionnaires sont convertis au taux de change historique. Les différences de change générées par la reconversion des capitaux propres des actionnaires au taux de change USD en vigueur à la date de la clôture sont prises en éléments du résultat global (écart de conversion).

Dans les pays avec une économie hyper-inflationniste, la revalorisation en monnaie locale des actifs et passifs non-monétaires, des rubriques du compte de résultat ainsi que les rubriques des capitaux propres est faite en appliquant un indice général des prix. Ces rubriques revalorisées sont utilisées pour la conversion en USD au taux de change en vigueur à la date de clôture. Depuis le 30 novembre 2009, l'économie du Venezuela a été jugée hautement inflationniste et AB InBev a appliqué l'indice général des prix de la Banque Centrale du Venezuela, dans le but d'intégrer aux comptes consolidés ses activités vénézuéliennes depuis décembre 2009 jusqu'à octobre 2010, date à laquelle les activités vénézuéliennes ont été déconsolidées suite à la transaction entre AmBev et Cerveceria regional S.A. L'impact de la comptabilisation de l'hyper inflation n'est pas significatif pour le résultat ou la position financière de la société.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, une des entreprises du holding d'AB InBev a changé sa monnaie fonctionnelle, passant de l'euro à l'USD. Suite au refinancement de la dette fin 2009 et début 2010 provenant de l'acquisition de Anheuser-Busch, la monnaie de l'environnement économique principal de cette entité est devenue l'USD. En conformité avec l'IAS 21 *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*, la modification a été comptabilisée de manière prospective.

Taux de change Les principaux taux de change qui ont été utilisés pour la préparation des états financiers sont :

1 dollar US est égal à :	Taux de change à la clôture		Taux de change moyen	
	2010	2009	2010	2009
Dollar canadien	0,997006	1,050117	1,033045	1,147982
Euro	0,748391	0,694155	0,756302	0,721191
Hryvnia ukrainien	7,912866	7,947278	7,849527	7,743168
Livre sterling	0,644177	0,616479	0,647243	0,643458
Peso argentin	3,975791	3,796702	3,945504	3,726834
Real brésilien	1,666201	1,741198	1,767915	2,015192
Rouble russe	30,184359	30,117797	30,144764	31,833634
Yuan chinois	6,602304	6,826993	6,757342	6,863060

(G) Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et de développement Les frais de recherche engagés dans le but de comprendre et d'acquérir de nouvelles connaissances scientifiques ou techniques, sont comptabilisés en compte de résultat lorsque la charge est encourue.

Les frais de développement, relatifs aux activités de planification, de conception et d'amélioration du système de production ou de procédés nouveaux, sont repris à l'actif aux conditions que le produit ou le procédé soit réalisable techniquement et commercialement, que les avantages économiques soient probables, et que la société possède suffisamment de ressources pour réaliser son développement. Les frais activés comprennent les coûts des matières premières, les coûts salariaux directs et une proportion appropriée des frais généraux. Les autres frais de développement sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. Les frais de développement activés sont repris au bilan à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés (voir ci-dessous) et des dépréciations (voir principes comptables P).

Les amortissements liés aux immobilisations incorporelles de frais de recherche et développement sont pris en charge dans le coût des ventes si ceux-ci sont liés à la production, et dans les frais de ventes et marketing si ceux-ci sont liés aux activités commerciales.

Les coûts d'emprunts directement liés à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif éligible sont comptabilisés comme une partie du coût de cet actif.

Droits d'approvisionnement et de distribution Un droit d'approvisionnement est le droit pour AB InBev d'approvisionner un client et un engagement du client d'acheter à AB InBev. Un droit de distribution est un droit de vendre des produits déterminés sur un certain territoire.

Les relations commerciales acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement reconnues à leur juste valeur comme droits d'approvisionnement dans la mesure où elles proviennent de droits contractuels. Si les critères de comptabilisation IFRS ne sont pas remplis, ces relations sont englobées dans le goodwill.

Les droits de distribution acquis sont initialement valorisés à leur coût d'acquisition ou à leur juste valeur au cas où ils ont été obtenus à l'occasion d'un regroupement d'entreprises.

La charge d'amortissement liée aux droits d'approvisionnement et de distribution est incorporée dans les frais de ventes et marketing.

Marques Si une partie du montant payé dans un regroupement d'entreprises est relatif à des marques commerciales, des noms commerciaux, des formules, des recettes ou des compétences technologiques, ces immobilisations incorporelles sont considérées comme des actifs complémentaires auxquels on se réfère comme étant une marque pour laquelle une juste valeur est déterminée. Les dépenses pour des marques générées en interne sont comptabilisées en charge lorsqu'elles sont encourues.

Logiciels La valeur d'un logiciel acquis est évaluée à son coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés. Les frais engendrés par le développement en interne d'un logiciel sont activés lorsque ces frais peuvent être considérés comme des frais de développement. Dans les autres cas, les frais sont pris directement en résultat.

Les amortissements liés aux logiciels sont incorporés au coût des ventes, frais de distribution, frais de ventes et marketing ou frais administratifs selon l'activité supportée par le logiciel.

Autres immobilisations incorporelles Les autres immobilisations incorporelles, acquises par l'entreprise, sont reprises à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des dépréciations.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent également les droits de sponsors multi-annuels acquis par l'entreprise. Ceux-ci sont repris à la valeur actuelle des paiements futurs diminués des amortissements cumulés et des dépréciations.

Dépenses ultérieures Les dépenses ultérieures au titre d'une immobilisation incorporelle sont comptabilisées en tant qu'actif uniquement si elles permettent à l'actif auquel elles sont liées de générer des avantages économiques futurs, au-delà du niveau de performance défini à l'origine. Tous les autres frais sont pris en charge lorsqu'ils sont encourus.

Amortissements Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité finie sont amorties linéairement sur une période correspondant à leur durée d'utilité estimée. Les licences, droits de brassage, droits d'approvisionnement et de distribution sont amortis sur la période d'octroi de ces droits. Les marques sont considérées comme ayant une durée de vie indéterminée, sauf s'il existe un projet d'arrêt de la marque. L'arrêt d'une marque se fait soit au travers de la vente, soit par l'arrêt du support marketing. Quand AB InBev achète des droits de distribution pour ses propres produits, la durée de vie de ces droits est considérée comme indéterminée, sauf si l'entreprise veut cesser d'exploiter la marque ou arrêter la distribution. Les logiciels et coûts de développement technologique activés sont amortis sur une période de 3 à 5 ans.

Les marques sont considérées comme des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée, et de ce fait, ne sont pas amorties mais fait l'objet d'un test annuel de perte de valeur (voir principes comptables P).

Plus et moins values de cession Les plus et moins values liées à la cession d'immobilisations incorporelles sont comptabilisées au compte de résultat respectivement en autres produits et d'autres charges d'exploitation. Les plus et moins values sont reconnues en compte de résultat dès que les risques et avantages inhérents à la propriété sont substantiellement transférés à l'acheteur, que le recouvrement de la contrepartie est considérée comme probable, et que les coûts associés peuvent être estimés de manière fiable et qu'il n'y a plus d'implication dans la gestion de l'actif.

(H) Regroupements d'entreprises

L'entreprise applique la méthode comptable de l'acquisition pour comptabiliser l'acquisition d'entreprises. Le coût d'une acquisition est évalué à la date de transfert comme la somme des justes valeurs des actifs, des passifs encourus, des capitaux propres émis. Les actifs et passifs, ainsi que les passifs éventuels identifiables repris ou supposés repris de la société acquise sont évalués séparément à leur juste valeur à la date d'acquisition. L'excédent du coût d'acquisition calculé par rapport aux intérêts de l'entreprise dans la juste valeur des actifs nets identifiables découlant de l'acquisition, est comptabilisé en Goodwill.

L'allocation de la juste valeur aux actifs identifiables acquis et aux dettes supposées est basée sur diverses hypothèses faisant appel au jugement du management.

(I) Goodwill

Le goodwill est déterminé comme étant l'excédent versé sur les intérêts d'AB InBev dans la juste valeur nette des actifs identifiables acquis, des passifs et des passifs éventuels identifiables de la filiale acquise, de l'entité contrôlée conjointement ou de l'entreprise associée, reconnu à la date d'acquisition. Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition. Les regroupements d'entreprises antérieurs au 31 mars 2004 sont comptabilisés conformément à la norme IAS 22 *Regroupements d'entreprises*. Ceci signifie que les immobilisations incorporelles acquises lors de ces transactions, telles que les marques, n'étaient pas séparées du goodwill pour ces transactions. Depuis le 1er janvier 2010, lorsque AB InBev acquiert des participations ne donnant pas le contrôle, toute différence entre le coût de l'acquisition et la quote-part de ces participations dans les actifs nets acquis est comptabilisé comme une transaction de capitaux propres, en conformité avec IAS 27 *Etat financiers consolidés et individuels*.

Conformément à IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*, le goodwill est comptabilisé au coût et n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation sur une base annuelle et lorsqu'il y a une indication que l'unité génératrice de trésorerie à laquelle le goodwill a été affecté, peut être déprécié (voir principes comptables P).

Le goodwill est exprimé dans la devise de la filiale ou de l'entité contrôlée conjointement à laquelle il se rapporte et il est converti en USD au taux de change en vigueur à la date de clôture.

En ce qui concerne les entreprises associées, la valeur comptable du goodwill est incluse dans la valeur comptable de la participation dans ces entreprises associées.

Si la part d'AB InBev dans la juste valeur nette des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables reconnus excède le coût du regroupement d'entreprises, cet excédent est immédiatement reconnu dans le compte de résultat comme l'exige l'IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*.

Les dépenses relatives aux goodwill générés en interne sont comptabilisées en charge lorsqu'elles sont encourues.

(J) Immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est évaluée à son coût diminué des amortissements cumulés et des dépréciations (voir principes comptables P). Le coût inclut le prix d'achat et tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en service pour permettre son exploitation de la manière prévue par le management (ex : taxes non remboursables, frais de transport). Le coût d'un actif produit par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour un actif acquis. Les modes d'amortissement, la valeur résiduelle ainsi que de la durée d'utilité sont revues et ajustées chaque année si nécessaire.

Les coûts d'emprunts directement liés à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif corporel sont incorporés au coût de l'actif.

Dépenses ultérieures L'entreprise comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût d'un remplacement partiel au moment où ce coût est encouru, s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif bénéficieront à l'entreprise et que ce coût peut être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts sont comptabilisés en charge lors de leur occurrence.

Amortissements Le montant amortissable est le coût d'un actif diminué de sa valeur résiduelle. Les valeurs résiduelles, si elles ne sont pas immatérielles, sont revues annuellement. Les amortissements sont calculés à partir de la date à laquelle l'actif est prêt à être utilisé, selon la méthode linéaire et selon un taux correspondant à la durée d'utilité estimée de l'actif.

Les durées d'utilité estimées correspondent aux durées attendues d'utilisation de l'actif par l'entreprise et peuvent varier suivant la zone géographique. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Bâtiments industriels – Autres immeubles	20–33 ans
Matériel et outillage de fabrication :	
Matériel de fabrication	10–15 ans
Matériel de stockage et de conditionnement	5–7 ans
Emballages récupérables :	
Fûts	2–10 ans
Casiers	2–10 ans
Bouteilles	2–5 ans
Mobilier et matériel des points de vente	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Matériel informatique	3–5 ans

Lorsque les composants d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés de manière séparée dans les immobilisations corporelles.

Les terrains ne sont pas amortis étant donné qu'ils sont considérés avoir une durée de vie illimitée.

Plus et moins values de cession Les plus values liées à la cession d'immobilisations corporelles sont comptabilisées au compte de résultat en tant qu'autre revenu d'exploitation. Les plus et moins values sont reconnues au compte de résultat dès que les risques et avantages inhérents à la propriété sont substantiellement transférés à l'acheteur, que le recouvrement de la contrepartie est considérée comme probable, et que les coûts associés peuvent être estimés de manière fiable et qu'il n'y a plus d'implication dans la gestion de l'immobilisation corporelle.

(K) Comptabilisation des contrats de location

Lorsqu'un contrat de location transfère à l'entreprise la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'une immobilisation corporelle, il est considéré comme étant un contrat de location-financement. Les contrats de location-financement sont comptabilisés à l'actif et au passif (emprunts portant intérêts) pour des montants égaux à la valeur la plus faible entre la juste valeur du bien loué et la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location au commencement du contrat de location. Les amortissements et tests de dépréciation pour les actifs loués amortissables sont les mêmes que pour les actifs amortissables que possède l'entreprise. (Voir principes comptables J et P).

Les loyers sont ventilés entre le solde de la dette et la charge financière de manière à faire ressortir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

Les locations d'actifs pour lesquelles tous les risques et les avantages inhérents à la propriété sont principalement transférés au bailleur, sont classifiées comme contrats de location simple. Les paiements effectués au titre de contrats de location simple sont pris en charge au compte de résultat sur toute la durée du contrat selon la méthode linéaire.

Lorsqu'un contrat de location simple est résilié avant la fin de la durée de location, tout paiement exigé au titre de pénalités par le bailleur est comptabilisé comme une charge durant la période où le contrat prend fin.

(L) Placements

Tous les placements sont comptabilisés à leur date de transaction.

Placements en titres de capitaux propres Les placements dans des titres de capitaux propres sont des investissements pour lesquels AB InBev ne dispose pas de l'influence notable ou du contrôle. Ceci est généralement justifié par la détention de moins de 20 % des droits de vote. De tels investissements sont comptabilisés comme des actifs financiers destinés à la vente qui sont initialement valorisés à leur juste valeur sauf si la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable auquel cas, ils sont évalués au coût. Les changements ultérieurs de la juste valeur, à l'exception de ceux relatifs à des pertes de valeur comptabilisées au compte de résultat, sont comptabilisés directement en autres éléments du résultat global.

Lors de la cession d'un tel investissement, le bénéfice ou la perte cumulé(e) précédemment comptabilisé(e) directement en capitaux propres est comptabilisé(e) au compte de résultat.

Placements en titres d'emprunt Les placements dans les titres d'emprunt classés comme détenus à des fins de transaction ou comme destinés à la vente sont valorisés à leur juste valeur. Les bénéfices ou les pertes générées par une variation de la juste valeur de ces placements sont comptabilisés respectivement au compte de résultat ou directement en autres éléments du résultat global. La juste valeur de ces placements correspond à leur cotation publiée à la date de clôture. Les charges liées à la perte de valeur et les écarts de conversion sont comptabilisés au compte de résultat.

Les placements dans les titres d'emprunt classés comme détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti.

Les placements dans des titres d'emprunt dont l'échéance initiale est supérieure à trois mois ou l'échéance restante est inférieure à un an, sont considérés généralement comme placements à court terme. Les placements avec une échéance supérieure à un an peuvent être classés à court terme sous réserve de leur nature hautement liquide et du fait que de tels placements représentent un placement en trésorerie qui est disponible pour des opérations courantes.

Autres placements Les autres placements de l'entreprise sont classés comme étant disponibles à la vente et sont évalués à leur juste valeur. Les gains ou les pertes générées par une variation de la juste valeur de ces placements sont directement comptabilisés en autres éléments de résultat global. Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

(M) Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, coûts de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. La méthode du coût moyen pondéré est utilisée pour déterminer le coût des stocks.

Le coût des produits finis et des en-cours de production comprend le coût des matières premières, les autres matières entrant dans la fabrication, la main-d'œuvre directe, les autres coûts directs et une allocation des frais généraux de production fixes et variables basée sur la capacité normale de production. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

(N) Créances commerciales et autres créances

Les créances commerciales et les autres créances sont comptabilisées au bilan à leur valeur nette comptable, diminuée d'une réduction de valeur le cas échéant. A la fin de l'exercice comptable, une estimation des créances douteuses est réalisée après une revue des créances échues.

Une réduction de valeur relative aux créances commerciales et autres créances est comptabilisée dès le moment où le recouvrement des créances devient incertain. Ces créances deviennent douteuses lorsqu'il apparaît évident que l'entreprise ne pourra recouvrir la totalité du montant selon les modalités initiales des créances. Des difficultés financières de la part du débiteur, la probabilité que le débiteur puisse faire aveu de faillite ou subir des procédures de redressement financier, le non-paiement ou le retard de paiement peuvent être des indicateurs d'irrecouvrabilité de la créance. Le montant de la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie attendus. Une réduction de valeur est comptabilisée au compte de résultat tout comme la reprise de réductions de valeur précédemment constituées.

(O) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent tous les soldes de trésorerie et les dépôts à terme ayant une échéance inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition et facilement convertible en un montant de trésorerie. Ils sont comptabilisés pour leur valeur faciale, qui représente approximativement leur juste valeur. Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont diminués des découverts bancaires.

(P) Perte de valeur

La valeur comptable des actifs financiers, des immobilisations corporelles, des goodwill et des immobilisations incorporelles est revue à chaque date de clôture afin d'identifier des indices de perte de valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est alors estimée. De plus, les goodwill, les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service et les immobilisations incorporelles avec une durée de vie indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur comptable d'un actif ou de l'unité génératrice de trésorerie concernée dépasse sa valeur recouvrable. Les dépréciations sont comptabilisées au compte de résultat.

Calcul de la valeur recouvrable La valeur recouvrable des placements de l'entreprise en titres d'emprunt non cotés est estimée à partir de la valeur des flux futurs attendus de trésorerie, actualisée au taux d'intérêt initial effectif des titres d'emprunt. En ce qui concerne les actions et les titres d'emprunt cotés, leur valeur recouvrable est leur juste valeur.

La valeur recouvrable des autres actifs est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est calculée au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Pour déterminer la valeur d'utilité, les futurs flux de trésorerie estimés sont actualisés, en utilisant un taux d'intérêt qui reflète à la fois l'appréciation courante par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif. Les dépréciations comptabilisées sur une unité génératrice de trésorerie sont réparties tout d'abord en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie et ensuite en réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'unité.

Le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont testés annuellement au niveau de la business unit (il s'agit d'un niveau inférieur au secteur). La valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée appartiennent, est basée sur la méthode de la juste valeur. Plus spécifiquement, une approche par les flux de trésorerie libres actualisés, basée sur des modèles actuels d'évaluation lors d'acquisition, est utilisée. Ces calculs sont corroborés par des évaluations par les multiples, des prix d'actions cotées pour des filiales cotées en bourse ou d'autres indicateurs disponibles sur la juste valeur.

A chaque fois qu'il y a un indicateur de perte de valeur, les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont testées selon la méthode de la juste valeur, en appliquant un multiple, reflétant des transactions de marché actuelles, aux indicateurs de profitabilité de l'actif ou le flux des royalties qui pourraient être obtenus en accordant un droit de licence à une autre entreprise dans une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

Reprise des pertes de valeur Une perte de valeur constatée sur un goodwill ou sur des instruments de capitaux propres a un caractère irréversible. Les pertes de valeurs sur d'autres actifs sont reprises si l'augmentation subséquente de la valeur recouvrable peut être mise, de façon objective, en relation avec un événement survenant après la comptabilisation de cette perte de valeur. Une perte de valeur d'un actif peut être reprise dans la limite de la valeur nette comptable (déduction faite des dépréciations et des amortissements) qu'il aurait eu si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

(Q) Capital

Achat d'actions propres Lorsqu'AB InBev rachète ses propres actions, la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisée en déduction des capitaux propres sur la ligne au titre d'actions de trésorerie.

Dividendes Les dividendes sont comptabilisés en dettes dans la période où ils sont déclarés.

Frais d'émission d'actions Les frais directement attribuables à l'émission de nouvelles actions ou options sont comptabilisés nets d'impôts en diminution des capitaux propres.

(R) Provisions

Des provisions sont comptabilisées (i) lorsque le groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, (ii) lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et (iii) lorsque le montant de cette obligation peut être estimée de manière fiable. Les provisions sont établies en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés, en utilisant un taux avant impôts reflétant les appréciations courantes par le marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, des risques spécifiques à la dette.

Restructuration Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le groupe a approuvé un plan détaillé et formalisé de restructuration et lorsque la restructuration a, ou commencé ou été annoncée publiquement. Les coûts qui sont liés aux activités normales poursuivies par l'entreprise ne peuvent pas être provisionnés. La provision inclut les obligations d'indemnisation en relation avec les plans de prépension et de licenciement.

Contrats déficitaires Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat sont inférieurs aux coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles. Une telle provision est évaluée à la valeur actualisée la plus faible entre le coût estimé de toute indemnisation ou pénalité découlant de la résiliation du contrat et le coût net attendu d'exécution du contrat.

Litiges et contentieux Une provision pour litiges et contentieux est comptabilisée quand il est plus probable qu'improbable que l'entreprise soit dans l'obligation de s'acquitter de paiements futurs en conséquence d'événements passés. Ces événements peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter : certaines réclamations, certains procès et actions en justice initiés par une tierce partie ou initiés par AB InBev portant sur les lois de la concurrence, les violations de contrats de distribution et de contrats de licence, les questions environnementales, les litiges concernant le droit du travail, les réclamations des autorités fiscales et les questions liées aux litiges inhérent à l'industrie de l'alcool.

(S) Avantages du personnel

Avantages postérieurs à l'emploi Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les plans de pensions, l'assurance-vie postérieure à l'emploi, et l'assistance médicale postérieure à l'emploi. L'entreprise gère à travers le monde un certain nombre de régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies. Les actifs de ces régimes de retraite sont en général détenus par des fonds de pensions indépendants de la société. Ces régimes de retraite sont généralement financés par des cotisations versées par les membres du personnel et par l'entreprise elle-même. Concernant les régimes de retraite à prestations définies, le financement tient compte des recommandations d'actuaire indépendants. AB InBev a des régimes de retraite financés et non financés.

a) Régimes à cotisations définies Les cotisations versées dans le cadre de régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charge au compte de résultat quand elles sont encourues. Un régime à cotisations définies est un régime de retraite dans lequel AB InBev verse une cotisation fixe à un fonds. AB InBev n'a aucune obligation légale ou implicite de verser des cotisations supplémentaires si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour servir aux employés les avantages correspondant aux services rendus au cours de la période et des périodes antérieures.

b) Régimes à prestations définies Un régime à prestations définies est un régime qui n'est pas un régime de retraite à cotisations définies. Les régimes de retraite à prestations définies ont la particularité de définir un montant de prestations qu'un employé recevra lors de son départ en retraite, généralement dépendant d'un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, les années de service et le salaire. Pour les régimes de retraite à prestations définies, les charges liées aux régimes sont évaluées séparément pour chaque régime de retraite en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette dernière considère que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations. Suivant cette méthode, le coût du régime est comptabilisé en charge par le compte de résultat de façon à répartir ce coût de manière régulière au cours de la carrière des travailleurs participant aux régimes de retraite et ce, sur base des recommandations d'actuaire qui effectuent une évaluation complète de ces régimes de retraite au minimum tous les trois ans. Les montants comptabilisés en compte de résultat comprennent le coût des services rendus, le coût financier, le rendement attendu des actifs du régime, le coût des services passés et les effets de toutes réductions ou liquidation de régime. Les obligations relatives aux régimes de retraite comptabilisées au bilan sont évaluées sur la base de la valeur actuelle des futurs flux sortants de trésorerie, calculée en utilisant des taux d'intérêt correspondants à ceux applicables aux obligations d'entreprises de première catégorie, qui ont une date d'échéance presque similaire à celles des passifs correspondants, diminués de tous les coûts des services passés non encore comptabilisés et de la juste valeur de tous les actifs du régime de retraite. Les coûts des services passés résultent de l'adoption ou du changement apportés à un régime de retraite. Ils sont comptabilisés en charge sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Les écarts actuariels comprennent, pour les actifs et passifs, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit, et les effets des changements des hypothèses actuarielles sur les passifs des plans. Les écarts actuariels sont entièrement comptabilisés en autres éléments du résultat global au cours de leur période d'occurrence.

Quand le montant calculé au titre d'un régime à prestations définies est négatif (un actif), AB InBev comptabilise cet actif de retraite pour un montant reprenant le coût cumulé non comptabilisé des services passés et les avantages économiques disponibles pour AB InBev, sous forme de remboursements ou de réductions de contributions futures.

Autres obligations postérieures à l'emploi Certaines filiales d'AB InBev octroient à leurs membres du personnel retraités des avantages postérieurs à l'emploi liés aux soins de santé. L'octroi de tels avantages est en général conditionné au fait que le membre du personnel reste en service jusqu'à l'âge de la retraite. Les coûts attendus pour ces avantages sont provisionnés sur la durée de la carrière, en appliquant des principes comptables similaires à ceux des régimes de retraite à prestations définies.

Indemnités de fin de contrat de travail Des indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charge lorsque la société est manifestement engagée, sans qu'il existe une possibilité réaliste de rétractation, dans un plan formalisé et détaillé prévoyant de mettre fin à un ou plusieurs contrats de travail avant l'âge normal de la retraite. Les indemnités de fin de contrat pour des départs volontaires sont comptabilisées si l'entreprise a fait une offre pour encourager les départs volontaires, s'il est probable que l'offre soit acceptée et que le nombre attendu de personnes qui accepteront l'offre peut être estimé de manière fiable.

Bonus Les bonus octroyés aux employés et cadres supérieurs sont basés sur l'atteinte d'objectifs individualisés et prédéfinis par l'entreprise. Le montant estimé des bonus est comptabilisé en charge au cours de la période où le bonus est acquis. Dans le cas où les bonus sont réglés en actions de l'entreprise, ils sont comptabilisés comme paiements fondés sur des actions.

(T) Paiements fondés sur des actions

Différents programmes d'actions et d'options sur action permettent aux cadres supérieurs et aux membres du conseil d'administration d'acquérir des actions de l'entreprise et de certaines de ses filiales. AB InBev a adopté IFRS 2 *Paiement fondé sur des actions* depuis le 1er janvier 2005 pour tous les paiements fondés sur des actions accordés après le 7 novembre 2002 et qui n'étaient pas encore acquis au 1er janvier 2005. La juste valeur des options sur actions est estimée à la date d'attribution, en utilisant un modèle de valorisation d'option qui est le plus approprié pour l'option en question. Sur base du nombre prévu d'options qui seront acquises, la juste valeur des options attribuées est prise en charge sur la période d'acquisition des options. Quand les options sont exercées, les capitaux propres sont augmentés des montants encaissés.

(U) Emprunts portant intérêts

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, diminuée des coûts de transaction y afférents. Après leur comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés au coût amorti. La différence entre le montant initial qui a été comptabilisé et le montant à l'échéance est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée de vie attendue de l'instrument financier sur base d'un taux d'intérêt effectif dans la rubrique "Accroissement de la valeur temps des charges relatives aux obligations futures".

(V) Dettes commerciales et autres dettes

Les dettes commerciales et les autres dettes sont valorisées à leur coût amorti.

(W) Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat de l'exercice reprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé au compte de résultat sauf s'il concerne des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas, l'impact de l'impôt est également comptabilisé directement en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant de l'impôt à payer sur les bénéfices imposables de l'année écoulée, en appliquant les taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés, à la date de clôture ainsi que tous les ajustements sur les impôts à payer au titre des exercices précédents.

Selon l'IAS 12 *Impôts sur le résultat*, les impôts différés sont comptabilisés en appliquant la méthode dite du report variable. Ceci signifie qu'un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé pour l'ensemble des différences imposables et déductibles entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables au bilan. Selon cette méthode une provision pour impôts différés est également constituée pour les différences entre les justes valeurs des actifs et passifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et leurs bases imposables. IAS 12 précise qu'aucun impôt différé n'est comptabilisé i) lors de la comptabilisation initiale d'un goodwill, ii) lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou passif dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable et iii) sur des différences relatives à des investissements dans des filiales à la condition qu'elles ne seront probablement pas inversées dans un avenir prévisible. Le montant de l'impôt différé obtenu est basé sur le mode attendu de réalisation ou de règlement de la valeur comptable des actifs et des passifs, en utilisant des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de les compenser et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

L'entreprise comptabilise des actifs d'impôt différé, y compris des actifs au titre du report des pertes fiscales, dans la mesure où il est probable qu'elle dégagera un bénéfice imposable futur sur lequel pourra être imputé ces actifs d'impôt différé. Un actif d'impôt différé subit une réduction lorsqu'il n'est plus probable que le bénéfice d'impôts soit réalisé.

Les litiges fiscaux sont comptabilisés au bilan sous la rubrique des provisions (voir principes comptables R).

(X) Produits

Un produit est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction vont revenir à l'entreprise et que le produit peut être évalué de manière fiable.

Marchandises vendues Les produits liés à la vente de boissons et d'emballages sont comptabilisés lorsque les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur et qu'aucune incertitude significative ne subsiste quant au recouvrement des montants dus, aux charges relatives à la transaction et au retour éventuel des marchandises et que l'entreprise ne soit plus impliquée dans la gestion des marchandises. Les produits liés à la vente de marchandises sont reconnus à la juste valeur des rétributions reçues ou à recevoir, net des ristournes et autres avantages comme des remises commerciales, rabais pour volume et remises pour paiements anticipés.

Produits de location et royalties Les produits de location sont comptabilisés en autres produits d'exploitation selon la méthode linéaire sur la durée de la location. Les produits des royalties provenant de l'utilisation par des tiers des ressources de l'entreprise sont comptabilisés en autres produits d'exploitation sur base d'un prorata en tenant compte des clauses contractuelles.

Subventions publiques Les subventions publiques sont comptabilisées initialement au bilan en produits différés s'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que l'entreprise se conformera aux conditions attachées à la subvention. Les subventions qui compensent des frais encourus par l'entreprise sont comptabilisées systématiquement en autres produits d'exploitation sur la période au cours de laquelle les frais correspondants sont engagés. Les subventions qui indemnisent l'entreprise pour l'acquisition d'actif sont comptabilisées en déduction du coût d'acquisition de l'élément d'actif en question conformément à IAS 20 *Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique*.

Produits financiers Les produits financiers regroupent les intérêts reçus ou à recevoir sur les placements, les dividendes reçus, les gains de change, les pertes sur des couvertures de change venant compenser des gains de change, les gains réalisés sur des instruments de couverture qui ne font pas partie d'une relation de comptabilité de couverture, les produits relatifs aux actifs financiers détenus à des fins de transaction ainsi que les produits provenant de l'inefficacité des couvertures (voir principes comptables Z).

Les produits d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont acquis (en tenant compte du rendement effectif de l'actif) sauf s'il subsiste un doute quant à leur encaissement. Les dividendes sont comptabilisés en compte de résultat à la date où les dividendes sont attribués.

(Y) Charges

Charges financières Les charges financières regroupent les intérêts à payer sur les emprunts, calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les pertes de change, les gains sur des instruments de couverture de change venant compenser des pertes de change, les résultats relatifs aux instruments de couverture de taux d'intérêt, les charges relatives aux instruments de couverture qui ne font pas partie d'une relation de comptabilité de couverture, les charges relatives aux actifs financiers détenus à des fins de transaction, les dépréciations sur actifs financiers disponibles à la vente ainsi que les charges provenant de l'inefficacité des couvertures (voir principes comptables Z).

Tous les intérêts courus liés aux emprunts ou à des transactions financières sont comptabilisés en résultat en tant que charges financières. Toute différence entre le montant initialement comptabilisé et le montant à l'échéance des emprunts portant intérêts, du fait des frais de transactions et des ajustements de juste valeur, est comptabilisée dans le compte de résultat (en accroissement de la valeur temps des charges relatives aux obligations futures) sur la durée de vie attendue de l'instrument financier et sur base d'un taux d'intérêt effectif (voir principe comptable U). Les frais d'intérêts relatifs aux paiements de contrats de location financement sont également reconnus en compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Frais de recherche et développement, frais de publicité et de promotion et coûts de développement de systèmes informatiques Les frais de recherche, de publicité et de promotion sont comptabilisés en charge pendant l'exercice au cours duquel ils ont été encourus. Les frais de développement et les frais de développement de systèmes informatiques sont comptabilisés en charge l'année où les frais sont encourus s'ils ne satisfont pas aux critères d'activation (voir principes comptables G).

Coûts d'approvisionnement, de réception et de stockage Les coûts d'approvisionnement et de réception sont incorporés au coût des ventes, tout comme les coûts de stockage et de gestion des matières premières et autres matériaux d'emballages. Les coûts de stockage de produits finis à la brasserie ainsi que les coûts encourus pour le stockage dans les centres de distribution sont incorporés aux frais de distribution.

(Z) Instruments dérivés financiers

AB InBev utilise des instruments financiers dérivés pour atténuer l'impact transactionnel des monnaies étrangères, des taux d'intérêt et des prix des matières premières sur les performances de l'entreprise. La politique de gestion du risque financier d'AB InBev interdit l'utilisation d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives et par conséquent l'entreprise ne détient pas ou n'émet pas de tels instruments à de telles fins. Les instruments financiers dérivés qui sont des couvertures économiques mais qui ne respectent pas les critères stricts de la norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation – règles de comptabilité de couverture*, sont toutefois comptabilisés comme des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. La juste valeur est le montant auquel un élément d'actif pourrait être échangé ou la dette éteinte, entre parties bien informées et consentantes lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur des instruments financiers dérivés est soit le prix du marché soit calculée à partir de modèles de valorisation prenant en compte les taux actuels du marché. Ces modèles de valorisation prennent également en compte le risque de crédit actuel des contreparties.

Après la comptabilisation initiale, les instruments financiers dérivés sont réévalués à leur juste valeur à la date de clôture. Selon que la comptabilité de couverture de flux de trésorerie ou d'investissement net est appliquée ou pas, tout gain ou perte est comptabilisé(e) directement soit dans les autres éléments du résultat global, soit en compte de résultat.

La comptabilité de couverture de flux de trésorerie, de juste valeur ou d'investissement net est appliquée à toutes les couvertures qui satisfont aux conditions requises de comptabilité de couverture à savoir quand la documentation de couverture exigée existe et quand la relation de couverture est considérée comme effective.

Comptabilité de couverture des flux de trésorerie Lorsqu'un instrument financier dérivé couvre les variations de flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé, le risque de change d'un engagement ferme ou d'une transaction hautement probable, la part efficace du bénéfice ou de la perte réalisée sur un instrument financier dérivé est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global (réserves pour opérations de couverture). Lorsque l'engagement ferme ou la transaction prévue en monnaie étrangère conduit à la comptabilisation d'un actif non financier ou d'un passif non financier, le bénéfice ou la perte cumulé(e) est sorti de la rubrique autres éléments du résultat global et est inclus dans le coût initial de l'actif ou du passif. Lorsque la couverture concerne des actifs ou passifs financiers, le bénéfice ou la perte cumulé(e) sur l'instrument de couverture est reclassé(e) des autres éléments du résultat global vers le compte de résultat dans la même période que celle au cours de laquelle le risque couvert a affecté le compte de résultat (ex : lorsque la charge d'intérêt variable est comptabilisée). La part non efficace du bénéfice ou de la perte est comptabilisée directement en compte de résultat.

Lorsqu'un instrument de couverture ou lorsque la relation de couverture est arrivé(e) à échéance mais que la transaction couverte est toujours susceptible de se produire, le bénéfice ou la perte cumulé(e) reste en capitaux propres et n'est reclassé(e) que lorsque la transaction couverte se réalise en conformité avec la politique ci-dessus. Si la transaction couverte n'est plus probable, le bénéfice ou la perte cumulé(e) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global est reclassé(e) immédiatement dans le compte de résultat.

Comptabilité de la couverture de juste valeur Lorsqu'un instrument financier dérivé couvre l'exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé, tout bénéfice ou perte provenant de l'instrument de couverture est comptabilisé(e) en compte de résultat. L'élément couvert est déclaré à sa juste valeur dans le respect du risque qui a été couvert, avec tout bénéfice ou perte comptabilisé(e) en compte de résultat.

Comptabilité de la couverture d'un investissement net Lorsqu'un passif en monnaie étrangère couvre un investissement net dans une opération étrangère, les différences de change de monnaies étrangères provenant de la conversion du passif vers la monnaie fonctionnelle sont comptabilisées directement dans les autres éléments du résultat global (écarts de conversion).

Lorsqu'un instrument financier dérivé couvre un investissement net dans une opération étrangère, la partie du bénéfice ou de la perte sur l'instrument de couverture qui est considéré comme une couverture efficace est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global (écarts de conversion), alors que la partie non efficace est comptabilisée dans le compte de résultat.

Les placements dans des instruments de capitaux propres ou les instruments dérivés relatifs à ces placements et devant être réglés par la remise d'un tel instrument, sont valorisés à leur coût quand de tels instruments de capitaux propres n'ont pas de prix coté sur un marché actif et que d'autres méthodes d'estimation raisonnable de la juste valeur sont clairement inappropriées ou inexploitable.

(AA) Information sectorielle

Les secteurs opérationnels sont des composantes de l'activité de l'entreprise. Une information financière distincte est disponible pour ces secteurs et est régulièrement examinée par la direction.

Le format de présentation des secteurs opérationnels d'AB InBev est géographique parce que les risques de l'entreprise et les taux de rendement liés aux activités sont essentiellement affectés par le fait qu'AB InBev opère dans différentes régions géographiques. L'organisation de la direction de l'entreprise et le reporting interne à destination du conseil d'administration ont été mis en place en conséquence. Un secteur géographique est un composant distinct de l'entreprise qui s'est engagé à fournir des produits ou des services dans un environnement économique particulier, qui est soumis à des risques et des rendements différents de ceux des autres secteurs. En accord avec IFRS 8 *Secteurs opérationnels*, les secteurs géographiques d'AB InBev servant de base à l'information sectorielle sont l'Amérique du Nord, l'Amérique latine Nord, l'Amérique latine Sud, l'Europe de l'Ouest, l'Europe centrale et de l'Est, l'Asie-Pacifique et les Activités d'Exportation et les sociétés Holding. Les actifs de l'entreprise sont essentiellement localisés dans les mêmes régions géographiques que leurs consommateurs.

Les résultats, les actifs et les passifs sectoriels comprennent les éléments directement liés à un secteur, ainsi que ceux qui peuvent y être alloués sur une base raisonnable. Les actifs non alloués comprennent les emprunts accordés portant intérêts, les titres de placement, les actifs d'impôt différé, les impôts à récupérer sur le résultat, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les instruments dérivés classés à l'actif. Les passifs non alloués comprennent les capitaux propres, les intérêts minoritaires, les emprunts reçus portant intérêts, les passifs d'impôt différé, les découverts bancaires, les impôts sur le résultat à payer ainsi que les instruments dérivés classés au passif.

Les dépenses d'investissement sectoriels comprennent le coût total des investissements encourus au cours de la période au titre de l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles, à l'exception des goodwill.

(BB) Éléments non-récurrents

Les éléments non-récurrents sont des éléments qui selon l'appréciation du management doivent être présentés de manière distincte du fait de leur taille ou leur incidence. De tels éléments sont présentés séparément dans le compte de résultat consolidé et présenté dans les notes annexes aux états financiers. Les transactions pouvant donner lieu à des éléments non-récurrents sont principalement liées aux restructurations, aux dépréciations pour perte de valeur, aux plus ou moins values de cession d'investissements et au remboursement accéléré de certaines facilités de crédit.

(CC) Activités abandonnées et actifs non courants détenus en vue de la vente

Une activité abandonnée est un composant de l'entreprise qui a été cédé ou est classé comme détenu en vue de la vente. Elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte et fait partie d'un plan unique et coordonné de cession ou est une filiale acquise uniquement dans le but de la revente.

AB InBev classe un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable peut être recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue et si toutes les conditions de la norme IFRS 5 sont remplies. Un groupe d'actifs destiné à être cédé est défini comme un groupe d'actifs destinés à être cédés, par la vente ou d'une autre manière, ensemble en tant que groupe dans une transaction unique, et les passifs directement liés aux actifs qui seront transférés. Juste avant le classement en actif détenu en vue de la vente, l'entreprise évalue la valeur comptable de l'actif (ou tous les actifs ou passifs du groupe destiné à être cédé) en conformité avec la norme IFRS applicable. Dès lors, à partir du classement initial comme détenus en vue de la vente, les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont comptabilisés à la valeur la plus faible entre leur valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente. Les pertes de valeur constatées lors du classement initial comme détenu en vue de la vente sont comptabilisées dans le compte de résultat. Le même principe est appliqué pour les bénéfices et pertes liés à des réévaluations ultérieures. Des actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente, ne sont plus dépréciés et amortis.

(DD) IFRS émis récemment

Dans la mesure où l'on s'attend à ce que de nouvelles dispositions des normes IFRS soient applicables dans le futur, elles ont été résumées ci-après. Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010, elles n'ont pas été appliquées pour la préparation des états financiers consolidés.

IFRS 9 Instruments Financiers

IFRS 9 *Instruments financiers* est la norme comptable publiée parmi un vaste projet visant à remplacer IAS 39. IFRS 9 conserve mais simplifie le modèle de valorisation mixte et établit deux catégories d'évaluation des actifs financiers : le coût amorti et la juste valeur. La base de la catégorisation de ces actifs dépend du *business model* de la société et des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachées aux actifs financiers. Les recommandations d'IAS 39 quant à la dépréciation d'instruments financiers et à la comptabilisation de couverture demeurent applicables.

Pour toute adoption avant le 1er janvier 2012, les informations publiées lors des périodes comptables antérieures ne doivent pas être retraitées. La norme IFRS 9 qui sera obligatoire à compter de l'établissement des états financiers consolidés 2013 d'AB InBev, ne devrait pas avoir d'impact significatif sur ceux-ci.

Un certain nombre d'autres normes, d'amendements à ces normes et d'interprétations est effectif pour les exercices commençant après le 1er janvier 2010, et n'a pas été appliqué dans la préparation de ces états financiers consolidés. Aucun d'entre eux ne devrait avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés d'AB InBev.

4. Utilisations d'estimations et de jugements

La préparation des états financiers en conformité avec les normes IFRS, requiert du management le recours à des jugements, des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des principes comptables et les montants comptabilisés en qualité d'actif, de passif, de produits et de charges. Les estimations et les hypothèses qui y sont liées sont basées sur l'expérience du passé et sur divers autres facteurs admis comme étant raisonnables. Leurs résultats forment la base pour la prise de décision sur la valeur comptable des actifs et passifs qui ne peuvent pas être obtenue de façon explicite sur base d'autres sources. Les résultats réels peuvent différer des résultats estimés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période où ces dernières sont revues si la révision affecte uniquement cette période ou dans la période de révision et les périodes futures si la révision affecte simultanément la période courante et les périodes futures.

Bien que chacun de ses principes comptables significatifs reflète des jugements, des estimations et des hypothèses, AB InBev est d'avis que les principes comptables suivant reflètent les jugements, estimations et hypothèses les plus importants pour ses opérations et la compréhension de ses résultats : regroupements d'entreprises, immobilisations incorporelles, goodwill, dépréciations, provisions, paiements fondés sur des actions, avantages du personnel et comptabilisation d'impôts exigibles et différés.

Les justes valeurs d'immobilisations incorporelles identifiables acquises sont basées sur une évaluation de flux de trésorerie futurs. Les analyses de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéfinie sont réalisées tous les ans, ou à tout moment, lorsqu'un événement lié à ces éléments survient, et ce dans le but de déterminer si la valeur comptable ne dépasse pas la valeur recouvrable. Ces évaluations se basent sur des estimations de flux futurs de trésorerie.

L'entreprise utilise son jugement pour sélectionner un panel de méthodes, dont la méthode des flux de trésorerie actualisés et le modèle d'évaluation des options, et fait des hypothèses en se basant sur les conditions de marché existantes aux dates de clôture afin d'estimer la juste valeur de ses instruments financiers.

Les hypothèses actuarielles sont établies afin d'anticiper des événements futurs et sont utilisées dans le calcul des charges et dettes des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Ces facteurs incluent des hypothèses portant sur le taux d'intérêt, sur le rendement attendu des actifs du régime de retraite, sur l'augmentation des coûts de soins de santé, sur l'augmentation future des avantages, sur la rotation du personnel et sur l'espérance de vie.

En 2010, AB InBev a procédé à une revue opérationnelle de la durée d'utilité de certains éléments des immobilisations corporelles dans la zone géographique de l'Amérique latine Nord, qui s'est traduite par un changement dans l'utilisation attendue de certains de ces actifs. Se référer à la note 13 *Immobilisations corporelles*.

Les jugements faits par le management dans le cadre de l'application des IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important d'ajustements significatifs au cours de l'année suivante, sont présentés plus en détail dans les annexes ci-après.

5. Information sectorielle

L'information sectorielle est présentée par secteurs géographiques, en conformité avec l'information disponible et régulièrement évaluée par le principal décideur opérationnel. Les activités d'AB InBev s'opèrent sur sept zones distinctes. Le management régional et opérationnel est responsable de la gestion de la performance, des risques sous-jacents et de l'efficacité des opérations. En interne, le management d'AB InBev emploie des indicateurs de performance tels que le bénéfice d'exploitation normalisé (EBIT normalisé) et l'EBITDA normalisé comme mesure de performance des secteurs afin de prendre des décisions concernant l'allocation des ressources. Ces mesures sont rapprochées au bénéfice du segment dans les tableaux présentés (les chiffres ne peuvent être additionnés dû aux arrondis).

Depuis le 1er janvier 2010, AB InBev a actualisé son information sectorielle dans une optique de revue interne par le senior management. Cette présentation traite tous les exercices 2009 comme s'ils avaient été clôturés le 1er janvier 2009. De plus, certaines transactions intra-groupes, qui ont été précédemment comptabilisées dans les zones, sont enregistrées dans les activités d'exportation et sociétés holdings. De cette façon, il n'y a pas d'impact au niveau consolidé. Les tableaux ci-dessous fournissent des informations par zone pour 2009 dans le format utilisé par le management depuis 2010 pour suivre les performances. Les différences entre la base de référence de 2009 et le compte de résultat audité de 2009 comme rapporté, représentent les effets des cessions.

Tous les chiffres dans le tableau ci-dessous sont présentés en millions d'USD, excepté pour les volumes (millions d'hl).

Information sectorielle (2009 base de référence)	Amérique du Nord		Amérique latine Nord		Amérique latine Sud	
	2010	2009 Base de référence	2010	2009 Base de référence	2010	2009 Base de référence
Volume	129	134	120	110	34	33
Produits	15 296	15 380	10 018	7 649	2 182	1 899
Coûts des ventes	(6 946)	(7 254)	(3 410)	(2 488)	(842)	(736)
Frais de distribution	(774)	(778)	(1 128)	(781)	(180)	(166)
Frais commerciaux et de marketing	(1 565)	(1 691)	(1 238)	(1 016)	(228)	(182)
Frais administratifs	(526)	(633)	(518)	(551)	(75)	(73)
Autres produits/(charges) d'exploitation	61	232	359	244	(8)	(7)
Bénéfice d'exploitation normalisé (EBIT)	5 546	5 255	4 083	3 056	849	735
Amortissements, pertes de valeur et dépréciations	(898)	(970)	(698)	(437)	(160)	(144)
Marge EBITDA normalisé	6 444	6 225	4 780	3 493	1 009	879
Marge EBITDA normalisé en %	42,1 %	40,5 %	47,7 %	45,7 %	46,2 %	46,3 %

Tous les chiffres dans le tableau ci-dessous sont présentés en millions de USD, excepté pour les volumes (en millions d'hl), et les équivalent temps plein (en unité d'ETP).

Information sectorielle (2009 rapporte)	Amérique du Nord		Amérique latine Nord		Amérique latine Sud	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Volume	129	135	120	110	34	33
Produits	15 296	15 486	10 018	7 649	2 182	1 899
Coûts des ventes	(6 946)	(7 525)	(3 410)	(2 487)	(842)	(735)
Frais de distribution	(774)	(792)	(1 128)	(781)	(180)	(166)
Frais commerciaux et de marketing	(1 565)	(1 694)	(1 238)	(1 016)	(228)	(182)
Frais administratifs	(526)	(636)	(518)	(551)	(75)	(73)
Autres produits/(charges) d'exploitation	61	54	359	243	(8)	(12)
Bénéfice d'exploitation normalisé (EBIT)	5 546	4 894	4 083	3 056	849	731
Eléments non-récurrents	(237)	62	(34)	109	(8)	(7)
Bénéfice d'exploitation (EBIT)	5 309	4 956	4 049	3 165	841	724
Charges financières nettes	(503)	(567)	(98)	(353)	(55)	(92)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	520	514	–	–	–	–
Bénéfice avant impôts	5 326	4 903	3 951	2 811	786	632
Impôts sur le résultat	(1 454)	(1 519)	(637)	(521)	(230)	(184)
Bénéfice	3 872	3 384	3 314	2 290	556	448
EBITDA normalisé	6 444	5 868	4 780	3 492	1 009	875
Eléments non-récurrents	(154)	62	(34)	109	(8)	(7)
Dépréciations non-récurrentes	(83)	–	–	–	–	–
Amortissements, pertes de valeur et dépréciations	(898)	(974)	(697)	(437)	(160)	(144)
Charges financières nettes	(503)	(567)	(98)	(353)	(55)	(92)
Part du résultat des entreprises associées	520	514	–	–	–	–
Charges d'impôt sur le résultat	(1 454)	(1 519)	(637)	(521)	(230)	(184)
Bénéfice	3 872	3 384	3 313	2 290	556	448
Marge EBITDA (normalisé) en %	42,1 %	37,9 %	47,7 %	45,7 %	46,2 %	46,1 %
Actifs sectoriels	72 412	72 222	17 767	16 221	3 564	3 766
Eliminations intersectorielles						
Actifs non alloués						
Total de l'actif						
Passifs sectoriels	5 737	5 250	4 619	3 819	685	785
Eliminations intersectorielles						
Passifs non alloués						
Total du passif						
Dépenses brutes d'investissement	282	342	1 046	499	179	155
Dotations aux/(reprises de) provisions	167	(24)	28	53	2	3
ETP	18 264	19 597	32 098	28 460	8 040	7 780

Les produits nets de l'activité brassicole s'élèvent à 32 616 m d'USD et les produits nets des autres activités (boissons non alcoolisées et autres activités) s'élève à 3 681 m d'USD.

Europe de l'Ouest		Europe centrale et de l'Est		Asie-Pacifique		Activités d'Exportation et Sociétés Holding		Effets de cessions		Consolidé	
2010	2009 Base de référence	2010	2009 Base de référence	2010	2009 Base de référence	2010	2009 Base de référence	2010	2009 lien avec les chiffres rapportés	2010	2009 Rapporté
32	32	27	27	50	49	7	6	–	18	399	409
3 937	4 221	1 619	1 571	1 767	1 720	1 479	1 423	–	2 896	36 297	36 758
(1 883)	(2 037)	(857)	(822)	(1 008)	(947)	(1 206)	(1 249)	–	(1 666)	(16 151)	(17 198)
(393)	(418)	(191)	(157)	(140)	(120)	(106)	(114)	–	(138)	(2 913)	(2 671)
(716)	(775)	(353)	(297)	(439)	(493)	(174)	(164)	–	(374)	(4 712)	(4 992)
(291)	(389)	(109)	(126)	(148)	(132)	(292)	(324)	–	(83)	(1 960)	(2 310)
83	87	7	4	47	37	54	53	–	12	604	661
737	690	117	174	79	65	(245)	(375)	–	648	11 165	10 248
(362)	(382)	(206)	(211)	(213)	(194)	(168)	(171)	–	(280)	(2 704)	(2 789)
1 099	1 072	323	385	292	259	(77)	(204)	–	928	13 869	13 037
27,9 %	25,4 %	20,0 %	24,5 %	16,5 %	15,0 %	–	–	–	–	38,2 %	35,5 %

Europe de l'Ouest		Europe centrale et de l'Est		Asie-Pacifique		Activités d'Exportation et Sociétés Holding		Consolidé	
2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
32	33	27	40	50	53	7	5	399	409
3 937	4 312	1 619	2 492	1 767	1 985	1 479	2 936	36 297	36 758
(1 883)	(1 962)	(857)	(1 194)	(1 008)	(1 052)	(1 206)	(2 243)	(16 151)	(17 198)
(393)	(457)	(191)	(241)	(140)	(142)	(106)	(93)	(2 913)	(2 671)
(716)	(798)	(353)	(485)	(439)	(542)	(174)	(275)	(4 712)	(4 992)
(291)	(389)	(109)	(171)	(148)	(142)	(292)	(349)	(1 960)	(2 310)
83	(107)	7	(121)	47	36	54	568	604	661
737	599	117	281	79	144	(245)	543	11 165	10 248
(54)	(56)	2	(1)	9	(47)	54	1 261	(268)	1 321
683	543	118	279	88	96	(191)	1 805	10 897	11 569
(291)	(299)	(41)	(37)	8	(10)	(2 756)	(3 061)	(3 736)	(4 419)
1	(1)	–	–	–	–	–	–	521	513
393	244	77	243	96	86	(2 947)	(1 256)	7 682	7 663
(98)	(73)	(21)	(48)	(22)	(76)	542	636	(1 920)	(1 786)
295	171	56	195	74	10	(2 405)	(620)	5 762	5 877
1 099	983	323	599	292	349	(77)	870	13 869	13 037
(54)	(56)	2	(1)	9	(47)	54	1 290	(185)	1 350
–	–	–	–	–	–	–	(29)	(83)	(29)
(362)	(384)	(206)	(319)	(213)	(206)	(168)	(326)	(2 704)	(2 789)
(291)	(299)	(41)	(37)	8	(10)	(2 756)	(3 061)	(3 736)	(4 419)
1	(1)	–	–	–	–	–	–	521	513
(98)	(73)	(21)	(48)	(22)	(76)	542	636	(1 920)	(1 786)
295	171	56	195	74	10	(2 405)	(620)	5 762	5 877
27,9 %	22,8 %	20,0 %	24,1 %	16,5 %	17,6 %	–	–	38,2 %	35,5 %
5 436	5 889	2 387	2 484	3 749	3 549	3 608	4 189	108 923	108 320
								(1 638)	(2 089)
								7 057	6 294
2 593	3 067	609	418	1 403	1 143	3 712	3 134	114 342	112 525
								19 358	17 616
								(1 638)	(2 089)
								96 622	96 998
								114 342	112 525
322	246	112	175	316	224	87	67	2 344	1 708
62	59	(2)	–	(4)	47	114	69	367	207
7 989	7 551	10 249	10 588	35 475	40 859	2 198	1 654	114 313	116 489

Les produits nets attribuables aux clients externes d'AB InBev dans son marché domestique (la Belgique) et les actifs non courants sur ce même marché représentent respectivement 886m d'USD et 1 405m d'USD.

6. Acquisitions et cessions de filiales

Acquisitions

Le tableau ci-dessous résume l'impact des acquisitions sur l'état de situation financière d'AB InBev au 31 décembre 2010 et 2009 :

Millions d'USD	2010 Total des acquisitions	2009 Total des acquisitions
Actifs non-courants		
Immobilisations corporelles	1	15
Immobilisations incorporelles	15	13
Participations dans des entreprises mises en équivalence	–	(12)
Actifs courants		
Stocks	2	4
Créances commerciales et autres créances	2	4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	6
Dettes non-courantes		
Emprunts portant intérêts	–	(2)
Avantages au personnel	–	(1)
Provisions	–	(1)
Passifs d'impôts différés	–	(1)
Dettes courantes		
Impôts sur le résultat à payer	–	(2)
Dettes commerciales et autres dettes	(1)	(5)
Actifs et passifs nets identifiables	19	18
Goodwill sur les acquisitions	–	17
Trésorerie nette relative aux acquisitions de l'exercice précédent	18	579
Contreparties payées en trésorerie	37	614
Trésorerie acquise	–	(6)
Flux nets de trésorerie sortants	37	608

Acquisitions 2010

Le 29 octobre 2010, l'entreprise a acquis un distributeur local aux Etats-Unis en contrepartie de 19m d'USD acquitté en trésorerie. Les coûts directement attribuables à cette acquisition sont inférieurs à un million d'USD. Aucun goodwill n'a été comptabilisé étant donné que le prix d'achat a été complètement alloué aux catégories d'actifs respectives.

La trésorerie nette relative aux acquisitions de l'exercice précédent pour un montant de 18m d'USD reflète principalement le règlement de la contrepartie restant à payer aux anciens actionnaires d'Anheuser-Busch qui n'avaient pas encore fait valoir leurs droits en date du 31 décembre 2009, ainsi que le règlement des coûts de transactions.

Acquisitions 2009

En mars 2009, la société a acquis Corporación Boliviana de Bebidas pour un montant total de 27m d'USD. Les coûts directement attribuables à cette acquisition sont inférieurs à 1m d'USD. Le goodwill comptabilisé pour cette acquisition s'élève à 9m d'USD.

La société a également fait l'acquisition de distributeurs locaux. Comme ces distributeurs ont été immédiatement intégrés dans les opérations de la société, aucune comptabilité distincte n'est établie quant à leur contribution au bénéfice d'AB InBev. Le goodwill comptabilisé pour ces acquisitions s'élève à 8m d'USD.

La trésorerie nette relative aux acquisitions de l'exercice précédent pour un montant de 579m d'USD reflètent d'une part les paiements exécutés au profit des anciens actionnaires d'Anheuser-Busch, qui à la date du 31 décembre 2008 n'avaient pas encore fait valoir leurs droits, et d'autre part le règlement des coûts de transaction relatifs à l'acquisition Anheuser-Busch.

Cessions

Le tableau ci-dessous résume l'impact des cessions sur l'état de situation financière d'AB InBev au 31 décembre 2010 et 2009 :

Millions d'USD	2010 Total cessions	2009 Oriental Brewery	2009 Busch Entertainment	2009 Europe Centrale	2009 Autres cessions	2009 Total cessions
Actifs non-courants						
Immobilisations corporelles	(68)	–	(1 889)	(595)	–	(2 484)
Goodwill	–	–	–	(166)	–	(166)
Immobilisations incorporelles	–	–	(470)	(39)	(1)	(510)
Placements	71	–	–	(1)	–	(1)
Actifs d'impôts différés	–	–	–	(5)	–	(5)
Créances commerciales et autres créances	(1)	–	(3)	(15)	(1)	(19)
Actifs courants						
Impôts sur le résultat à récupérer	–	–	–	(3)	–	(3)
Stocks	(14)	–	(33)	(75)	(1)	(109)
Créances commerciales et autres créances	(10)	–	(82)	(138)	3	(217)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(7)	(75)	–	(334)	(7)	(416)
Actifs détenus en vue de la vente	–	(1 396)	–	–	(58)	(1 454)
Dettes non-courantes						
Emprunts portant intérêts	–	–	–	1	–	1
Dettes commerciales et autres dettes	–	–	–	5	–	5
Provisions	–	–	–	4	–	4
Passifs d'impôts différés	–	–	–	8	–	8
Dettes courantes						
Découverts bancaires	–	43	–	13	–	56
Emprunts portant intérêts	4	–	–	–	4	4
Impôts sur le résultat à payer	–	–	–	21	–	21
Dettes commerciales et autres dettes	(2)	–	195	190	1	386
Provisions	–	–	–	5	–	5
Passifs détenus en vue de la vente	–	159	–	–	60	219
Actifs et passifs nets identifiés	(27)	(1 269)	(2 282)	(1 124)	–	(4 675)
Perte/(bénéfice) sur cessions	31	(428)	–	(1 088)	(1)	(1 517)
Trésorerie (acquise)/cédée	(20)	–	–	–	–	–
Contreparties payées en trésorerie	(16)	(1 697)	(2 282)	(2 212)	(1)	(6 192)
Trésorerie cédée	7	32	–	322	7	361
Trésorerie à recevoir	–	225	–	374	–	599
Trésorerie nette reçue	(9)	(1 440)	(2 282)	(1 516)	6	(5 232)

Cessions 2010

Le 20 octobre 2010, AmBev et Cerveceria Regional S.A. ont conclu une transaction par laquelle ils regroupent leurs activités au Venezuela. Regional détient 85 % des intérêts de la nouvelle entreprise et AmBev détient les 15 % restant, participation qui peut être augmentée à 20 % au cours des quatre prochaines années. L'évaluation à la juste valeur des droits conservés, comme prescrit par l'amendement IAS 27 *Etats financiers consolidés et individuels*, a conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur de (31)m d'USD.

En 2010, AB InBev a encaissé le paiement différé relatif à la cession d'Oriental Brewery. Le paiement différé ayant un montant nominal de 300m d'USD avait été comptabilisé à une juste valeur de 225m d'USD à la clôture de 2009. Ce paiement différé a été cédé à un tiers pour une valeur brute de 275m d'USD, hors intérêts courus et a permis de dégager un résultat non récurrent de 50m d'USD – voir note 8 *Éléments non-récurrents*. La trésorerie reçue a été partiellement utilisée pour le paiement de l'impôt des sociétés dû sur la cession de Bush Entertainment et d'autres filiales (255m d'USD).

Cessions 2009

Le 24 juillet 2009, AB InBev a annoncé avoir finalisé la cession d'Oriental Brewery à Kohlberg Kravis Roberts & Co.L.P. pour un montant de 1,8 milliards d'USD, dont 1,5 milliards d'USD réglé en trésorerie et 0,3 milliard d'USD reçus en créance non garantie. Suite à cette cession, AB InBev a reconnu une plus-value d'environ 428m d'USD.

Le 1er décembre 2009, AB InBev a finalisé la cession de sa filiale détenue indirectement à 100 %, Busch Entertainment Corporation, à une entité détenue par Blackstone Capital Partners V L.P. pour un montant de 2,7 milliards d'USD. Le prix de cession comprenait un paiement en trésorerie de 2,3 milliards d'USD et un droit de bénéficier au retour sur investissement initial de Blackstone Capital Partners, dans une limite de 400m d'USD. Aucune plus-value n'a été comptabilisée sur cette cession, le prix de vente étant équivalent à la valeur nette comptable de la société cédée à la date de cession.

Le 2 décembre 2009, AB InBev a finalisé la cession de ses activités en Europe centrale à CVC Capital Partners pour une valeur d'entreprise de 2,2 milliards d'USD, dont 1,6 milliards d'USD en trésorerie, 448m d'USD en créance non garantie avec une maturité de 6 années et 165m d'USD représentant la valeur des participations ne donnant pas le contrôle. L'entreprise a également perçu un droit à de futurs paiements, estimé à un montant pouvant aller jusqu'à 800m d'USD et conditionné au retour sur investissement initial de CVC. Suite à cette cession, AB InBev a comptabilisé une plus-value d'environ 1,1 milliards d'USD.

Autres cessions 2009

La cession du réseau de distribution de la société française (Cafeln) en 2008 a été finalisée en février 2009. L'impact du prix de cession est reflété dans les variations d'actif et de passif telles que reprises dans le tableau ci-avant. Il n'y a pas eu de plus-value comptabilisée suite à cette cession, le prix de cession étant équivalent à la valeur nette comptable de la société cédée.

Au cours de l'exercice, l'entreprise a également cédé des distributeurs locaux. Ces cessions, seules ou ensemble, n'ont pas eu un impact significatif. L'impact de ces cessions est reflété dans les variations d'actif et de passif telles que reprises dans le tableau ci-avant.

7. Autres produits/(charges) d'exploitation

Millions d'USD	2010	2009
Subventions de l'état	243	155
Produits provenant des licences	96	84
(Dotations aux)/reprises de provisions	(4)	159
Plus-values nettes sur la cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et actifs détenus en vue de la vente	119	123
Produits nets de location et d'autres produits d'exploitation	150	140
	604	661
Frais de recherche exposés	184	159

Les subventions publiques sont principalement liées aux avantages fiscaux accordés par certaines provinces brésiliennes en relation avec les activités et les investissements que l'entreprise effectue dans ces provinces.

Les (dotations)/reprises de provisions nettes en 2009 comprennent un gain de 164m d'USD, résultant de la modification d'un régime de soins de santé postérieur à l'emploi aux États-Unis.

En 2010, la société a comptabilisé 184m d'USD de frais de recherche en charge, contre 159m d'USD en 2009. Une partie de ces frais ont été dépensés dans le cadre d'études de marché, mais la majorité est relative à l'innovation dans les domaines de l'optimisation des procédés essentiellement concernant les capacités, le développement de nouveaux produits et des initiatives en matière de conditionnement.

8. Eléments non-récurrents

IAS 1 *Présentation des états financiers* requiert que les éléments significatifs de produits et de charges soient présentés séparément. Les éléments non-récurrents sont des éléments qui, selon le jugement de la direction, doivent être présentés en vertu de leur taille ou de leur incidence afin que l'utilisateur obtienne une bonne compréhension de l'information financière. L'entreprise estime que ces éléments sont importants et, les a, par conséquent, exclu de la mesure de la performance du secteur auquel ils appartiennent tel que mentionné à la note 5 *Information sectorielle*.

Les éléments non-récurrents inclus dans le compte de résultat sont les suivants :

Millions d'USD	2010	2009
Charges de restructuration (pertes de dépréciations incluses)	(252)	(153)
Ajustements de juste valeur	–	(67)
Cession d'activités et vente d'actifs	(16)	1 541
Impact sur le résultat d'exploitation	(268)	1 321
Charges financières non-récurrentes	(925)	(629)
Charges d'impôts non-récurrentes	153	29
La part des participation ne donnant pas le contrôle sur les éléments non-récurrents	26	(35)
Impact net sur le résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres d'AB InBev	(1 014)	686

Les charges de restructuration pour l'année 2010 s'élèvent à (252)m d'USD. Ces charges se rapportent principalement à l'intégration d'Anheuser-Busch en Amérique du Nord, aux adaptations organisationnelles et à l'externalisation des activités en Europe de l'Ouest visant à éliminer les doubles emplois, les procédures et activités similaires, tant entre les fonctions qu'entre les zones, ainsi que la fermeture de Hamilton Brewery au Canada. Ces coûts non-récurrents résultant d'un ensemble de décisions nous permettent de disposer à l'avenir d'une base de coûts plus faible, et nous permettront, en outre, de nous concentrer sur les activités stratégiques d'AB InBev, de disposer d'un processus décisionnel plus rapide et d'une amélioration de l'efficacité, du service et de la qualité.

Les cessions d'activités et ventes d'actifs (y compris les pertes de valeur) en 2010 représentent une perte nette de (16)m d'USD provenant principalement de l'impact net du règlement de la créance différée relative à la cession de la filiale coréenne Oriental Brewery (50m d'USD), l'évaluation à la juste valeur des droits conservés dans l'association au Venezuela, entre AmBev et Cerveceria Regional S.A ((31)m d'USD), la cession des actifs non stratégiques d'Anheuser-Busch ((52)m d'USD, y compris une perte de valeur de (65)m d'USD) et 17m d'USD d'ajustement d'intérêts courus et de provisions relatives aux cessions des années précédentes. Voir également la note 6 *Acquisitions et cessions de filiales* pour plus de détails sur les cessions d'activités.

Les charges de restructuration pour 2009 s'élevaient à (153)m d'USD. Ces charges se rapportent principalement à l'intégration d'Anheuser-Busch en Amérique du Nord, aux adaptations organisationnelles et à l'externalisation des activités en Europe de l'Ouest.

Les ajustements IFRS de juste valeur reconnus en 2009 pour un montant total de (67)m d'USD, ont trait aux avantages sociaux non récurrents comptabilisés conformément à la norme IFRS 2, suite aux modifications des conditions d'acquisition des droits sur certains plans dont le paiement est fondé sur des actions.

Les cessions d'activités et ventes d'actifs durant 2009 ont généré un revenu non récurrent de 1541m d'USD provenant essentiellement de la vente des actifs d'InBev USA LLC (opérant également sous le nom de Labatt USA) à une filiale de KPS Capital Partners, LP (54m d'USD), de la vente de la filiale coréenne Oriental Brewery à une filiale de Kohlberg Kravis Roberts & Co. LP (428m d'USD) et de la vente des activités en Europe centrale à CVC Capital Partners (1 088m d'USD), et d'autres coûts liés aux cessions.

L'entreprise a également supporté des charges financières non-récurrentes pour un montant total de (925)m d'USD pour l'année 2010 ((629)m USD pour l'année 2009). Voir la note 11 *Charges et produits financiers*.

Tous les montants ci-dessus sont présentés avant impôts sur le résultat. Les éléments non-récurrents 2010 et 2009 ont eu pour effet de réduire le montant de l'impôt sur le résultat à concurrence, respectivement de 153m d'USD et 29m d'USD.

La part des participations ne donnant pas le contrôle sur les éléments non-récurrents s'élèvent à 26m d'USD en 2010 contre (35) m d'USD en 2009.

9. Charges salariales et autres avantages sociaux

Millions d'USD	2010	2009
Salaires et appointements	(2 912)	(3 835)
Cotisations à la sécurité sociale	(512)	(587)
Autres frais salariaux	(741)	(805)
Dépenses de pension pour régimes à prestations définies	(217)	1
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	(156)	(208)
Cotisations aux régimes à cotisations définies	(44)	(43)
	(4 582)	(5 477)
Nombre d'équivalents temps plein à fin d'année (ETP)	114 313	116 489

Le nombre d'équivalents temps plein pour être présenté comme suit :

	2010	2009
AB InBev SA (maison mère)	272	261
Autres filiales	112 020	114 260
Sociétés consolidées proportionnellement	2 021	1 968
	114 313	116 489

La note 5 *Information sectorielle* contient la répartition des ETP par secteur géographique.

10. Complément d'information sur les charges d'exploitation par nature

Les charges liées aux dépréciations, amortissements et pertes de valeurs sont incluses dans les rubriques suivantes du compte de résultat 2010 :

Millions d'USD	Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	Dépréciation sur goodwill
Coûts des ventes	1 943	11	–
Frais de distribution	126	1	–
Frais commerciaux et de marketing	261	76	–
Frais administratifs	122	160	–
Autres produits/(charges) d'exploitation	3	2	–
Éléments non-récurrents	83	–	–
	2 538	250	–

Les charges liées aux dépréciations, amortissements et pertes de valeurs sont incluses dans les rubriques suivantes du compte de résultat 2009 :

Millions d'USD	Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	Dépréciation sur goodwill
Coûts des ventes	1 996	16	–
Frais de distribution	111	–	–
Frais commerciaux et de marketing	256	63	–
Frais administratifs	145	187	–
Autres produits/(charges) d'exploitation	15	–	–
Éléments non-récurrents	23	6	–
	2 546	272	–

Les charges liées aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles incluent (1)m d'USD en 2010 et 7m d'USD en 2009 de réallocation, au coût complet, des frais d'amortissements et de dépréciations dans le coût des ventes.

11. Charges et produits financiers

Comptabilisés en compte de résultat

Charges financières

Millions d'USD	2010	2009 ¹
Charges d'intérêt	(3 065)	(3 522)
Activation des coûts d'emprunts	35	4
Accroissement de la valeur temps des charges relatives aux obligations futures	(159)	(381)
Charges sur des instruments de couverture ne faisant pas partie d'une relation de comptabilité de couverture	–	(46)
Charges liés à l'inefficacité des couvertures	–	(46)
Imposition des transactions financières	(30)	(25)
Autres, y compris les frais bancaires	(117)	(121)
	(3 336)	(4 137)
Charges financières non-récurrentes	(925)	(629)
	(4 261)	(4 766)

Les charges financières, hors éléments non récurrent, ont diminué de 801m d'USD par rapport à l'exercice précédent principalement du fait de charges d'intérêts moins élevées s'expliquant par une diminution du niveau de la dette nette et un plus faible accroissement de la valeur temps des emprunts existants, conséquence de la réduction du pourcentage des emprunts bancaires dans la dette totale suite au refinancement et au remboursement des dettes senior contractés en 2008 et 2010 – Voir la note 24 *Emprunts portant intérêts*.

En 2009 et 2010, AB InBev a remboursé et refinancé la dette contractée en 2008 suite à l'acquisition d'Anheuser-Busch (voir note 24 *Emprunts portant intérêts*). Par conséquent, les intérêts et l'accroissement de la valeur temps des emprunts existants ont respectivement diminué de 457m d'USD et de 222m d'USD, comparativement à 2009.

Suite aux remboursements et au refinancement intervenus en 2010, AB InBev a encouru des pertes de couverture pour 733m d'USD (474m d'USD en 2009) sur des swaps de taux d'intérêts qui sont devenus inefficaces et un accroissement supplémentaire de la valeur temps des emprunts existants de 192m d'USD (145m d'USD en 2009). Ces montants ont été comptabilisés comme des charges financières non-récurrentes. Voir également la note 8 *Éléments non-récurrents*.

Les coûts d'emprunts activés sont relatifs aux charges d'intérêts directement attribuables à l'acquisition et à la construction d'actifs éligibles principalement au Brésil. Les intérêts sont capitalisés à un taux d'emprunt variant entre 6 % et 12,5 %.

¹Reclassés afin de se conformer à la présentation 2010 des états financiers consolidés.

Les charges d'intérêts comptabilisées sur les passifs financiers couverts et non couverts ainsi que les charges d'intérêts nettes relatives aux instruments dérivés de couvertures sont détaillées ci-dessous :

Millions d'USD	2010	2009
Coût amorti des passifs financiers – non couverts	(1 992)	(1 780)
Couverture de juste valeur – éléments couverts	(236)	(216)
Couverture de juste valeur – instruments de couverture	(26)	(36)
Couvertures de flux de trésorerie – éléments couverts	(215)	(577)
Couvertures de flux de trésorerie – instruments de couverture (sortis des capitaux propres)	(501)	(580)
Couvertures nettes d'investissement - instruments de couverture (composant d'intérêt)	(77)	(54)
Éléments couverts ne faisant pas partie d'une relation de comptabilité de couverture – couvertures économiques	(25)	–
Instruments de couverture ne faisant pas partie d'une relation de comptabilité de couverture – couvertures économiques	7	(279)
	(3 065)	(3 522)

Les instruments de couverture ne faisant pas partie d'une relation de comptabilité de couverture sont principalement liés à la pré couverture de l'émission obligataire en dollars relative à l'acquisition d'Anheuser-Busch et des instruments de couverture qui ne font plus partie d'une relation de comptabilité de couverture suite au remboursement de certains passifs couverts sous jacents – voir la note 24 *Emprunts portant intérêts*.

Pour plus de détails concernant les instruments de couverture du risque de taux d'intérêts d'AB InBev, voir la note 29 *Risques provenant d'instruments financiers*.

Produits financiers

Millions d'USD	2010	2009 ¹
Produits d'intérêts	316	151
Dividendes reçus des entreprises non consolidées	5	1
Gains de change net (net des impacts des instruments dérivés de change)	113	160
Gains nets sur des instruments de couverture ne faisant pas partie d'une relation de couverture	21	–
Gain net (charges) liés à l'inefficacité des couvertures	40	–
Autres produits financiers	30	35
	525	347

L'augmentation des produits d'intérêts est expliquée par des positions de trésorerie et équivalents de trésorerie plus importantes et par des titres d'emprunt du gouvernement brésilien libellés en real brésilien souscrits par AmBev Brazil et des sociétés holding.

En 2010, AB InBev a enregistré 113 millions d'USD de gains de change nets provenant principalement de la fluctuation euro/dollar sur des transactions entre sociétés liées. En 2009, les gains de change nets de 160m d'USD sont liés à la couverture d'obligations émises la même année ainsi que des gains de change latents sur des éléments monétaires.

Aucun produit d'intérêts en lien avec des actifs financiers dépréciés n'a été comptabilisé.

Les produits d'intérêts 2010 proviennent des actifs financiers suivants :

Millions d'USD	2010	2009
Trésorerie et équivalents de trésorerie	165	101
Placements en titres détenus à des fins de transaction	118	22
Prêts aux clients	6	11
Autres prêts et créances	27	17
	316	151

¹Reclassés afin de se conformer à la présentation 2010 des états financiers consolidés.

La distinction entre le résultat dégagé par les éléments de change couverts et le résultat dégagé par les instruments de couverture qui y sont liés peut être présentée par type de relation de couverture de la manière suivante :

Millions d'USD	2010	2009
Couverture de juste valeur – éléments couverts	40	358
Couverture de juste valeur – instruments de couverture	(40)	(358)
Couvertures de flux de trésorerie – éléments couverts	–	(78)
Couvertures de flux de trésorerie – instruments de couverture (sortis des capitaux propres)	(2)	78
Éléments couverts ne faisant pas partie d'une relation de comptabilité de couverture – couvertures économiques	(102)	–
Instruments de couverture ne faisant pas partie d'une relation de comptabilité de couverture – couvertures économiques	111	–
	7	–

Pour plus de détails concernant les instruments de couverture du risque de taux de change d'AB InBev, voir la note 29 *Risques provenant d'instruments financiers*.

Comptabilisé directement dans le résultat global

Millions d'USD	2010	2009
Réserve de couverture		
Partie efficace de la variation de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	(120)	729
Variations nettes des justes valeurs des couvertures de flux de trésorerie reclassées en compte de résultat	892	478
Variations nettes des justes valeurs des couvertures de flux de trésorerie transférées aux montants initialement comptabilisés des éléments couverts	–	(37)
	772	1 170
Réserve de conversion		
Part effective des modifications de valeurs de marché des couvertures d'investissements nets	(816)	1 776
Ecart de conversion des activités étrangères	1 807	692
	991	2 468

Le montant comptabilisé en réserve de couverture, net des effets d'impôt, concerne principalement les swaps de taux d'intérêts contractés en 2008 pour couvrir le risque de taux d'intérêt relatif aux dettes seniors souscrites en 2008 et 2010, ainsi que certaines couvertures d'aluminium. La diminution de la réserve de conversion est principalement due au renforcement du real brésilien, du peso mexicain, du dollar canadien et du yuan chinois. Pour plus d'information, voir également la note 29 *Risques provenant d'instruments financiers*.

12. Impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat comptabilisés dans le compte de résultat s'analysent comme suit :

Millions d'USD	2010	2009 ¹
Charges d'impôts courants		
Exercice en cours	(2 272)	(1 436)
Compléments/(reprises) de provisions des exercices précédents	23	17
	(2 249)	(1 419)
(Charges)/produits d'impôts différés		
Comptabilisation initiale et reprise des différences temporelles	419	(168)
Utilisation des actifs d'impôt différé sur les pertes des exercices précédents	(106)	(251)
Reconnaissance de pertes fiscales précédemment non reconnues	16	52
	329	(367)
Total de la charge d'impôts reprise au compte de résultats	(1 920)	(1 786)

¹ Reclassés afin de se conformer à la présentation 2010 des états financiers consolidés.

Le rapprochement entre le taux d'impôt effectif et le taux moyen d'impôts peut être résumé de la manière suivante :

Millions d'USD	2010	2009
Bénéfice avant impôts	7 682	7 663
Moins quote-part dans le résultat des entreprises associées	521	513
Bénéfice avant impôts et avant quote-part dans le résultat des entreprises associées	7 161	7 150
Ajustements de la base taxable		
Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles non déductibles	234	2 770
Charges non déductibles fiscalement	8	9
Dividendes taxables intra-groupe	(736)	(1 332)
	6 667	8 597
Taux moyen d'imposition nominal	34,7 %	31,7 %
Impôts au taux moyen d'imposition nominal	(2 313)	(2 721)
Ajustements des charges d'impôts		
Utilisation des pertes fiscales non reconnues précédemment	32	–
Comptabilisation d'actifs d'impôt différé sur des pertes fiscales des années précédentes	16	104
Réduction de valeur d'actifs d'impôt différé sur pertes fiscales et pertes de l'exercice en cours pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé	(73)	(193)
Compléments/(reprises) de provisions des exercices précédents	23	17
Crédit d'impôts et statut fiscal spécial	667	1 184
Changement des taux d'imposition	(1)	(1)
Précomptes	(137)	(100)
Autres ajustements d'impôts	(134)	(76)
	(1 920)	(1 786)
Taux d'impôts effectif	26,8 %	25,0 %

Les charges d'impôts sur le bénéfice s'élèvent à 1 920m d'USD soit un taux d'impôt effectif de 26,8 % (versus 25,0 % en 2009). L'augmentation du taux d'impôt effectif par rapport à 2009 est essentiellement due à l'effet de la non-déductibilité de certaines charges non-récurrentes associées au refinancement et au remboursement des dettes senior (voir la note 24 *Emprunts portants intérêts*) ainsi qu'à des plus values taxables non-récurrentes sur des cessions opérées en 2009 dans des juridictions à faible fiscalité. L'entreprise continue de bénéficier, au niveau d'AmBev, de l'effet d'intérêt sur les versements en capital et du goodwill fiscalement déductible lié à la fusion entre InBev Holding Brésil et AmBev en juillet 2005 et l'acquisition de Quinsa au mois d'août 2006.

En 2009, les charges fiscalement non déductibles concernaient principalement une moins-value non déductible réalisée sur une transaction entre sociétés du groupe et qui dans l'optique de ce rapprochement n'a pas d'impact net sur la charge d'impôt d'AB InBev dans la mesure où il existe une compensation de crédit d'impôts émanant de statuts fiscaux spéciaux.

Le taux d'impôt effectif normalisé en 2010 est de 24,8 % (versus 28,1 % en 2009). Le taux d'impôt effectif normalisé n'est pas un indicateur comptable défini par les IFRS et ne devrait pas se substituer au taux d'impôt effectif. La méthode de détermination du taux d'impôt effectif normalisé n'est pas standard et la définition du taux d'impôt effectif normalisé retenue par AB InBev pourrait ne pas être comparable à la définition retenue par d'autres entreprises.

Les impôts sur le résultat comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global se détaillent comme suit :

Millions d'USD	2010	2009
Impôts sur le résultat (pertes)/bénéfices		
Impôts sur des écarts actuariels des pensions	70	(104)
Impôts sur couvertures de flux de trésorerie	(21)	(6)
Impôts sur couvertures d'investissements nets	(20)	(29)

13. Immobilisations corporelles

Millions d'USD	2010					2009
	Terrains et constructions	Installations et équipements	Mobilier et agencements	En construction	Total	Total
Coûts d'acquisition						
Solde au terme de l'exercice précédent	7 855	17 619	3 060	756	29 290	30 892
Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères	(43)	(190)	(46)	30	(249)	2 069
Impact de l'hyper inflation	10	43	3	–	56	–
Acquisitions	14	341	136	1 681	2 172	1 540
Acquisitions par voies de regroupements d'entreprises	–	1	–	–	1	15
Cessions	(87)	(350)	(179)	(2)	(618)	(885)
Cessions via la vente de filiales	(54)	(266)	(19)	(1)	(340)	(3 386)
Transferts vers d'autres rubriques de l'actif	(39)	851	315	(1 149)	(22)	(1 263)
Autres mouvements	(1)	6	–	1	6	308
Solde au terme de l'exercice	7 655	18 055	3 270	1 316	30 296	29 290
Amortissements et dépréciations						
Solde au terme de l'exercice précédent	(2 113)	(8 582)	(2 134)	–	(12 829)	(11 221)
Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères	48	185	33	–	266	(1 203)
Impact de l'hyper inflation	(7)	(36)	(1)	–	(44)	–
Cessions	46	273	180	–	499	784
Cessions via la vente de filiales	37	228	7	–	272	902
Dépréciations	(333)	(1 662)	(360)	–	(2 355)	(2 411)
Pertes de valeur	(48)	(129)	(1)	(6)	(184)	(128)
Transferts vers d'autres rubriques de l'actif	83	7	(130)	6	(34)	683
Autres mouvements	(2)	5	3	–	6	(235)
Solde au terme de l'exercice	(2 289)	(9 711)	(2 403)	–	(14 403)	(12 829)
Valeur nette comptable						
Au 31 décembre 2009	5 742	9 037	926	756	16 461	16 461
Au 31 décembre 2010	5 366	8 344	867	1 316	15 893	–

Le transfert vers d'autres rubriques de l'actif concerne principalement la présentation distincte dans le bilan des immobilisations corporelles détenues en vue de la vente en application d'IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*.

En 2010, AB InBev a procédé à une revue opérationnelle de la durée d'utilité de certains éléments des immobilisations corporelles dans la zone géographique de l'Amérique latine Nord, qui a conduit à un changement dans l'utilisation attendue de certains de ces actifs. L'effet de ce changement sur les charges de dépréciations s'élève à 167m d'USD dont 139m d'USD comptabilisés dans les coûts des ventes et 28m d'USD comptabilisés dans les frais commerciaux et de marketing.

La valeur comptable des immobilisations corporelles nanties s'élève à 158 millions d'USD.

Actifs liés a des contrats de location

L'entreprise loue des terrains et des constructions ainsi que des équipements dans le cadre de contrats de location-financement. La valeur comptable des terrains et constructions en contrats de location-financement s'élève à 164m d'USD au 31 décembre 2010 (98m d'USD au 31 décembre 2009) et celle des équipements s'élève à 18m d'USD à la date du 31 décembre 2010 (14m d'USD au 31 décembre 2009). Pour une vue d'ensemble des contrats de location simple, se référer à la note 30 *Contrats de location simple*.

14. Goodwill

Millions d'USD	2010	2009
Coûts d'acquisition		
Solde au terme de l'exercice précédent	52 132	50 251
Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères	386	2 988
Acquisitions par voies de regroupements d'entreprises	(13)	145
Achats de participations ne donnant pas le contrôle	—	17
Cessions	—	(304)
Cessions via la vente de filiales	—	(166)
Transferts vers d'autres rubriques de l'actif	—	(799)
Solde au terme de l'exercice	52 505	52 132
Amortissements et dépréciations		
Solde au terme de l'exercice précédent	(7)	(7)
Dépréciations	—	—
Solde au terme de l'exercice	(7)	(7)
Valeur nette comptable		
Au 31 décembre 2009	52 125	52 125
Au 31 décembre 2010	52 498	—

Le goodwill a augmenté de 52 125m d'USD à fin décembre 2009 à 52 498m d'USD à fin décembre 2010. La variation sur l'exercice 2010 s'élève à 386m d'USD d'effet de la variation des taux de change des monnaies étrangères, et un ajustement subséquent de la juste valeur de (13)m d'USD relatif à une contrepartie conditionnelle d'achats de participations ne donnant pas le contrôle au cours d'exercices antérieurs.

AB InBev applique l'amendement à l'IAS 27 *Etats financiers consolidés et individuels* à compter du 1er janvier 2010 : les impacts de toute modification du pourcentage de détention sans modification du contrôle sont comptabilisés directement comme des transactions portant sur des capitaux propres. Les effets sont décrits dans la note 23 *Modification des capitaux propres et résultat par action*.

Les regroupements d'entreprises qui ont eu lieu en 2009 concernent des acquisitions de plusieurs entreprises locales réparties à travers le monde. Ces opérations ont généré un goodwill de 17m d'USD.

Suite à des cessions d'activités et de ventes d'actifs réalisées en 2009, un goodwill de 1 269m d'USD a été décomptabilisé (y compris par le biais de cessions, de cessions via la vente de filiales et de transfert vers d'autres catégories d'actifs). Le goodwill ainsi décomptabilisé était relatif à la filiale coréenne Oriental Brewery vendue à une filiale de Kohlberg Kravis Roberts & Co. LP (799 m d'USD), aux activités en Europe centrale vendues à CVC Capital Partners (166m d'USD), aux quatre usines de fabrication de canettes en métal de la filiale de fabrication d'emballage métallique Metal Container Corporation, vendues à Ball Corporation (156 m d'USD), à la marque Tennent's Lager ainsi qu'aux actifs commerciaux associés en Ecosse, en Irlande du Nord et en République d'Irlande vendues à C&C Group plc (148m d'USD).

En 2009, les changements dans les droits de détention, ne modifiant pas le contrôle, a conduit à une augmentation du goodwill à concurrence de 145m d'USD. Cette augmentation concerne principalement le rachat d'activités en République Dominicaine et au Pérou. De plus, conformément au programme d'échange de parts, un certain nombre d'actionnaires d'AmBev faisant partie de la direction d'AB InBev a échangé des actions d'AmBev contre des actions AB InBev, ce qui augmente le pourcentage d'intérêt économique détenu par AB InBev dans AmBev. Les filiales concernées étant déjà consolidées, ces achats n'ont pas eu d'incidence sur le résultat d'AB InBev, mais ont réduit la part des participations ne donnant pas le contrôle et ont donc impacté le bénéfice attribuable aux actionnaires d'AB InBev.

La valeur comptable du goodwill a été allouée au niveau des différentes business units comme suit :

Millions d'USD Unités d'activités	2010	2009 ¹
Etats-Unis	32 617	32 617
Brésil	10 700	10 240
Canada	2 075	1 970
Chine	1 696	1 640
Allemagne/Italie/Suisse/Autriche	1 488	1 604
Pays hispanophones d'Amérique latine	1 440	1 468
Russie/Ukraine	1 090	1 104
Exportation globale/ Espagne	707	763
Royaume-Uni/Irlande	585	611
Belgique/Pays-Bas/France/Luxembourg	100	108
	52 498	52 125

AB InBev a finalisé son test annuel de perte de valeur pour les goodwill et a conclu, sur base des hypothèses décrites ci-dessous, qu'aucune dépréciation n'était nécessaire. L'entreprise ne peut prédire si un événement pouvant conduire à des pertes de valeur va survenir, quand il va survenir ou comment il va influencer les valeurs d'actif. AB InBev considère que l'ensemble de ses estimations sont raisonnables : qu'elles sont cohérentes avec le reporting interne et qu'elles reflètent les meilleures estimations faites par le management. Toutefois, il existe des incertitudes inhérentes que le management ne peut contrôler. Quand bien même un changement dans les estimations faites pourrait avoir un impact significatif sur le calcul de la juste valeur et conduire à une perte de valeur, l'entreprise n'a pas connaissance d'événements probables pouvant ramener la valeur recouvrable à un niveau inférieur à la valeur comptable de l'une des business units.

Le test de dépréciation du goodwill se repose sur un certain nombre de jugements critiques, d'estimations et d'hypothèses. Le goodwill, représentant environ 46 % du total des actifs d'AB InBev au 31 décembre 2010, est testé au niveau des business unit (c.à.d., un niveau en dessous des secteurs), sur la base de la juste valeur diminuée des coûts de la vente appréciée à partir de flux de trésorerie libres actualisés, modèle utilisé lors d'évaluation d'acquisitions. Les jugements, estimations et hypothèses clés utilisés dans la détermination de la juste valeur diminuée des coûts des ventes sont les suivantes :

- La première année du modèle repose sur les meilleures estimations du management des prévisions des flux de trésorerie libres pour l'année en cours ;
- De la deuxième à la quatrième année du modèle, les flux de trésorerie libres sont basés sur le plan stratégique d'AB InBev, tel qu'approuvé par le management. Ce plan stratégique est préparé par pays et repose sur des sources externes en ce qui concerne les hypothèses macroéconomiques, ainsi que les hypothèses relatives à l'industrie, l'inflation et les taux de change, les expériences précédentes et les initiatives identifiées concernant les parts de marché, les produits, les frais fixes et variables, les dépenses d'investissement et les hypothèses concernant les fonds de roulement ;
- Pour les six années suivantes du modèle, dans la majorité des cas, les données du plan stratégique sont extrapolées à partir d'hypothèses simplifiées, comme des volumes et frais variables par hectolitre constants et des frais fixes liés à l'inflation, tel qu'obtenus de sources externes ;
- Les flux de trésorerie, après les dix premières années, sont extrapolés, dans la majorité des cas, en utilisant des indices de prix annuels attendus à la consommation à long terme, tirés de sources externes, afin de calculer la valeur terminale ;
- Les projections sont réalisées dans la monnaie fonctionnelle de la business unit et sont actualisées au coût moyen pondéré du capital de cette dernière. Pour le test de dépréciation du goodwill 2010, le coût moyen pondéré du capital, ramené en valeur nominal USD, varie principalement entre 6,3 % et 21,6 % ;
- Sur la base de données historique et par hypothèse, le coût de la vente est considéré égal à 2 % de la valeur de l'entité.

Les calculs mentionnés ci-dessus sont confirmés par des évaluations sur la base de multiples, le cours des actions cotées pour les filiales dont les titres sont négociés en bourse ou encore d'autres indicateurs de la juste valeur.

Bien qu'AB InBev considère que ses jugements, hypothèses et estimations soient appropriées, la prise en compte d'hypothèses et de conditions différentes conduiraient à des résultats réels différents.

¹Reclassé afin de se conformer aux unités génératrices de trésorerie de 2010.

15. Immobilisations incorporelles

Millions d'USD	2010					2009
	Marques	Droits de livraison et de distribution	Logiciels	Autres	Total	Total
Coûts d'acquisition						
Solde au terme de l'exercice précédent	21 655	1 449	802	161	24 067	24 330
Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères	(5)	(36)	(20)	3	(58)	75
Acquisitions par voies de regroupements d'entreprises	–	15	–	–	15	13
Autres acquisitions et dépenses	–	368	50	10	428	168
Cessions via la vente de filiales	–	–	–	–	–	(583)
Cessions	–	(21)	(7)	(1)	(29)	(44)
Transferts vers d'autres rubriques de l'actif	–	11	23	(4)	30	108
Solde au terme de l'exercice	21 650	1 786	848	169	24 453	24 067
Amortissements et dépréciations						
Solde au terme de l'exercice précédent	–	(400)	(465)	(37)	(902)	(693)
Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères	–	19	10	1	30	(47)
Amortissements	–	(101)	(135)	(12)	(248)	(266)
Cessions via la vente de filiales	–	–	–	–	–	73
Cessions	–	17	7	1	25	34
Dépréciations	–	–	(2)	–	(2)	(6)
Transferts vers d'autres rubriques de l'actif	–	(10)	2	11	3	3
Solde au terme de l'exercice	–	(475)	(583)	(36)	(1 094)	(902)
Valeur nette comptable						
Au 31 décembre 2009	21 655	1 049	337	124	23 165	23 165
Au 31 décembre 2010	21 650	1 311	265	133	23 359	–

AB InBev est le propriétaire de plusieurs marques de renommée mondiale dans l'industrie brassicole. En conséquence, il est attendu que certaines marques et droits de distribution génèrent des flux de trésorerie positifs, aussi longtemps que l'entreprise détiendra les marques et les droits de distribution. Etant donné l'historique de plus de 600 ans d'AB InBev, certaines marques et leurs droits de distribution sont supposés avoir une durée de vie indéterminée.

Les acquisitions et dépenses engagées en matière de droits de livraison et de distribution comprennent principalement des droits d'approvisionnement et de distribution, des droits multi-annuels de sponsoring exclusifs et d'autres immobilisations incorporelles commerciales.

Les actifs incorporels à durée de vie indéterminée sont principalement composés de marques et de certains droits de distribution qu'AB InBev rachète pour ses propres produits, et font l'objet d'un test de perte de valeur au cours du quatrième trimestre de l'année ou chaque fois qu'un événement susceptible de diminuer leur valeur survient. Au 31 décembre 2010, la valeur comptable des actifs incorporels s'établit à 23 359m d'USD (31 décembre 2009 : 23 165m d'USD) dont 22 296m d'USD au titre des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée (31 décembre 2009 : 22 265m d'USD) et 1 063m d'USD au titre des immobilisations incorporelles à durée de vie finie (31 décembre 2009 : 900m d'USD).

La valeur comptable des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée se répartit comme suit par pays :

Millions d'USD Pays	2010	2009
États-Unis	21 077	21 036
Argentine	354	371
Chine	239	231
Paraguay	189	188
Bolivie	169	169
Royaume-Uni	104	109
Uruguay	50	51
Canada	40	38
Russie	27	27
Chili	27	25
Allemagne	20	20
	22 296	22 265

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée ont fait l'objet d'un test de dépréciation utilisant la même méthodologie et les mêmes hypothèses que celles mentionnées dans la note 14 *Goodwill*. Sur base des hypothèses décrites dans cette note, AB InBev a conclu qu'aucune dépréciation n'est justifiée. Quand bien même un changement dans les estimations faites pourrait avoir un impact significatif sur le calcul de la juste valeur et conduire à une perte de valeur, l'entreprise n'a pas connaissance d'événements probables pouvant ramener la valeur recouvrable à un niveau inférieur à la valeur comptable de l'une des business units.

16. Participations détenues dans des entreprises associées

Million d'USD	2010	2009
Solde au terme de l'exercice précédent	6 744	6 871
Effets des variations des taux de change des devises	420	324
Cessions	(12)	(927)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	521	513
Dividendes versés / reçus	(378)	(14)
Transferts vers d'autres rubriques de l'actif	—	(23)
Solde à fin d'année	7 295	6 744

AB InBev détient une participation directe de 35,12 % dans Grupo Modelo, la plus grande entreprise brassicole du Mexique et une participation directe de 23,25 % dans Diblo SA de CV, la filiale opérationnelle de Grupo Modelo, ce qui se traduit par une participation, directe et indirecte, de 50,2 % dans Modelo, sans toutefois avoir le contrôle des droits de vote ou tout autre type de contrôle ni dans Diblo ni dans Grupo Modelo. Sur une base autonome (100 %) en normes IFRS, le montant global des actifs et passifs de Modelo en 2010 s'élève à respectivement 17 392m d'USD et 2 995m d'USD, tandis que les produits nets de 2010 s'élèvent à 6 646m d'USD et le résultat à 1 023m d'USD.

Les cessions en 2009 concernent principalement la cession de la participation de 27 % dans Tsingtao Brewery Company Limited pour une valeur de 901m d'USD, ceci dans le cadre du programme de désendettement d'AB InBev. Il n'y a eu aucune plus-value comptabilisée au titre de cette opération dans la mesure où le prix de vente était égal à la valeur nette comptable à la date de la cession.

17. Placements

Millions d'USD	2010	2009
Placements non-courants		
Titres dans des entreprises cotées en bourse – destinés à la vente	6	7
Titres dans des entreprises non-cotées en bourse – destinés à la vente	236	144
Titres d'emprunt détenus jusqu'à l'échéance	1	126
	243	277
Placements courants		
Actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultats – détenus à des fins de transaction	641	30
Actifs financiers – destinés à la vente	–	6
Titres d'emprunt détenus jusqu'à l'échéance	–	19
	641	55

Au 31 décembre 2010, les actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat détenus à des fins de transaction représentent des placements en titres d'emprunt du gouvernement brésilien en reals effectués pour faciliter la liquidité et la préservation du capital. Ces placements sont par nature hautement liquides.

L'exposition d'AB InBev au risque d'actions est expliquée en note 29 *Risques provenant d'instruments financiers*. Les titres de capitaux propres destinés à la vente sont principalement constitués d'investissements dans des entreprises non cotées en bourse et sont mesurés à leur coût d'acquisition car leur juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable.

18. Actifs et passifs d'impôts différés

Le montant des actifs et passifs d'impôts différés par catégorie de différence temporelle peut être détaillé comme suit :

Millions d'USD	2010		
	Actifs	Passifs	Net
Immobilisations corporelles	308	(2 718)	(2 410)
Immobilisations incorporelles	178	(8 480)	(8 302)
Goodwill	118	(28)	90
Stocks	34	(78)	(44)
Participations détenues dans des entreprises associées	3	(1 601)	(1 598)
Créances commerciales et autres créances	38	(2)	36
Emprunts et prêts portant intérêts	46	(511)	(465)
Avantages au personnel	1 023	(21)	1 002
Provisions	282	(64)	218
Dérivés	92	(31)	61
Autres éléments	132	(182)	(50)
Pertes reportées	297	–	297
Impôts différés bruts actifs/(passifs)	2 551	(13 716)	(11 165)
Compensation par entité imposable	(1 807)	1 807	–
Impôts différés nets actifs/(passifs)	744	(11 909)	(11 165)

Millions d'USD	2009		
	Actifs	Passifs	Net
Immobilisations corporelles	86	(4 394)	(4 308)
Immobilisations incorporelles	208	(8 826)	(8 618)
Goodwill	126	(9)	117
Stocks	24	(321)	(297)
Placements	4	–	4
Participations détenues dans des entreprises associées	3	(3 816)	(3 813)
Créances commerciales et autres créances	16	(407)	(391)
Emprunts et prêts portant intérêts	3 466	(67)	3 399
Avantages au personnel	876	(16)	860
Provisions	295	(196)	99
Dérivés	266	–	266
Autres éléments	825	(146)	679
Pertes reportées	457	–	457
Impôts différés bruts actifs/(passifs)	6 652	(18 198)	(11 546)
Compensation par entité imposable	(5 703)	5 703	–
Impôts différés nets actifs/(passifs)	949	(12 495)	(11 546)

Les actifs et passifs d'impôts différés nets ont légèrement diminué par rapport à l'année précédente en raison de l'échéance des différences temporelles et de la légère amélioration du taux d'imposition différée qu'AB InBev anticipe devoir appliquer lorsque les actifs ou passifs seront réalisés.

La plupart des différences temporelles sont relatives à l'ajustement à la juste valeur des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée et des immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Il n'est pas anticipé de renversement de telles différences temporelles dans les 12 prochains mois.

Au 31 décembre 2010, un passif d'impôt différé de 74m d'USD (2009 : 139m d'USD) relatif à l'investissement dans certaines filiales n'a pas été comptabilisé parce que la direction estime que ce passif ne se renversera pas dans un avenir prévisible.

Les pertes fiscales reportées et les différences temporaires déductibles sur lesquelles aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé s'élèvent à 2 101m d'USD (2009 : 1 025m d'USD). 809m d'USD de ces pertes fiscales et de ces différences temporaires déductibles n'ont pas de date d'expiration, 70m d'USD, 74m d'USD et 93m d'USD expirent dans respectivement 1, 2 et 3 ans, tandis que 1 055m d'USD ont une date d'expiration de plus de 3 ans. Les actifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés sur ces éléments car il n'est pas certain qu'un bénéfice imposable futur soit suffisant pour permettre la récupération de ces pertes fiscales et différences temporaires déductibles. L'entreprise n'a pas actuellement de planning fiscal en place afin d'utiliser ces pertes fiscales et différences temporaires déductibles.

19. Stocks

Millions d'USD	2010	2009
Acomptes versés	129	61
Matières premières et fournitures	1 519	1 495
En-cours de production	217	256
Produits finis	497	434
Marchandises achetées et détenues pour la revente	47	108
	2 409	2 354
Stocks autres que les en-cours de production		
Stocks comptabilisés à leur valeur nette de réalisation	2	1
Valeur comptable nette des stocks soumis à garanties	–	–

Le coût des stocks pris en charge en 2010 s'élevant à 16 151m d'USD, est présenté dans la rubrique coût des ventes. L'an dernier, cette charge s'élevait à 17 198m d'USD.

Les dépréciations de stocks comptabilisées en 2010 s'élèvent à 67m d'USD (2009 : 58m d'USD).

20. Créances commerciales et autres créances

Créances commerciales et autres créances non-courantes

Millions d'USD	2010	2009
Créances commerciales	1	4
Dépôts de trésorerie en garantie	332	291
Prêts consentis aux clients	69	125
Paieement différés des cessions d'activités	381	585
Impôts à recevoir, autre que l'impôt sur le résultat	199	137
Instruments financiers dérivés avec justes valeurs positives	585	680
Autres créances	133	119
	1 700	1 941

Pour les dépôts de trésorerie en garantie voir la note 31 *Nantissements et engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, prêts consentis aux clients et autres instruments de garantie*.

Le 24 juillet 2009, AB InBev a finalisé la vente d'Oriental Brewery à Kohlberg Kravis Roberts & Co. LP et, le 2 décembre, AB InBev a finalisé la vente de ses activités en Europe centrale à CVC Capital Partners. Ces opérations comprennent des paiements différés pour un montant notionnel de 300m d'USD dans le cas d'Oriental Brewery et de 300m d'euros dans le cas de la cession des activités d'Europe centrale (Voir également la note 6 *Acquisitions et cessions de filiales*). En 2010, AB InBev a encaissé le paiement différé relatif à la cession d'Oriental Brewery. Ce paiement différé a été cédé à un tiers pour une valeur brute de 275m d'USD, hors intérêts courus depuis le début et a permis de dégager un résultat non récurrent de 50 millions d'USD – voir note 8 *Éléments non-récurrents*. Le paiement différé relatif à la cession des activités en Europe centrale a été comptabilisée en paiement différés des cessions d'activités pour un montant à sa juste valeur égal à 363m d'USD fin 2010.

Créances commerciales et autres créances courantes

Millions d'USD	2010	2009
Créances commerciales	2 604	2 432
Intérêts à recevoir	98	46
Impôts à récupérer, autres que l'impôt sur le résultat	303	262
Instruments financiers dérivés avec une juste valeur positive	1 059	706
Prêts consentis aux clients	28	42
Charges à reporter	451	444
Produits acquis	35	69
Autres créances	60	98
	4 638	4 099

La juste valeur des créances commerciales et autres créances, dérivés exclus, est égale à leur valeur comptable étant donné que l'impact des escomptes n'est pas significatif.

La balance âgée des créances commerciales, prêts courants et non-courants consentis aux clients, des intérêts à recevoir, et des autres créances et produits acquis s'analyse de la manière suivante pour respectivement 2010 et 2009 :

	Valeur comptable nette au 31 décembre 2010	Dont : jamais dépréciés ni échus à la date de clôture	Dont : non dépréciés à la date de clôture et âgés de la façon suivante					
			Echues - moins de 30 jours	Echues - entre 30 et 59 jours	Echues - entre 60 et 89 jours	Echues - entre 90 et 179 jours	Echues - entre 180 et 359 jours	Echues - plus de 359 jours
Créances commerciales	2 604	2 496	58	21	11	8	7	3
Prêts consentis aux clients	97	91	1	1	—	—	1	3
Intérêts à recevoir	98	98	—	—	—	—	—	—
Autres créances et produits acquis	95	95	—	—	—	—	—	—
	2 894	2 780	59	22	11	8	8	6

	Valeur comptable nette au 31 décembre 2009	Dont : jamais dépréciés ni échus à la date de clôture	Dont : non dépréciés à la date de clôture et âgés de la façon suivante					
			Echues - moins de 30 jours	Echues - entre 30 et 59 jours	Echues - entre 60 et 89 jours	Echues - entre 90 et 179 jours	Echues - entre 180 et 359 jours	Echues - plus de 359 jours
Créances commerciales	2 432	2 377	11	10	8	17	3	6
Prêts consentis aux clients	167	156	1	1	1	2	2	4
Intérêts à recevoir	46	46	—	—	—	—	—	—
Autres créances et produits acquis	167	167	—	—	—	—	—	—
	2 812	2 746	12	11	9	19	5	10

Conformément à IFRS 7 *Instruments financiers : information à fournir*, la part long terme des prêts consentis aux clients est également présentée ci-dessus dans l'analyse de l'âge des actifs financiers échus mais non dépréciés à la date de clôture. Les montants échus ne sont pas dépréciés tant que le recouvrement est considéré comme encore probable, par exemple lorsque les montants peuvent être récupérés des autorités fiscales ou quand AB InBev possède des garanties suffisantes. Les dépréciations des créances commerciales et autres créances comptabilisées en 2010 s'élèvent à 56m d'USD.

L'exposition d'AB InBev aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts est détaillé dans la note 29 *Risques provenant d'instruments financiers*.

21. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Million d'USD	2010	2009
Dépôts en banque à court terme	3 099	2 051
Comptes courants bancaires et comptes de caisse	1 412	1 638
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 511	3 689
Découverts bancaires	(14)	(28)
	4 497	3 661

Le solde de trésorerie au 31 décembre 2010 comprend des liquidités nanties pour un montant de 42m d'USD, dont 32m d'USD reflètent principalement le montant restant à payer aux anciens actionnaires d'Anheuser-Busch qui n'ont pas encore réclamé leur dû (la dette y afférant est reconnue comme un paiement différé sur les acquisitions) et 10m d'USD sont relatifs aux liquidités reprises sur des comptes bloqués suite à la cession des filiales en Europe centrale.

22. Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Millions d'USD	Actifs		Passifs	
	2010	2009	2010	2009
Solde au terme de l'exercice précédent	66	51	-	-
Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères	1	44	-	(6)
Cessions via la vente de filiales	-	(1 454)	-	289
Cessions	(71)	(908)	-	37
Dépréciations	(18)	7	-	-
Transferts provenant d'autres rubriques de l'actif	54	2 326	-	(320)
Solde au terme de l'exercice	32	66	-	-

Les actifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2010 incluent des terrains et des constructions, principalement au Brésil. La cession de ces actifs est attendue en 2011. Aucun produit ou perte lié à ces actifs n'a été comptabilisé en 2010.

Les actifs détenus en vue de la vente en 2009 comprenaient 66m d'USD de terrains et de constructions, principalement au Brésil, Royaume-Uni et Etats-Unis. Ces actifs ont été vendus en 2010.

Le montant total du résultat global cumulé en capitaux propres au titre des actifs détenus en vue de la vente est non matériel au 31 décembre 2010.

En 2009, les transferts provenant d'autres catégories d'actifs pour un montant de 2 326m d'USD et d'autres catégories de passif pour un montant de 320m d'USD s'expliquaient principalement par le reclassement des actifs et passifs identifiables de la filiale coréenne, de quatre usines de fabrication de canettes en métal de la filiale de fabrication d'emballage métallique aux États-Unis, et de la marque Tennent's Lager et des actifs commerciaux associés en Ecosse, Irlande du Nord et en République d'Irlande, conformément à la norme IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue la vente et activités abandonnées*. Voir également la note 6 *Acquisitions et cessions des filiales*.

23. Modification des capitaux propres et résultat par action

Situation du capital

Les tableaux ci-dessous résument les modifications des capitaux propres et les actions propres durant l'année :

	Millions d'USD	Millions d'actions
Capital souscrit		
Au terme de l'exercice précédent	1 732	1 604
Variations au cours de l'exercice	1	1
	1 733	1 605
Actions propres		
Au terme de l'exercice précédent	659	13,6
Variations au cours de l'exercice	(71)	(1,5)
	588	12,1

Au cours de l'année 2010, AB InBev a augmenté son capital social de 21m d'USD (1m d'USD de capital émis et 20m d'USD de primes d'émission).

Au 31 décembre 2010, la totalité du capital émis, équivalent à 1 733m d'USD, se compose de 1 605 183 954 actions sans désignation de valeur nominale, dont 400 761 393 actions nominatives, 5 083 721 actions au porteur et 1 199 338 840 actions dématérialisées. Subsistent 3 688 128 droits de souscription en circulation correspondant à un maximum de 3 688 128 parts à émettre, pour un montant total de capital de 4m d'USD. Le total du capital autorisé non émis s'élève à 49m d'USD (37m d'euro).

Les détenteurs d'actions ordinaires ont droit à recevoir les dividendes attribués et ont droit à une voix par action lors des assemblées générales de la société. En ce qui concerne les actions propres auto-détenues par AB InBev, leurs droits de vote sont suspendus.

La structure de l'actionnariat établie à partir des déclarations faites à la société conformément à la loi belge du 2 mai 2007 sur la publicité des participations importantes dans des sociétés cotées est présentée dans la section *Corporate Governance* du rapport annuel d'AB InBev.

Les apports en capital dans des filiales, principalement dans la zone Amérique latine Nord, souscrites par des actionnaires minoritaires s'est élevé à 194m d'USD en 2010.

Modification des droits de détention

En 2010 et conformément aux prescriptions de la norme IAS 27 révisée, l'acquisition d'actions supplémentaires dans une filiale, post prise de contrôle, a été comptabilisée comme une transaction portant sur des capitaux propres effectués avec des propriétaires.

Au cours de l'année 2010, AB InBev a acquis des participations ne donnant pas le contrôle dans plusieurs filiales pour un montant total décaissé de 28m d'USD. Ces filiales étant préalablement déjà entièrement consolidées, l'achat des titres n'a pas eu d'impact sur le bénéfice d'AB InBev, mais a réduit la part des participations ne donnant pas le contrôle et a donc affecté le bénéfice attribuable aux détenteurs de titres de capital d'AB InBev.

L'effet des principaux achats de participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales concernées en 2010 peut être résumé comme suit :

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Intérêt de participation directe		
Quinsa, Argentine	99,99 %	99,83 %
Harbin Brewing Jiamusi Jiafeng Company Limited, Chine	100,00 %	60,00 %

Rapport conformément à l'article 624 du code belge des sociétés – rachat d'actions propres

Au cours de l'année 2010, la société Anheuser-Busch InBev n'a procédé à aucun rachat d'actions AB InBev.

Au cours de l'année, la société Anheuser-Busch InBev a procédé aux opérations de vente suivantes :

- 253 734 actions ont été revendues dans le cadre d'un échange d'actions à certains cadres supérieurs d'AmBev qui avaient été transférés vers Anheuser-Busch InBev. La vente s'est réalisée à un prix inférieur de 16,66 % au prix du marché, afin d'encourager la mobilité des cadres d'AmBev.
- 498 389 actions ont été attribuées à des cadres du groupe en exécution de la politique de rémunération de la société.
- 25 755 actions ont été revendues à certains cadres supérieurs d'Anheuser-Busch Companies Inc. La vente a eu lieu conformément à l'autorisation de l'assemblée générale du 28 avril 2009 à un prix comportant une ristourne de 16,66 % par rapport au prix du marché, à condition que les cadres restent en service pendant 5 ans.
- 182 489 actions ont été attribuées à des cadres supérieurs de la société en échange d'options non encore exerçables, afin d'encourager la mobilité des cadres, en particulier de ceux qui sont transférés vers les Etats-Unis. Les actions sont bloquées jusqu'au 31 décembre 2018.
- Enfin, 612 936 actions ont été vendues suite à l'exercice d'options attribuées antérieurement aux employés de la société.

A la fin de la période, le groupe avait 12 048 781 actions propres en portefeuille, dont 11 550 514 détenues directement par la société Anheuser-Busch InBev.

Le pair comptable de l'action s'élève à 0,77 EUR. Les actions cédées au cours de l'année 2010 représentent donc 1 211 443,31 EUR du capital souscrit et les actions détenues en portefeuille à la fin de la période représentent donc 9 277 561,37 EUR du capital souscrit.

Dividendes

Le 2 mars 2011, un dividende de 0,80 euro par action, soit environ 1 276m d'euro, a été proposé par le conseil d'administration. Conformément à la norme IAS 10 *Événements postérieurs à la date de clôture*, le dividende n'a pas été enregistré dans les états financiers de 2010.

Le 28 avril 2010, un dividende de 0,38 euro par action, soit 605m d'euro a été approuvé par l'assemblée générale des actionnaires. Le dividende a été payé le 3 mai 2010.

Réserve de conversion

Les réserves de conversion comprennent tous les écarts de conversion provenant de la conversion des états financiers des opérations établies à l'étranger. Les réserves de conversion comprennent également la part du gain ou de la perte sur les passifs libellés en devises et sur les instruments financiers dérivés qualifiés de couverture efficace d'un investissement net conformément à la norme IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*.

Réserve de couverture

Les réserves de couverture comprennent l'ensemble des variations des parts efficaces de la juste valeur des couvertures des flux de trésorerie pour lesquelles le risque couvert n'a pas encore impacté le compte de résultat – voir également la note 29 *Risques découlant des instruments financiers*.

Transferts des filiales

Le montant des dividendes qu'AB InBev peut recevoir de ses filiales est subordonné, entre autres restrictions, aux limitations générales imposées par les lois sur les sociétés, les restrictions de transfert des capitaux et des restrictions des échanges de contrôle dans les juridictions respectives où opèrent et sont établies ces filiales. Les restrictions de transfert de capital sont également fréquentes dans certains pays émergents et peuvent affecter la capacité d'AB InBev à mettre en place la structure de capital qu'elle juge efficace. Les dividendes versés à AB InBev par certaines de ses filiales sont également soumis à une retenue à la source. Cette retenue à la source, lorsqu'elle existe, ne dépasse généralement pas 10 %.

Bénéfice par action

Le calcul du bénéfice de base par action est basé sur le bénéfice attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev de 4 026m d'USD (2009 : 4 613m d'USD) et sur la moyenne pondérée du nombre total d'actions ordinaires en circulation pendant l'année, calculé comme suit :

Millions d'actions	2010	2009
Actions ordinaires émises au 1 ^{er} janvier, moins les actions de trésorerie	1 591	1 582
Impact des actions émises / programme de rachat d'actions	1	2
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires au 31 décembre	1 592	1 584

Le calcul du résultat dilué par action est basé sur le bénéfice attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev de 4 026m d'USD (2009 : 4 613m d'USD) et sur la moyenne pondérée du nombre total d'actions ordinaires (diluées) en circulation pendant l'année, calculée comme suit :

Millions d'actions	2010	2009
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires au 31 décembre	1 592	1 584
Impact des options d'achat d'actions et warrants	19	9
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires diluées au 31 décembre	1 611	1 593

Le calcul du bénéfice par action hors éléments non-récurrents est basé sur le résultat après impôts et hors éléments non-récurrents, attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev. Le rapprochement du résultat hors éléments non-récurrents attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev et du résultat attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev est calculé comme suit :

Millions d'USD	2010	2009
Bénéfice hors éléments non-récurrents, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	5 040	3 927
Éléments non-récurrents, après impôts, attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev (voir annexe 8)	(142)	1 288
Coût de financement non-récurrent, après impôts, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev (voir annexe 8)	(872)	(602)
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	4 026	4 613

Le tableau ci-dessous détaille le calcul du résultat par action (BPA):

Millions d'USD	2010	2009
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	4 026	4 613
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires	1 592	1 584
Bénéfice de base par action	2,53	2,91
Bénéfice hors éléments non-récurrents, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	5 040	3 927
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires	1 592	1 584
BPA hors éléments non-récurrents	3,17	2,48
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	4 026	4 613
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires (diluées)	1 611	1 593
Bénéfice dilué par action	2,50	2,90
Bénéfice hors éléments non-récurrents, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	5 040	3 927
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires (diluées)	1 611	1 593
BPA hors éléments non-récurrents, dilué	3,13	2,47

La valeur moyenne de marché des actions de l'entreprise utilisée dans le calcul de l'effet dilutif des options est basée sur les cours du marché pour la période durant laquelle les options étaient en circulation. 11,4m d'options ne sont pas incorporées dans le calcul de l'effet dilutif étant donné que ces options sont anti-dilutives.

24. Emprunts portant intérêts

Cette annexe fournit des informations sur les emprunts portant intérêts. Pour de plus amples informations concernant l'exposition de l'entreprise aux risques de taux d'intérêt et de change, se référer à la note 29 *Risques provenant d'instruments financiers*.

Dettes non-courantes

Millions d'USD	2010	2009
Emprunts bancaires garantis	105	53
Emprunts bancaires non garantis	9 141	18 616
Obligations émises non garanties	32 562	28 126
Autres emprunts garantis	6	6
Autres emprunts non garantis	72	204
Dettes de contrats de location-financement	75	44
	41 961	47 049

Dettes courantes

Millions d'USD	2010	2009
Emprunts bancaires garantis	32	30
Emprunts bancaires non garantis	1 898	1 559
Obligations émises non garanties	777	387
Autres emprunts garantis	–	14
Autres emprunts non garantis	172	19
Dettes de contrats de location-financement	40	6
	2 919	2 015

La dette financière courante et non courante d'AB InBev s'élève à 44 880m d'USD au 31 décembre 2010, contre 49 064m d'USD au 31 décembre 2009.

Afin de financer l'acquisition d'Anheuser-Busch, AB InBev a souscrit une ligne de crédit senior à hauteur de 45 milliards d'USD (dont 44 milliards d'USD ont effectivement été tirés) et un crédit relais à hauteur de 9,8 milliards d'USD, pour lui permettre de réaliser l'acquisition, en ce compris le paiement de 52,5 milliards d'USD aux actionnaires d'Anheuser-Busch, le refinancement d'une partie de l'endettement d'Anheuser-Busch, le paiement de tous les frais et dépenses liées à l'acquisition, ainsi que des intérêts courus non échus relatif à l'en-cours des dettes d'Anheuser-Busch, l'ensemble représentant un montant total d'environ 54,8 milliards d'USD.

Le 18 décembre 2008, AB InBev a remboursé le crédit relais avec le produit net de l'émission de droits de souscriptions et le produit de la pré-couverture du risque de change EUR-USD relatifs à ladite émission de droits de souscriptions.

En date du 31 décembre 2009, l'encours de ligne de crédit senior souscrite à hauteur de 45 milliards d'USD conclue dans le cadre de l'acquisition d'Anheuser-Busch avait été réduit à un montant de 17,2 milliards d'USD. En 2010, AB InBev a refinancé totalement la dette senior grâce aux produits de l'émission de nouvelles dettes seniors et d'instruments de dettes sur les marchés des capitaux comme décrit ci-dessous :

- Le 26 février 2010, AB InBev a obtenu un financement bancaire long terme de 17,2 milliards d'USD. Le nouveau financement se décompose en 13 milliards d'USD de facilités de crédit senior (« dette senior 2010 ») décomposé en 5 milliards d'USD d'emprunt long terme à échéance 2013 et 8 milliards d'USD de crédits renouvelables multi-devises à échéance 2015 portant un intérêt à taux variable LIBOR (ou EURIBOR pour les prêts en euros) augmenté d'une marge de respectivement 1,175 % et 0,975 % ; et 4,2 milliards d'USD au travers d'un prêt bilatéral long terme qui a été annulé le 31 mars 2010.
- Le 24 mars 2010, AB InBev a effectué quatre émissions obligataires pour un montant total en principal de 3,25 milliards d'USD constituées d'obligations d'un montant total en principal de 1 milliard d'USD arrivant à échéance en 2013, d'obligations d'un montant total en principal de 0,75 milliard d'USD arrivant à échéance en 2015 et d'obligations d'un montant total en principal de 1 milliard d'USD arrivant à échéance en 2020 portant un taux d'intérêt de respectivement 2,5 %, 3,625 % et 5,0 % et d'obligations d'un montant total en principal de 0,5 milliard d'USD arrivant à échéance en 2013 et portant un intérêt à taux variable LIBOR USD 3 mois augmenté d'une marge de 0,73 %.

Le 6 avril 2010, AB InBev a entièrement remboursé le capital restant du sur la ligne de crédit senior d'un montant initial de 45 milliards d'USD grâce à la trésorerie dégagée par la mise en place de la dette senior 2010, l'émission d'obligations de mars 2010, les activités opérationnelles, les cessions d'activités et le tirage de lignes de crédit existantes.

En complément des éléments mentionnés ci dessus, AB InBev a poursuivi le refinancement et remboursement de la dette senior 2010 en utilisant la trésorerie dégagée par les activités opérationnelles, les cessions d'activités et le tirage de lignes de crédit existantes, et la trésorerie dégagée par les opérations de marché des capitaux suivantes :

- Le 26 avril 2010, AB InBev a émis des obligations dans le cadre de son « European Medium Term Note program » d'un montant total en principal de 750 millions d'euros à échéance 2018 et portant un intérêt fixe de 4 %.
- Le 10 novembre 2010, AB InBev a émis une série d'obligations libellées en real brésilien pour un montant total en principal de 750 m de real brésilien à échéance en 2015 et portant un intérêt de 9,750 %.
- Le 8 décembre 2010, AB InBev a émis une série d'obligations pour un montant total en principal de 600m de dollar canadien à échéance en 2016 et portant un intérêt de 3,650 %.

Au 31 décembre 2010, le solde de la dette senior 2010 s'élève à 4 410m d'USD. Le taux d'intérêt de la dette senior 2010 a été fixé au moyen de différentes opérations de couverture. Pour de plus amples informations, se référer à la note 29 *Risques provenant d'instruments financiers*.

Tableau des échéances et des remboursements des dettes au 31 décembre 2010

Millions d'USD	Total	1 an ou moins	1-2 ans	2-3 ans	3-5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires garantis	137	32	58	29	12	6
Emprunts bancaires non garantis	11 039	1 898	3 993	4 611	525	12
Obligations émises non garanties	33 339	777	3 878	3 311	7 912	17 461
Autres emprunts garantis	6	–	–	6	–	–
Autres emprunts non garantis	244	171	13	14	23	23
Dettes de contrats de location-financement	115	40	5	1	2	67
	44 880	2 918	7 947	7 972	8 474	17 569

Tableau des échéances et des remboursements des dettes au 31 décembre 2009

Millions d'USD	Total	1 an ou moins	1-2 ans	2-3 ans	3-5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires garantis	83	30	22	16	15	–
Emprunts bancaires non garantis	20 175	1 559	5 648	427	12 416	125
Obligations émises non garanties	28 513	387	819	3 784	6 684	16 839
Autres emprunts garantis	20	14	–	–	6	–
Autres emprunts non garantis	223	19	104	14	26	60
Dettes de contrats de location-financement	50	6	4	4	1	35
	49 064	2 015	6 597	4 245	19 148	17 059

Dettes de location financement

Millions d'USD	2010 Paielements	2010 Intérêts	2010 Principal	2009 Paielements	2009 Intérêts	2009 Principal
Moins d'un an	48	8	40	9	3	6
Entre un an et deux ans	12	7	5	7	3	4
Entre deux ans et trois ans	7	6	1	6	2	4
Entre trois ans et cinq ans	14	12	2	5	4	1
Plus de 5 ans	118	51	67	99	64	35
	199	84	115	126	76	50

La dette nette d'AB InBev a diminué à 39 704m d'USD au 31 décembre 2010, contre 45 174m d'USD fin décembre 2009. La dette nette est définie comme la somme des emprunts courants et non courants portant intérêts augmentée des découverts bancaires et diminuée des titres d'emprunt et de la trésorerie. La dette nette est un indicateur de performance financière qui est utilisé par la direction d'AB InBev pour mettre en évidence les changements de position de liquidité globale de l'entreprise. La société estime que la dette nette est un indicateur significatif pour les investisseurs dans la mesure où elle est l'une des principales mesures utilisées par le management d'AB InBev pour apprécier ses progrès dans la réduction de l'endettement.

Le tableau suivant présente une situation de la dette nette d'AB InBev aux dates indiquées :

Millions d'USD	2010	2009
Dettes non-courantes	41 961	47 049
Dettes courantes	2 919	2 015
	44 880	49 064
Découverts bancaires	14	28
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(4 511)	(3 689)
Intérêts reçus sur les prêts (incluant les créances client et autres débiteurs)	(38)	(48)
Les emprunts (incluant les placements)	(641)	(181)
Dette nette	39 704	45 174

Outre les résultats d'exploitation nets des investissements, l'endettement net est impacté par le paiement des dividendes aux actionnaires de AB InBev et AmBev (1 924m d'USD), le paiement des intérêts et des impôts (4 450m d'USD) et l'impact des fluctuations des taux de change des monnaies étrangères (725m d'USD de diminution de l'endettement net).

25. Avantages au personnel

AB InBev a mis en place différents régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à travers le monde, tels que des régimes de retraite à cotisations définies ou à prestations définies, et d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme. Conformément à IAS 19 *Avantages du personnel*, les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont classés soit en régime de retraite à cotisations définies, soit en régime de retraite à prestations définies.

Régime de retraite à cotisations définies

Dans le cadre du régime de retraite à cotisations définies, AB InBev paie des cotisations à des fonds de pension publics ou privés, ou souscrit des contrats d'assurance. Lorsque les cotisations ont été payées, AB InBev n'a plus d'autre obligation. Les paiements réguliers effectués constituent des charges comptabilisées au cours de l'année où ils sont dus. En 2010, les cotisations versées dans le cadre de régime de retraite à cotisations définies se sont élevés à 44m d'USD, contre 43m d'USD en 2009.

Régime de retraite à prestations définies

En 2010, l'entreprise participe à 66 régimes à prestations définies, dont 49 concernent des régimes de retraite et 17 sont relatifs à des régimes de frais médicaux. La plupart des régimes génèrent des avantages proportionnels aux salaires et aux années de services rendus. Les régimes en Allemagne, en France et au Luxembourg sont non financés alors que les régimes belges, canadiens, anglais et américains sont partiellement financés. Les actifs des autres régimes sont détenus dans des fonds légalement distincts constitués conformément aux obligations légales et aux pratiques en vigueur dans chaque pays. Les régimes relatifs aux frais médicaux au Canada, aux États-Unis, en Belgique et au Brésil procurent une assistance médicale aux employés et leur famille après la retraite.

La valeur actuelle des obligations financées comprend une dette de 289m d'USD relative à deux plans médicaux, pour lesquels les avantages sont délivrés via la Fundação Antônio Helena Zerrener ("FAHZ"). La "FAHZ" est une entité légalement distincte qui fournit une assistance médicale, dentaire, sociale et éducative pour les employés actuels ou retraités d'AmBev. Au 31 décembre 2010, les obligations actuarielles relatives aux avantages procurés par la "FAHZ" sont complètement compensées par les actifs existant dans le fonds pour un montant équivalent. La dette nette comptabilisée au bilan est nulle.

Le passif net au titre des avantages du personnel s'élève à 2 733m d'USD au 31 décembre 2010 comparé à 2 601m d'USD au 31 décembre 2009. Les actifs du plan ont augmenté de 429m d'USD en 2010 en raison d'une meilleure performance sur les marchés financiers et des contributions versées. Cette augmentation a été principalement compensée par une augmentation des obligations à concurrence de 537m d'USD, principalement en raison de modifications des hypothèses actuarielles (variations défavorables des taux d'actualisation et d'inflation).

Le passif net de l'entreprise au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des régimes conférant des avantages à long terme se décompose comme suit au 31 décembre :

Millions d'USD	2010	2009
Valeur actuelle des obligations financées	(6 218)	(5 728)
Juste valeur des actifs du régime de retraite	5 074	4 645
Valeur actuelle des obligations nettes pour des régimes de retraite financés	(1 144)	(1 083)
Valeur actuelle des obligations non financées	(1 178)	(1 131)
Valeur actuelle de l'obligation nette	(2 322)	(2 214)
Coût des services passés non comptabilisé	(17)	2
Actif non comptabilisé	(378)	(371)
Passif net	(2 717)	(2 583)
Autres régimes d'avantages au personnel à long terme	(16)	(18)
Total avantages au personnel	(2 733)	(2 601)
Montants des avantages au personnel figurant au bilan :		
Passifs	(2 746)	(2 611)
Actifs	13	10
Passif net	(2 733)	(2 601)

Les changements de la valeur actuelle des obligations au titre régimes à prestations définies se présentent comme suit :

Millions d'USD	2010	2009
Obligations au titre des prestations définies au 1^{er} janvier	(6 856)	(6 565)
Coût des services rendus	(104)	(124)
Contribution des bénéficiaires	(5)	(14)
Nouveau coût des services passés non acquis	(68)	186
Coût financier	(428)	(416)
Écarts actuariels/(pertes) et gains	(378)	(126)
(Pertes) et gains sur réductions	(3)	92
Reclassifications de provisions	(2)	–
Liquidations	15	–
Différences de change	(29)	(430)
Prestations servies	462	541
Obligations au titre des prestations définies au 31 décembre	(7 396)	(6 856)

Les changements de la juste valeur des actifs du régime se présentent comme suit :

Millions d'USD	2010	2009
Juste valeur des actifs du régime de retraite au 1^{er} janvier	4 645	3 873
Rendement attendu	369	317
Écarts actuariels/(pertes) et profits	117	396
Cotisations par AB InBev	358	173
Cotisations par participants	5	14
Différences de change	40	416
Autres	2	(3)
Prestations servies	(462)	(541)
Juste valeur des actifs du régime de retraite au 31 décembre	5 074	4 645

Le rendement réel des actifs du régime s'est traduit par un gain de respectivement 486m d'USD en 2010 et 713m d'USD en 2009. Ceci s'explique principalement par un rendement des investissements supérieur aux attentes en matière de rendement long terme au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, en Belgique, au Brésil et au Canada.

L'augmentation des cotisations versées par AB InBev (358m d'USD en 2010 contre 173m d'USD en 2009) est principalement expliquée par l'obligation de versement de cotisations minimum aux Etats-Unis.

Les charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies se détaillent de la manière suivante :

Millions d'USD	2010	2009
Coût des services rendus au cours de la période	(104)	(123)
Coût financier	(428)	(416)
Rendement attendu des actifs du régime de retraite	369	317
Coût des services passés	(68)	133
Gains/(pertes) sur réductions ou liquidations	14	120
Limitation de comptabilisation de certains actifs	–	(30)
	(217)	1

En 2010, des prestations interrompues de manière anticipée et des changements dans certains autres régimes, principalement aux Etats-Unis, ont conduit à une augmentation du coût des services passés.

En 2009, dans le cadre de l'intégration d'Anheuser-Bush dans AB InBev, une réduction de régime a été comptabilisée suite à la modification de certains régimes et avantages en soins de santé pris en charge après la retraite aux Etats-Unis. L'effet de ces changements a été comptabilisé au compte de résultat et s'est traduit par un produit additionnel de 240m d'USD.

La charge comptabilisée au titre des avantages au personnel se répartit dans les rubriques suivantes du compte de résultat :

Millions d'USD	2010	2009
Coûts des ventes	(99)	(66)
Frais de distribution	(17)	(29)
Frais commerciaux et de marketing	(12)	(30)
Frais administratifs	(22)	(42)
Autres revenus ou frais opérationnel	–	168
Eléments non-récurrents	(67)	–
	(217)	1

Les hypothèses moyennes pondérées utilisées pour évaluer les obligations au titre des régimes à prestations définies à la date de clôture se résument comme suit :

	2010	2009
Taux d'actualisation	6,1 %	6,5 %
Inflation	2,6 %	2,6 %
Taux prévu des augmentations salariales	3,0 %	2,8 %
Taux prévu des augmentations des pensions	2,8 %	2,6 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	8,1 % p.a. réduit à 5,8 %	7,9 % p.a. réduit à 5,6 %
Espérance de vie d'un homme de 65 ans	83	82
Espérance de vie d'une femme de 65 ans	85	84

Les hypothèses moyennes pondérées utilisées pour évaluer la charge nette de la période au titre des régimes de retraite se présentent comme suit :

	2010	2009
Taux d'actualisation	6,5 %	6,5 %
Taux de rendement attendu des actifs du régime de retraite	8,1 %	8,2 %
Taux prévu des augmentations salariales	2,8 %	3,3 %
Taux prévu des augmentations des pensions	2,6 %	2,2 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	7,9 % p.a. réduit à 5,6 %	8,9 % p.a. réduit à 6,6 %

Plusieurs facteurs sont pris en compte dans l'estimation du rendement attendu à long terme des actifs du plan. Pour les régimes à prestations définies, il s'agit des taux historiques de rentabilité des capitaux et des indices obligataires et une projection des taux de rendement long terme obtenue auprès de consultants en investissements de pension, en tenant compte des différents marchés où AB InBev a des actifs pour ses plans.

Le taux de rendement attendu sur les différentes catégories d'actifs du plan est déterminé par référence à des indices pertinents sur les conseils d'experts en évaluation externe. Le taux de rendement global attendu est calculé en pondérant les taux de rendement attendus pour chaque catégorie d'actif en conformité avec la part prévue dans le portefeuille d'investissement total.

Les taux de progression des dépenses de santé ont un impact significatif sur les montants comptabilisés en résultat. La modification d'un point du taux de progression des coûts médicaux présumés aurait les impacts suivants (un montant positif correspond à une diminution des obligations ou des coûts. À l'inverse un montant négatif représente une augmentation des obligations ou des coûts) :

Taux d'évolution des coûts médicaux présumés

Millions d'USD	2010		2009	
	Augmentation de 100 pb	Diminution de 100 pb	Augmentation de 100 pb	Diminution de 100 pb
Impact sur le total du coût des services rendus et du coût financier des plans médicaux	(10)	10	(6)	5
Impact sur les obligations au titre des prestations définies pour coûts médicaux	(74)	73	(77)	70

Conformément aux prescriptions d'IAS 1 *Présentation des états financiers* en ce qui concerne les sources principales d'incertitude relatives aux estimations, nous avons inclus ci-après les résultats de notre analyse de sensibilité concernant le taux d'actualisation, le taux prévu des augmentations salariales et l'espérance de vie.

Taux d'actualisation

Millions d'USD	2010		2009	
	Augmentation de 50 pb	Diminution de 50 pb	Augmentation de 50 pb	Diminution de 50 pb
Impact sur le total du coût des services rendus et du coût financier des plans au titre des prestations définies	3	(1)	7	(6)
Impact sur les obligations au titre des prestations définies	445	(475)	435	(476)

Taux prévu des augmentations salariales

Millions d'USD	2010		2009	
	Augmentation de 50 pb	Diminution de 50 pb	Augmentation de 50 pb	Diminution de 50 pb
Impact sur le total du coût des services rendus et du coût financier des plans au titre des prestations définies	(3)	3	(4)	4
Impact sur les obligations au titre des prestations définies	(30)	28	(46)	45

Espérance de vie

Millions US dollar	2010		2009	
	Augmentation d'une année	Réduction d'une année	Augmentation d'une année	Réduction d'une année
Impact sur le total du coût des services rendus et du coût financier des plans au titre des prestations définies	(12)	12	(6)	7
Impact sur les obligations au titre des prestations définies	(195)	197	(105)	108

Les montants ci-dessus représentent des changements purement hypothétiques des hypothèses individuelles toute autre hypothèse restant constante : les conditions économiques et leur évolution ont souvent un impact simultané sur plusieurs hypothèses et l'impact de changements des hypothèses principales n'est pas linéaire. En conséquence, l'information ci-dessus ne constitue pas nécessairement une représentation fiable des résultats futurs.

La juste valeur des actifs du régime de retraite au 31 décembre se répartit de la manière suivante :

	2010	2009
Obligations du secteur public	34 %	27 %
Obligations du secteur privé	13 %	16 %
Instruments de capitaux propres	49 %	53 %
Immeubles	2 %	2 %
Liquidités	1 %	1 %
Contrats d'assurances	1 %	1 %
	100 %	100 %

Le changement dans la répartition de la juste valeur des actifs du régime en 2010 s'explique principalement par l'augmentation en valeur des actifs du régime américains ainsi que l'augmentation de la répartition du revenu fixe.

L'historique sur cinq ans de la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies, de la juste valeur des actifs du régime de retraite et du déficit dans les régimes de retraite s'établit comme suit :

Millions US dollar	2010	2009	2008 ajusté	2008	2007	2006
Valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies	(7 396)	(6 856)	(6 565)	(6 591)	(3 888)	(3 558)
Juste valeur des actifs du régime de retraite	5 074	4 645	3 873	3 873	3 321	2 804
Déficit	(2 322)	(2 211)	(2 692)	(2 718)	(567)	(754)
Ajustements liés à l'expérience : (augmentation)/diminution des dettes du régime de retraite	(15)	42	289	289	32	(8)
Ajustements liés à l'expérience : augmentation/(diminution) des actifs du régime de retraite	117	390	(606)	(606)	(78)	87

AB InBev s'attend à contribuer en 2011 à ses régimes de retraite à prestations définies à concurrence d'environ 310m d'USD et à contribuer à ses plans de pensions à prestations définies non financées et à ses plans médicaux après la retraite à concurrence de 97m d'USD.

26. Paiements fondés sur des actions

Différents programmes d'options sur action permettent aux cadres supérieurs et aux membres du conseil d'administration d'acquérir des actions d'AB InBev ou d'AmBev. AB InBev dispose de trois plans principaux d'intéressement fondés sur des actions, le plan à long terme d'intéressement warrant (« Plan à long terme d'intéressement warrant »), établi en 1999, le plan d'intéressement fondé sur des actions (« Plan de compensation fondé sur des actions ») établi en 2006 et amendé depuis 2010, et le plan de stock-option à long-terme mis en place en 2009. Pour tous les plans à options, la juste valeur des paiements fondés sur des actions est estimée à la date d'attribution, en utilisant le modèle binomial Hull, modifié afin de refléter les dispositions d'IFRS 2 *Paiements fondés sur des actions* qui exige que les hypothèses prises en compte en cas de renonciation avant la fin de la période d'acquisition des droits ne peuvent pas influencer la juste valeur de l'option.

Les paiements fondés sur des actions se sont traduits par une charge totale de 156m d'USD pour l'année 2010 (y compris la charge au titre des rémunérations variables réglés en actions), comparé à 208m d'USD pour l'année 2009.

Plan de compensation fondé sur des actions

Depuis 2006, le Plan de Compensation fondé sur des actions prévoit que des bonus sont accordés aux membres du comité exécutif d'AB InBev ainsi qu'à certains autres cadres dirigeants, dont la moitié est distribuée sous forme d'actions à conserver pendant une durée de trois ans, ces actions étant évaluées au prix de marché à leur date d'attribution. En ce qui concerne l'autre moitié du bonus, les participants peuvent choisir entre se le faire payer en trésorerie ou investir tout ou une partie, en actions devant être détenues pendant 5 ans. Ce report volontaire est assorti d'options correspondantes, qui sont acquises après une période de 5 ans, à la condition que des objectifs financiers prédéfinis soient atteints ou dépassés. Si la seconde moitié est totalement investie en actions, le nombre d'options correspondantes accordées sera égal à 4,6 fois le nombre d'actions correspondant au montant brut du bonus investi. Si cette seconde moitié des bonus n'est investie qu'à hauteur de 50 % en actions, le nombre d'options correspondantes accordées sera égal à 2,3 fois le nombre d'actions correspondant au montant brut du bonus investi. Les détenteurs des options peuvent recevoir d'AB InBev, au cours de l'exercice, un paiement en trésorerie équivalent aux dividendes distribués depuis l'attribution des options. La juste valeur des options correspondantes est estimée à la date d'acquisition, en utilisant le modèle binomial Hull, et est comptabilisée durant la période d'acquisition des droits. Ces options ont une durée de vie de 10 ans.

En 2010, AB InBev a émis 0,7 million d'options en rapport avec les bonus du second semestre de 2009, accordées selon le Plan de Compensation fondé sur actions décrit ci-dessus. Ces options représentent une juste valeur de 13,2m d'USD et pourront être acquises après 5 ans.

Depuis le 1er janvier 2010, la structure du Plan de Compensation fondé sur des actions a été modifiée pour certains dirigeants, y compris les membres du comité exécutif et autres cadres supérieurs du siège social. Ces dirigeants recevront leur bonus en trésorerie, mais ils auront la possibilité d'en investir tout ou une partie dans des actions AB InBev (les « actions bonus ») qui seront acquises après une période de 5 ans. L'entreprise assortira à ces investissements volontaires trois actions correspondantes pour chaque action bonus investie, dans la limite d'un pourcentage du bonus alloué à chaque dirigeant. Les actions correspondantes sont accordées sous la forme d'actions restreintes qui sont acquises après une période de 5 ans. A partir du 1er janvier 2011, la nouvelle structure du plan s'appliquera à tous les cadres supérieurs.

En 2010, AB InBev a émis 0,8m d'actions correspondantes restreintes dans le cadre du nouveau Plan d'intéressement fondé sur des actions décrit ci-dessus en rapport avec les bonus du second semestre 2009. Ces actions correspondantes restreintes sont évaluées au prix de l'action à leur date d'attribution et représentent une juste valeur approximative de 36,5m d'USD. Ces actions seront acquises après une période 5 ans.

Plan à long terme d'intéressement warrant

L'entreprise a émis des warrants, ou droits de souscription pour de nouvelles actions émises, dans le cadre du plan LTI en faveur des dirigeants et, jusqu'en 2006, en faveur des membres du comité exécutif et autres cadres supérieurs. Depuis 2007, les membres du comité exécutif et autres employés ne sont plus éligibles en tant que bénéficiaires de ces warrants selon le Plan LTI, mais reçoivent à la place une part de leur rémunération sous forme d'actions et d'options accordées selon le Plan de Compensation fondé sur des Actions. Chaque warrant LTI donne droit à son détenteur de souscrire à une nouvelle action émise. Le prix d'exercice des warrants LTI est égal au prix moyen des actions de l'entreprise sur le marché réglementé d'Euronext Brussels pendant les 30 jours précédents la date d'émission. Les warrants LTI accordés avant 2007 ont une durée de 10 ans et depuis 2007 (ainsi qu'en 2003) ont une durée de 5 ans. Les warrants LTI sont sujets à une période d'acquisition des droits s'étalant de un à trois ans.

En 2010, 0,2m de warrants furent accordés aux administrateurs. Ces warrants seront acquis en annuités égales sur une période de trois ans (un tiers au 1er janvier 2012, un tiers au 1er janvier 2013 et le dernier tiers au 1er janvier 2014) et totalisent une juste valeur d'environ 2,3m d'USD.

Plan de stock-option à long terme

Depuis le 1er juillet 2009, les cadres seniors ont droit à un plan d'intéressement à long-terme devant être réglé en options LTI (ou, à l'avenir, par des instruments fondés sur des actions similaires), selon l'appréciation du management de la performance de l'employé et de son potentiel.

En décembre 2009, AB InBev a émis 1,6m d'options LTI ayant une juste valeur estimée à 21,0m d'USD. En novembre 2010, AB InBev a émis 4,1m d'options LTI ayant une juste valeur estimée à 62,4m d'USD dont 1,2m des options sont relatives à des American Depositary Shares (ADS's) et 2,9m à des actions AB InBev.

En sus des primes accordées selon les plans décrits ci-dessus, la société a octroyé en novembre 2008 et avril 2009 des options à un petit nombre de cadres supérieurs. AB InBev estime que les cadres sélectionnés contribueront à réaliser une bonne intégration d'Anheuser-Busch Companies, Inc., ce qui sera la base d'un désendettement rapide d'AB InBev. Le nombre d'options attribuées s'élève à 28,4m en 2008 et 4,9m en 2009 ce qui représente une juste valeur combinée d'approximativement 383,9m d'USD. Une moitié des options accordées en novembre 2008 a une durée de vie de 10 ans depuis leur date d'attribution et sera acquise au 1er janvier 2014, l'autre moitié a une durée de vie de 15 ans depuis leur date d'attribution et sera acquise au 1er janvier 2019. Les options accordées en avril 2009 ont une durée de vie de 10 ans depuis leur date d'attribution et seront acquises au 1er janvier 2014. L'acquisition est subordonnée à l'atteinte d'objectifs financiers prédéfinis.

Afin d'encourager la mobilité du management, en particulier au bénéfice des cadres exécutifs se délocalisant vers les Etats-Unis, un programme d'échange d'options a été mis en place en 2009, au sein duquel 4,4m d'options, dont les droits n'étaient pas encore acquis, furent échangés contre 2,8m d'actions restreintes qui resteront bloquées jusqu'au 31 décembre 2018. Une charge de 47m d'USD a été comptabilisée au second semestre 2009, suite à l'accélération de la reconnaissance de la charge du fait de cet échange d'actions en application d'IFRS 2. En 2010, un programme d'échanges similaire d'options a eu lieu et au sein duquel 0,3m d'options dont les droits n'étaient pas encore acquis ont été échangées contre 0,2m d'actions restreintes qui resteront bloquées jusqu'au 31 décembre 2018. De plus, afin d'encourager la mobilité du management, certaines options accordées ont été modifiées et la caractéristique de protection du dividende de ces options a été annulée et remplacée par l'émission de 5,7m d'options en 2009 et 0,2m en 2010, représentant la valeur économique de la caractéristique de protection du dividende. Etant donné qu'il n'y a pas eu de changement entre la juste valeur de l'attribution d'origine juste avant la modification et la juste valeur de l'attribution modifiée juste après la modification, aucune charge complémentaire n'a été comptabilisée en conséquence de cette modification.

A partir de 2010, AB InBev a mis en place trois programmes spécifiques d'actions restreintes à long terme. Un premier programme permet d'offrir des unités d'actions restreintes à certains employés dans certaines circonstances particulières, dont l'attribution est laissée à la discrétion de l'administrateur délégué, par exemple pour compenser l'affectation de certains expatriés dans des pays où les conditions de vie sont difficiles. Les unités d'actions restreintes sont acquises après cinq années et en cas de cessation du service avant la date d'acquisition, des clauses de renonciation spécifiques s'appliquent. En 2010, 0,1m unités d'actions restreintes ayant une juste valeur estimée à 6,5m d'USD ont été accordées en vertu de ce programme à un nombre limité d'employés.

Un second programme permet l'offre exceptionnelle d'actions restreintes à certains employés, à la discrétion du Comité de Rémunération d'AB InBev, en tant que prime de rétention à long terme pour les employés clés de la société. Les employés éligibles à une subvention au titre de ce programme reçoivent 2 séries d'unités d'actions restreintes, la première moitié des actions restreintes sera acquise après cinq ans, la seconde moitié après 10 ans. En cas de départ avant la date d'acquisition définitive, les règles particulières de renonciation s'appliquent. En décembre 2010, 0,3m d'actions restreintes ayant une juste valeur estimée à 18m d'USD ont été attribuées dans le cadre de ce programme.

Un troisième programme permet à certains employés d'acheter des actions de la société à un prix réduit afin de retenir sur le long terme les employés à haut potentiel de l'entreprise qui sont à un niveau de management intermédiaire («People bet share purchase program»). L'investissement volontaire dans des actions de la société conduit à l'octroi de 3 actions pour chaque action investie. La décote et les actions sont accordées sous la forme d'actions restreintes et acquises après 5 ans. En cas de départ avant la date d'acquisition, des règles particulières de renonciation s'appliquent. En 2010, il n'y avait aucune attribution accordée au titre de ce programme.

Selon les termes contractuels de la fusion Anheuser-Busch, et faisant suite à l'approbation de l'assemblée des actionnaires d'AB InBev en avril 2009, l'entreprise a proposé 5,9m d'options avec une juste valeur de 53,6m d'USD. L'entreprise a également proposé en décembre 2009 3m d'options avec une juste valeur estimée à 39,2m d'USD.

En 2009, un nombre limité d'actionnaires d'Anheuser-Busch faisant partie des cadres supérieurs d'Anheuser-Busch se sont vus offrir l'opportunité d'acquérir des actions AB InBev (0,6m) avec une décote accordée de 16,7 % subordonnée au fait qu'ils restent en service pour les cinq années suivantes. La juste valeur de cette transaction est d'environ 2,9m d'USD et est comptabilisée en charge sur une période de 5 ans.

La moyenne pondérée de la juste valeur des options et les hypothèses utilisées dans le modèle d'évaluation d'options d'AB InBev pour l'attribution des options et warrants de l'année 2010 décrits plus haut se détaillent comme suit :

Montants en USD sauf indication contraire ¹	2010	2009	2008 ²
Juste valeur des options et warrants sur action attribuées	14,59	13,99	38,17
Cours de l'action	51,71	29,03	90,58
Prix d'exercice	51,61	21,62	86,62
Volatilité attendue	26 %	32 %	24 %
Dividendes attendus	2,35 %	0,85 %	0,16 %
Taux d'intérêt sans risque	3,29 %	3,49 %	4,47 %

Dans la mesure où la période d'acceptation des options est de deux mois, la juste valeur a été déterminée sur la base de la moyenne des justes valeurs calculées par semaine durant les deux mois pendant lesquelles l'offre est en vigueur.

La volatilité attendue est basée sur la volatilité historique calculée à partir des données historiques des 1506 derniers jours. Afin de déterminer la volatilité attendue, AB InBev exclut la volatilité mesurée durant la période du 15 juillet 2008 au 30 avril 2009, suite aux conditions de marché extrêmes observées durant cette période. Le modèle binomial Hull prend pour hypothèse que tous les employés exerceraient leurs options immédiatement si le prix de l'action d'AB InBev était 2,5 fois supérieur au prix d'exercice. Par conséquent, il n'est pas possible de déterminer une durée de vie attendue unique de l'option.

Le nombre total d'options en circulation se décompose comme suit :

Millions d'options et de warrants	2010	2009	2008 ²
Options et warrants en circulation au 1 ^{er} janvier	50,8	8,8	6,3
Options et warrants émis au cours de l'exercice	9,8	50,3	1,1
Options et warrants exercés au cours de l'exercice	(1,8)	(6,6)	(1,2)
Options et warrants annulés au cours de l'exercice	(2,7)	(1,7)	(0,4)
Options et warrants additionnels accordés à la suite de l'émission des droits de décembre 2008	—	—	3,0
Options et warrants en circulation au 31 décembre	56,1	50,8	8,8

Suite à l'émission des droits qui a eu lieu en novembre 2008, le prix d'exercice et le nombre d'options ont été ajustés avec l'intention de préserver les droits des détenteurs d'options existants. Les termes et conditions des nouvelles options sont les mêmes que ceux s'appliquant aux options existantes auxquelles elles se rapportent. En ce qui concerne les droits d'acquisition, ils sont traités comme ayant été émis aux mêmes dates que les options existantes, et peuvent être exercés de la même façon et sous les mêmes conditions. La société a pris en compte l'effet de dilution de l'émission des droits en appliquant la méthode ratio telle que définie par le NYSE Euronext (« Liffe's Harmonised Corporate Actions Policy »), selon laquelle le nombre d'options existantes et le prix d'exercice furent ajustés par un ratio de 0,6252. Le prix d'exercice des options après ajustement est égal au prix d'origine multiplié par le ratio

¹ Les montants ont été convertis en USD au taux de change de fin d'exercice pour les périodes respectives.

² Non ajusté pour le NYSE Euronext « méthode ratio » telle qu'appliquée après l'émission de droits du 17 décembre 2008 (facteur d'ajustement de 0,6252).

d'ajustement. Le nombre d'options après ajustement est égal au nombre d'origine divisé par le ratio d'ajustement. Par conséquent, 3m d'options additionnelles (1,4m et 1,6m d'options respectivement pour le Plan de Compensation fondé sur des actions et pour le plan warrant LTI) ont été attribuées aux employés au quatrième trimestre 2008 pour compenser l'effet dilutif de l'émission des droits. Etant donné qu'il n'y eut pas de changement entre la juste valeur de l'attribution d'origine juste avant la modification et la juste valeur du changement d'attribution juste après la modification, aucune charge n'a été comptabilisée en conséquence de cette modification.

La fourchette des prix d'exercice des options en circulation se situe entre 10,32 euro (13,79 USD) et 58,31 euro (77,91 USD), alors que la moyenne pondérée de la durée de vie contractuelle restante est de 9 ans.

Des 56,1m d'options en circulation, 5,3m d'options sont exerçables au 31 décembre 2010.

Le prix d'exercice moyen pondéré des options est comme suit :

Montants en USD ¹	2010	2009	2008
Options et warrants en circulation au 1 ^{er} janvier	27,37	34,42	46,50
Attribuées pendant la période (avant l'émission des droits)	51,86	24,78	76,92 ²
Attribuées pendant la période (facteur d'ajustement)	–	–	32,87
Annulées pendant la période	27,76	27,48	56,63
Exercées pendant la période	25,81	18,94	32,76
En circulation à la fin de la période	29,88	27,37	34,42
Exerçables à fin décembre	30,71	31,16	23,66

Pour les options d'action exercées durant 2010, le prix moyen pondéré de l'action à la date d'exercice était de 41,41 euro (55,34 USD).

Plan de compensation AmBev base sur des actions

Depuis 2005, AmBev dispose d'un plan substantiellement similaire au Plan de Compensation basé sur des actions, selon lequel les bonus accordés aux employés et au management sont en partie versés sous forme d'actions. Sous forme d'un plan équivalent avec une acquisition des droits après 5 ans, AmBev a émis en 2010, 3,2m d'options pour lesquelles la juste valeur équivaut approximativement à 38m d'USD. Selon le plan de compensation basé sur des actions modifié en 2010, Ambev a émis 0,2m d'actions non libres avec une juste valeur estimée à 4m d'USD.

Depuis 2010, les cadres supérieurs sont éligibles pour un plan d'intéressement discrétionnaire à long terme versé en options AmBev LTI (ou dans le futur, en instruments similaires basés sur des actions), selon l'évaluation faite par le management de la performance et du potentiel des employés. En 2010, AmBev a émis 3,4m d'options LTI ayant une juste valeur estimée à 37m d'USD.

¹ Les montants ont été convertis en USD au taux de change de fin d'exercice pour les périodes respectives.

² Avant émission des droits.

La juste valeur pondérée des options et les hypothèses utilisées dans le modèle binomial d'évaluation des options utilisée dans le cadre de l'attribution 2010 d'options d'AmBev se détaillent comme suit :

Montants en USD sauf indication contraire ¹	2010	2009 ²	2008 ²
Juste valeur des options sur action attribuées	11,24	10,40	8,90
Cours de l'action	24,09	15,39	14,30
Prix d'exercice	24,57	14,94	14,30
Volatilité attendue	28 %	45 %	33 %
Dividendes attendue	2,57 %	0,00 %	0,00 %
Taux d'intérêt sans risque	12,24 %	12,64 %	12,50 %

Le nombre d'options en circulation se présente comme suit :

Millions d'options	2010	2009 ²	2008 ²
Options en circulation au 1 ^{er} janvier	20,6	14,1	11,5
Options émises au cours de l'exercice	6,6	8,2	4,0
Options exercées au cours de l'exercice	(0,5)	(0,6)	(0,7)
Options annulées au cours de l'exercice	(0,4)	(1,1)	(0,7)
Options en circulation à fin décembre	26,3	20,6	14,1

Suite à la décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 17 décembre 2010, chaque action ordinaire et privilégiée émise par AmBev a été divisée en cinq actions, sans aucune modification du montant du capital d'actions d'AmBev. En conséquence de la division des actions AmBev avec un facteur de 5, le prix d'exercice et le nombre d'options ont été ajustés afin de préserver les droits des détenteurs d'options existantes.

La gamme de prix d'exercice des options en circulation est comprise entre 11,29 real brésilien (6,77 USD) et 46,80 real brésilien (28,09 USD) alors que la moyenne pondérée de la durée de vie contractuelle est de 8,26 ans.

Parmi les 26,3m d'options en circulation, 1,5m des options sont exerçables au 31 décembre 2010.

Le prix d'exercice moyen pondéré des options est comme suit :

Montants en USD ¹	2010	2009 ²	2008 ²
Options en circulation au 1 ^{er} janvier	12,46	11,20	9,84
Attribuées pendant la période	24,57	14,03	11,48
Annulées pendant la période	11,59	11,35	6,74
Exercées pendant la période	7,17	6,59	8,12
En circulation à fin décembre	14,83	11,92	8,41
Exerçables à fin décembre	7,00	6,56	4,72

Pour les options sur actions exercées au cours de 2010, le prix moyen pondéré à la date d'exercice était de 48,04 real brésilien (28,83 USD).

Au cours du quatrième trimestre 2010, un nombre limité d'actionnaires d'AmBev qui font partie des cadres supérieurs d'AB InBev s'est vu offrir l'opportunité d'échanger leurs actions d'AmBev contre un nombre total de 0,3m d'actions AB InBev (2009 : 2,1m – 2008 : 0,9m) avec une décote accordée de 16,7 % à condition qu'ils restent en service pour une nouvelle période de cinq ans. La juste valeur de la transaction s'élève à approximativement 2m d'USD (2009 : 11m d'USD – 2008 : 11m d'USD) et est prise en charge sur une période de cinq ans de services. Les justes valeurs des actions d'AmBev et d'AB InBev ont été calculées sur base du prix de marché. Par ailleurs, une charge de 20m d'USD a été comptabilisée en 2009, relative à la modification des conditions d'acquisition des droits suite à cet échange qui a généré une accélération de la reconnaissance de la charge en application d'IFRS 2.

¹ Les montants ont été convertis en USD au taux de change de fin d'exercice pour les périodes respectives.

² Les montants ont été ajustés pour tenir compte de la division des actions AmBev survenue le 17 décembre 2010.

27. Provisions

Millions d'USD	Restructuration	Litiges	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier 2010	230	788	256	1 274
Effet des variations des taux de change des monnaies étrangères	(10)	6	(7)	(11)
Provisions constituées	169	224	7	400
Provisions utilisées	(142)	(74)	(64)	(280)
Provisions reprises	(43)	(59)	(31)	(133)
Autres mouvements	37	(16)	(121)	(100)
Solde au 31 décembre 2010	241	869	40	1 150

Les provisions pour restructuration s'expliquent principalement par le réaligement des structures, comme expliqué à la note 8 *éléments non-récurrents*. Les provisions pour litiges concernent principalement différents litiges relatifs à des taxes directes et indirectes et des plaintes d'anciens employés.

Les provisions devraient être réglées selon l'échéancier suivant :

Millions d'USD	Total	1 an ou moins	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Restructuration					
Réorganisation	241	134	27	66	14
Litiges					
Impôt sur le résultat et impôts indirects	570	27	425	76	42
Main-d'œuvre	157	37	25	51	44
Commercial	80	19	42	9	10
Environnemental	1	1	–	–	–
Autres litiges	61	11	22	21	7
	869	95	514	157	103
Autres passifs éventuels					
Contrats déficitaires	5	1	–	–	4
Garanties données	7	–	2	5	–
Autres passifs éventuels	28	8	15	3	2
	40	9	17	8	6
Total provisions	1 150	238	558	231	123

Depuis le 1er Janvier 2005, AB InBev est soumis au régime des émissions de gaz à effet de serre en vigueur dans l'Union européenne. Les quotas d'émission acquis sont comptabilisés au coût en immobilisations incorporelles. Une provision est comptabilisée dès lors que le nombre de quotas nécessaire pour couvrir les émissions de CO₂ est supérieur au nombre de quotas alloués. Une telle provision est évaluée selon un montant estimé de la dépense nécessaire pour couvrir l'obligation. Au 31 décembre 2010, les quotas d'émissions alloués couvraient les émissions de CO₂ prévues. En conséquence, aucune provision n'avait besoin d'être comptabilisée.

28. Dettes commerciales et autres dettes

Dettes non-courantes et autres dettes commerciales

Millions d'USD	2010	2009
Taxes indirectes à payer	535	349
Dettes commerciales	395	87
Garanties reçues en numéraires	12	13
Considération différée sur les acquisitions	117	90
Instruments financiers dérivés avec justes valeurs négatives	1 216	1 374
Autres dettes	20	66
	2 295	1 979

Dettes courantes et autres dettes commerciales

Millions d'USD	2010	2009
Dettes commerciales et charges à imputer	6 704	5 657
Dettes salariales et sociales	624	743
Impôts à payer, autres que l'impôt sur le résultat	1 323	1 350
Intérêts à payer	874	848
Emballages consignés	559	523
Garanties reçues en numéraire	45	41
Instruments financiers dérivés avec des justes valeurs négatives	1 730	1 956
Dividendes à payer	116	106
Produits à reporter	18	18
Considération différée sur les acquisitions	41	59
Autres dettes	37	76
	12 071	11 377

Les justes valeurs négatives des instruments financiers dérivés reflètent la valorisation à la valeur de marché des swaps de taux d'intérêts contractés pour couvrir le financement de l'acquisition d'Anheuser-Busch (voir également la note 29 *Risques découlant des instruments financiers*).

29. Risques provenant d'instruments financiers

AB InBev est exposé de par son activité à une variété de risques financiers : risque de marché (y compris le risque de change, le risque d'intérêt sur la juste valeur, le risque d'intérêt sur les flux de trésorerie, le risque sur les matières premières et le risque actions), le risque de crédit et de liquidité. L'objectif de l'entreprise est de comprendre d'une part chacun de ces risques individuellement, et d'autre part les interconnexions qui existent entre eux. L'entreprise définit ensuite ses stratégies, en ligne avec ses politiques de gestion des risques financiers, afin de gérer l'impact économique de ces risques sur les performances de l'entreprise.

Le comité de gestion des risques se réunit fréquemment et est responsable de la revue des résultats de l'évaluation des risques, de l'approbation des stratégies recommandées en matière de gestion des risques, de la surveillance de la conformité avec les politiques de gestion des risques financiers et d'en faire un rapport au comité financier du conseil d'administration.

Certaines de ces stratégies de gestion des risques conduisent à l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Les dérivés utilisés par l'entreprise sont principalement des contrats de gré à gré de change à terme, des contrats de change à terme (« futures ») négociés sur un marché des monnaies étrangères, des swaps de taux d'intérêt, des swaps de taux d'intérêt et de change (CCIRS), des contrats de gré à gré à terme de taux d'intérêt, des contrats à terme « futures » de taux d'intérêt négociés sur un marché des taux, des swaps d'actions, des swaps et contrats à terme d'aluminium, et les contrats à terme (« futures ») négociés sur les marchés du sucre ou du blé. La politique d'AB InBev relative à la gestion des risques interdit l'utilisation d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives.

Le tableau suivant fournit un aperçu de la date d'échéance des instruments financiers dérivés existants en fin d'année par maturité. Les montants présentés dans ce tableau sont les montants notionnels :

Millions d'USD	2010					2009				
	1 an ou moins	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans	1 an ou moins	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans
Monnaies étrangères										
Contrats de change à terme	2 206	952	—	—	—	2 334	410	190	—	—
Contrats de 'futures' cotés sur le cours des monnaies étrangères	2 587	18	—	—	—	1 581	6	—	—	—
Autres produits dérivés sur monnaies étrangères	—	—	—	—	—	330	83	—	—	—
Taux d'intérêt										
Swaps de taux d'intérêt	216	70 196	6 153	4 750	180	17 324	212	57 738	7 495	264
Swaps de taux d'intérêt et de change	1 264	982	1 349	1 536	1 536	550	1 971	940	662	1 276
Contrat de 'futures' cotés sur le cours des taux d'intérêt	117	464	600	121	113	—	—	—	—	—
Autres produits dérivés sur taux d'intérêt	—	—	—	—	—	—	52	—	—	—
Matières premières										
Swaps d'aluminium	1 048	53	—	—	—	738	381	—	—	—
Autres dérivés des matières premières	406	48	—	—	—	325	78	—	—	—
Crédit										
Contrats de couverture de risque de crédit	—	—	—	—	—	86	—	—	—	—
Fonds propres										
Instruments de capital	378	412	—	—	—	—	52	—	—	—

Afin de financer l'acquisition d'Anheuser-Busch, AB InBev a souscrit une ligne de crédit senior de 45 milliards d'USD, tirée à hauteur de 44 milliards d'USD (ligne de crédit senior 2008). Au moment de l'acquisition d'Anheuser-Busch, le taux d'intérêt fut fixé à un taux moyen pondéré de 3,875 % par année (auquel s'ajoutent les marges fixes applicables) pour une partie de la dette équivalente à 34,5 milliards d'USD grâce à une série de contrats de couverture pour la période 2009 à 2011. Une part des accords de couverture a été successivement étendue pour une période additionnelle de deux ans. En 2009, la société a remboursé une partie de la ligne de crédit senior 2008 et en 2010, la ligne de crédit 2008 a été intégralement refinancée et partiellement remplacée par la ligne de crédit senior 2010 comme décrit dans la note 24 *emprunts portant intérêts*. Suite aux opérations de remboursement et de refinancement réalisées en 2009 et 2010, la société a contracté de nouveaux swaps de taux d'intérêt afin de compenser le risque des taux d'intérêt des contrats de couverture initiaux ne couvrant plus aucun sous-jacent à la suite de ces remboursements. Au 31 décembre 2009, les positions ouvertes restantes comprenaient une série de swaps LIBOR USD à taux fixe couvrant l'exposition d'intérêt sur le solde ouvert de la ligne de crédit senior 2010 d'un montant de 4,4 milliards de dollars US. Le taux d'intérêt a été fixé à un taux moyen pondéré de 4,038 % par an (plus marges fixes applicables) pour les périodes 2010 et 2011 et à un taux moyen pondéré de 2,85 % par an (plus marges fixes applicables) pour la période 2011 à 2013.

En 2010, environ 17,3 milliards USD de swap sont arrivés à échéance.

Les contrats de change à terme comprennent les dérivés utilisés pour couvrir les emprunts en real brésilien au Canada. Les contrats à terme négociés de taux d'intérêt comprennent les dérivés de couverture à court terme des actifs financiers détenus par AmBev au Brésil.

A. Risque de change

AB InBev encourt un risque de change concernant les emprunts, les placements, les ventes (prévues), les achats (prévus), les licences, les contrats de gestion et les charges/produits d'intérêts qui sont libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de la filiale. Les principaux instruments financiers dérivés utilisés pour gérer les risques de change sont les contrats de gré à gré de change à terme, les contrats négociés sur un marché de change à terme ("futures") et les swaps de taux d'intérêts et de devise (CCIRS).

Risque de change sur les activités opérationnelles

Lorsqu'il s'agit d'un risque de change concernant des engagements fermes et des transactions prévues, la politique d'AB InBev est de couvrir les transactions opérationnelles relativement prévisibles (telles que le coût des ventes, les frais généraux, administratifs et de vente) sur un horizon de 15 mois. Les transactions opérationnelles qui sont certaines (telles que les dépenses d'investissement) sont couvertes sans limite de temps.

Le tableau ci-après donne une indication par couple de devises des principales positions en devises de la société aussi bien concernant les engagements fermes que les transactions prévisibles. Les positions ouvertes sont le résultat de l'application des politiques de gestion des risques d'AB InBev. Les montants positifs indiquent que l'entreprise a une position longue (flux futurs de trésorerie nets entrants) dans la première monnaie du couple de monnaies, alors que les montants négatifs indiquent que la position de l'entreprise est courte (flux futurs de trésorerie nets sortants) dans la première monnaie du couple de monnaies. La deuxième monnaie du couple représente la monnaie fonctionnelle de la filiale en question.

Millions d'USD	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Exposition totale	Total dérivés	Positions ouvertes	Exposition totale	Total dérivés	Positions ouvertes
Koruna tchèque /Euro	(14)	9	(5)	–	–	–
Euro/Peso argentin	(7)	7	–	–	–	–
Euro/Réal brésilien	(38)	38	–	(28)	28	–
Euro/Dollar canadien	(35)	35	–	–	–	–
Euro/Livre sterling	(179)	172	(7)	(116)	77	(39)
Euro/Leu roumain	–	–	–	–	28	28
Euro/Rouble russe	(154)	109	(45)	(97)	95	(2)
Euro/Hryvnia ukrainien	(101)	51	(50)	(117)	–	(117)
Forint hongrois/Euro	(16)	13	(3)	–	–	–
Livre sterling/Dollar canadien	(18)	18	–	–	–	–
Livre sterling/Euro	(23)	9	(14)	7	(6)	1
Dollar américain/Peso argentin	(172)	172	–	(238)	238	–
Dollar américain/Boliviano bolivien	46	(46)	–	59	(59)	–
Dollar américain/Réal brésilien	231	(231)	–	(156)	156	–
Dollar américain/Dollar canadien	(172)	172	–	–	–	–
Dollar américain/Peso chilien	39	(39)	–	25	(25)	–
Dollar américain/Peso dominicain	(10)	10	–	(29)	29	–
Dollar américain/Euro	197	(197)	–	224	(226)	(2)
Dollar américain/Guarani paraguayen	(37)	37	–	(25)	25	–
Dollar américain/Peruvien nuevo sol	(76)	76	–	(19)	19	–
Dollar américain/Livre sterling	(26)	26	–	(22)	19	(3)
Dollar américain/Rouble russe	(85)	73	(12)	(105)	105	–
Dollar américain/Hryvnia ukrainien	(31)	18	(13)	(19)	–	(19)
Dollar américain/Peso uruguayen	(27)	27	–	(26)	26	–

Une analyse plus détaillée de l'impact des positions ouvertes est effectuée dans la partie *Analyse de sensibilité aux monnaies étrangères* ci-dessous.

En conformité avec les règles de comptabilité de couverture de l'IAS 39, les couvertures d'engagements fermes et de transactions prévues hautement probables, sont définies comme des couvertures des flux de trésorerie.

Risque de change des emprunts intra-groupe

Des contrats dérivés ont été contractés en 2009 afin de couvrir le risque de change des emprunts contractés entre les entités du groupe qui ont une monnaie fonctionnelle différente. Des emprunts intra-groupes avec la Russie et le Royaume-Uni ont été couverts contre l'euro pour respectivement 3 979m de roubles russes et 105m de livres sterling. Au 31 décembre 2010, il n'y a pas de contrats dérivés en cours liés au risque de change sur les emprunts intra-groupe.

Risque de change sur des investissements nets dans les opérations étrangères

AB InBev conclut des opérations de couverture pour atténuer les risques liés à ses investissements dans des activités à l'étranger. Ces stratégies sont désignées comme des couvertures d'investissements nets et incluent à la fois les instruments financiers dérivés et non-dérivés.

Au 31 décembre 2010, le montant des instruments financiers dérivés et non dérivés au titre de la couverture d'investissement net s'élève à 6 283m USD dans les sociétés Holding et environ 370m USD au niveau AmBev. Ces dérivés et non dérivés sont utilisés pour couvrir des activités à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est libellée en real brésilien, dollar canadien, livre sterling, rouble russe, euro et USD.

Risque de change des dettes libellées en monnaies étrangères

La politique d'AB InBev est de maintenir, dans la mesure du possible, la dette de ses filiales dans leur monnaie fonctionnelle. Lorsque ce n'est pas le cas, une couverture est mise en place à moins que le coût de la couverture ne soit supérieur aux avantages d'une telle couverture. Suite à l'acquisition d'Anheuser-Busch, AB InBev a adopté un modèle correspondant à une monnaie hybride afin que l'entreprise puisse (i) compenser l'exposition en devise de la dette nette par des flux de trésorerie dans la même devise, mesurés sur la base de l'EBITDA normalisé, en échangeant une part significative de la dette libellée en USD contre d'autres devises, telles que le real brésilien (avec un coupon plus élevé), même si cela affecte négativement le bénéfice d'AB InBev, du fait d'un coupon d'intérêt plus élevé au Brésil, et (ii) utiliser les flux de trésorerie d'Anheuser-Busch en USD pour assurer les paiements d'intérêts sur les dettes d'AB InBev.

Une description de la couverture du risque devise des instruments de dette émis dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de la filiale est donnée ci-dessous dans la section du *Risque de Taux d'Intérêts*.

Analyse de sensibilité aux monnaies étrangères

Risque de conversion des monnaies étrangères Environ 60 % des produits d'AB InBev est généré par des activités à l'étranger dans une monnaie différente de l'USD. Un risque de conversion apparaît lorsque les données financières de ces activités à l'étranger sont converties dans la monnaie de présentation d'AB InBev, l'USD. Sur base de la volatilité 2010 de ces monnaies par rapport à l'USD, AB InBev estime un changement raisonnablement possible du taux de change de ces monnaies par rapport à l'USD de la manière suivante :

1 USD équivalent à :	2010				
	Taux de clôture 31 décembre 2010	Taux moyen 2010	Taux de volatilité de clôture possible ¹	Taux de volatilité moyen possible	Volatilité des taux en %
Peso argentin	3,98	3,95	3,84–4,11	3,81–4,08	3,49 %
Boliviano bolivien	7,04	7,09	6,28–7,80	6,32–7,85	10,84 %
Réal brésilien	1,67	1,77	1,43–1,90	1,52–2,02	14,28 %
Dollar canadien	1,00	1,03	0,88–1,11	0,92–1,15	11,42 %
Yuan chinois	6,60	6,76	6,09–7,12	6,23–7,28	7,77 %
Guarani paraguayen	4 563	4 787	4 228–4 899	4 435–5 139	7,35 %
Livre sterling	0,64	0,65	0,58–0,71	0,58–0,71	9,96 %
Rouble russe	30,18	30,14	27,29–33,07	27,26–33,03	9,58 %
Hryvnia ukrainien	7,91	7,85	7,62–8,21	7,56–8,14	3,70 %
Euro	0,75	0,76	0,66–0,84	0,67–0,85	11,88 %

¹ L'analyse de sensibilité est évaluée en fonction de la volatilité annuelle en utilisant quotidiennement des données de marché observables pendant 250 jours au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009, respectivement.

1 USD équivalent à :	2009				
	Taux de clôture 31 décembre 2009	Taux moyen 2009	Taux de volatilité de clôture possible ¹	Taux de volatilité moyen possible	Volatilité des taux en %
Peso argentin	3,80	3,73	3,66–3,93	3,60–3,86	3,47 %
Boliviano bolivien	7,07	7,13	6,48–7,66	6,54–7,73	8,32 %
Réal brésilien	1,74	2,02	1,44–2,04	1,67–2,36	17,07 %
Dollar canadien	1,05	1,15	0,90–1,20	0,99–1,31	14,07 %
Yuan chinois	6,83	6,86	6,79–6,87	6,82–6,90	0,57 %
Guarani paraguayen	4 597	5 008	4 188–5 006	4 562–5 453	8,90 %
Livre sterling	0,62	0,64	0,53–0,70	0,56–0,73	13,22 %
Rouble russe	30,12	31,83	25,95–34,28	27,43–36,23	13,82 %
Hryvnia ukrainien	7,95	7,74	5,69–10,21	5,54–9,94	28,46 %
Euro	0,69	0,72	0,61–0,78	0,64–0,81	11,68 %

Si l'USD s'était affaibli/renforcé en 2010 en tenant compte des changements possibles estimés ci-dessus contre les monnaies mentionnées ci-dessus, tout autre variable restant constante par ailleurs, le bénéfice avant impôt de 2010 aurait augmenté/diminué de 756m d'USD (13 %), alors que l'impact avant taxes des réserves de conversion dans les capitaux propres aurait été de 1 669m d'USD plus élevé/plus basse. En 2009, AB InBev a estimé l'impact à 1 070m d'USD sur le bénéfice et à 3 324m d'USD sur les réserves de conversion.

Risque transactionnel de change La plupart des instruments financiers monétaires non dérivés d'AB InBev sont soit libellés dans la devise fonctionnelle de la filiale, soit convertis dans la devise fonctionnelle au moyen de dérivés. Cependant, la société a des positions ouvertes dans des pays d'Europe de l'Est pour lesquelles les couvertures sont limitées par le manque de liquidité du marché local empêchant une couverture à un coût raisonnable. Le risque transactionnel de change provient principalement de positions ouvertes en hryvnia ukrainien et en rouble russe par rapport à l'USD et à l'euro. AB InBev a estimé le changement raisonnable possible du cours de change sur la base du taux de volatilité moyen des couples de devises suivantes :

	2010		
	Taux de clôture 31 décembre 2010	Taux de volatilité de clôture possible ¹	Volatilité des taux en %
Euro/Rouble russe	40,33	36,76–43,91	8,86 %
Euro/Hryvnia ukrainien	10,57	9,26–11,89	12,46 %
Livre sterling/Euro	1,16	1,06–1,27	9,16 %
Dollar américain/Rouble russe	30,18	27,29–33,07	9,58 %
Dollar américain/Hryvnia ukrainien	7,91	7,62–8,21	3,70 %

	2009		
	Taux de clôture 31 décembre 2009	Taux de volatilité de clôture possible ¹	Volatilité des taux en %
Euro/Hryvnia ukrainien	11,45	8,35–14,55	27,09 %
Euro/Leu roumain	4,10	3,86–4,33	5,62 %
Dollar américain/Hryvnia ukrainien	7,95	5,69–10,21	28,46 %

Si le hryvnia ukrainienne, le rouble russe et la livre sterling s'étaient affaiblis/renforcés en 2010 en tenant compte des changements possibles estimés ci-dessus face à l'euro ou l'USD, toute autre variable restant constante, l'impact sur le résultat consolidé de 2010 avant impôts aurait été d'environ 12m d'USD supérieur/inférieur.

De plus, l'analyse de sensibilité d'AB InBev sur les taux de change réalisée sur l'ensemble de ses positions dérivées au 31 décembre 2010 montre un impact avant impôt sur les réserves de 22m d'USD positif/négatif.

¹ L'analyse de sensibilité est évaluée en fonction de la volatilité annuelle en utilisant quotidiennement des données de marché observables pendant 250 jours au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009, respectivement.

B. Risque de taux d'intérêt

L'entreprise a une approche dynamique de la couverture de taux d'intérêt qui consiste à établir une combinaison optimale de taux d'emprunt fixes et variables. Cette combinaison est revue périodiquement. L'objectif de cette politique est d'atteindre un équilibre optimal entre le coût de financement et la volatilité des résultats financiers, tout en tenant compte des conditions de marché ainsi que de la stratégie globale d'AB InBev.

La société a souscrit une ligne de crédit senior de 45 milliards d'USD (dont 44 milliards d'USD ont effectivement été tirés) afin d'acquérir Anheuser-Busch et a conclu une série de swaps de taux d'intérêt en USD, afin d'assurer une prédictibilité plus élevée des flux de trésorerie (voir note 24 *emprunts portant intérêts*). En conséquence, le taux d'intérêt relatif à un montant maximum 34,5 milliards d'USD de la dette senior de 45 milliards d'USD, avait effectivement été fixé à 3,875 % par an, plus les marges applicables, pour la période 2009–2011 et désigné comme couverture de flux de trésorerie dès sa mise en place. De cette couverture de 34,5 milliards d'USD, 25 milliards d'USD ont été affectés à la dette senior, 5 milliards d'USD ont été affectés à la pré-couverture d'émission d'obligations en janvier 2009 et 3 milliards d'USD ont été affectés à la pré-couverture d'émissions d'obligations en mai 2009 et 1 milliard d'USD a été affecté à la pré-couverture d'émission d'obligations en octobre 2009 (0,5 milliard d'USD furent dé-comptabilisés en 2009).

A la suite du refinancement et du remboursement des lignes de crédit senior 2008 et 2010, une partie des swaps de taux d'intérêts, qui avaient été qualifiés de couverture du financement de l'acquisition d'Anheuser-Busch, ne couvraient plus aucun sous-jacent du fait du remboursement d'une partie de ces lignes de crédit. Afin de neutraliser le risque de taux d'intérêt, ces dérivés ne couvrant plus de sous-jacent ont été compensés par d'autres instruments. Au 31 décembre 2010, la dette de la ligne senior de 2010 encore ouverte pour un montant de 4,4 milliards d'USD reste couverte, dans une relation de couverture de flux de trésorerie, par deux tranches de swaps de taux d'intérêt LIBOR USD fixe d'un montant notionnel de 4,4 milliards d'USD chacun. Le taux d'intérêt pour la première tranche a été fixé à un taux moyen pondéré de 4,038 % par an (plus marges applicables) pour la période 2010 et 2011 et le taux d'intérêt de la seconde tranche a été fixé à un taux moyen pondéré de 2,85 % par an (plus marges applicables) pour la période 2012 à 2013.

Couvertures des placements privés (risque devises + risque de taux d'intérêt sur emprunts en dollars américains) L'entreprise a emprunté 850m d'USD au travers d'un placement privé dont 775m d'USD sont arrivés à échéance en 2009 et 2010 et 75m d'USD arriveront à échéance en 2013.

La société a conclu des swaps de taux d'intérêt et de change USD fixe/EUR variable pour un montant total de 730m d'USD, dont 655m d'USD sont arrivés à échéance en 2009 et 2010 et le solde viendra à échéance en 2013.

En conformité avec la norme IAS 39, 75m d'USD de ces couvertures sont toujours enregistrés comme instruments de couverture de juste valeur à la fin de l'exercice 2010.

Couverture des obligations d'AmBev (risque devise + risque de taux d'intérêt sur les emprunts en USD) En décembre 2001, AmBev, a émis 500m d'USD en valeurs étrangères (obligations 2011). Le taux d'intérêt de ces obligations s'élève à 10,5 % et est remboursable semestriellement depuis juillet 2002 et s'éteint lors du dernier remboursement en décembre 2011. En septembre 2003, AmBev a émis à nouveau 500m d'USD en valeurs étrangères (obligation 2013). Le taux d'intérêt de ces obligations est de 8,75 % et est remboursable semestriellement depuis mars 2004 et prendra fin lors du dernier remboursement en septembre 2013. En juillet 2007, AmBev a émis des obligations en real brésilien (obligation 2017) avec un taux d'intérêt de 9,5 %, qui est remboursable semestriellement et prendra fin en juillet 2017.

AmBev a conclu plusieurs swaps de taux d'intérêt inter-monnaire USD fixe/real brésilien variable afin de gérer et de réduire l'impact des fluctuations du taux de change du dollar américain et des taux d'intérêt sur ces obligations. En outre, AmBev a conclu un swap de taux d'intérêt fixe/variable afin de couvrir le risque de taux d'intérêt sur l'obligation 2017. Ces instruments dérivés sont désignés comme des couvertures de juste valeur en conformité avec les règles de comptabilité de couverture.

Couvertures obligataires au Canada (risque de conversion des monnaies étrangères + risque de taux d'intérêt sur les emprunts en real brésilien) Au 31 décembre 2010, la société dispose d'emprunts bancaires dont le solde s'élève à 717m reals brésiliens et 474m reals brésiliens liés à des emprunts émis respectivement en 2007 et 2006. La société a contracté une série de contrats dérivés pour couvrir le risque de taux de change et le risque de taux d'intérêt lié au real brésilien. Les dates d'échéance de ces contrats dérivés sont identiques aux dates d'échéance des emprunts, à savoir juin 2011 pour le premier et janvier 2012 pour le second. Ces dérivés ont été comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie.

Couverture de la livre sterling (risque de conversion des monnaies étrangères + risque de taux d'intérêt sur les emprunts en livre sterling) En juin 2009, la société a émis des obligations en livre sterling pour une valeur de 750m de livres sterling. Le taux d'intérêt de ces obligations s'élève à 6,5 % avec une échéance au mois de juin 2017.

La société a conclu des swaps de taux d'intérêt et de change livre sterling fixe/EUR variable pour gérer et réduire l'impact des variations de taux de change en livre sterling et du taux d'intérêt de ces obligations.

Ces instruments dérivés ont été comptabilisés comme des couvertures de juste valeur.

Couverture d'obligations en franc Suisse (risque de conversion des monnaies étrangères + risque de taux d'intérêt sur les emprunts en franc Suisse) En mai 2009, la société a émis des obligations en franc suisse pour une valeur de 600m de francs suisse. Le taux d'intérêt de ces obligations s'élève à 4,51 % avec une échéance au mois de juin 2014.

La société a conclu des swaps de taux d'intérêt et de change franc suisse fixe/EUR variable pour gérer et réduire l'impact des variations de taux de change en franc suisse et du taux d'intérêt de ces obligations.

Ces instruments dérivés étaient considérés et comptabilisés comme des couvertures de juste valeur en 2009. En 2010, bien que ces dérivés soient toujours considérés comme des couvertures économiques, la désignation comptable des couvertures a été interrompue.

Ajustement sur l'exposition de dette nette en devises (usd en real brésilien) Au 31 décembre 2010, la compagnie a conclu des swaps de taux d'intérêts inter-monétaires USD/real Brésilien et euro/real brésilien pour un montant dont la valeur équivaut approximativement à 1344m de real brésilien et 1292m de real brésilien.

L'objectif de ces dérivés est d'augmenter de façon effective le niveau de la dette libellée en real brésilien afin de parvenir à un meilleur équilibre des expositions nettes en devises de la société.

Fin 2010, ces instruments dérivés ont été qualifiés, d'un point de vue comptable, de couvertures nettes d'investissements.

Couverture de créances négociables (risque de taux sur real brésilien) En 2010, AmBev a investi dans des titres du gouvernement très liquides et libellés en real brésilien. Ces instruments à taux fixe sont détenus à des fins de transactions.

La société a également conclu des contrats à terme négociés (futures) de taux d'intérêt, afin de compenser l'exposition des taux d'intérêt du real Brésilien de telles obligations d'État. Dans la mesure où ces deux instruments sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, aucune désignation comptable de couverture n'a été nécessaire.

Analyse de sensibilité aux taux d'intérêt Le tableau ci-dessous indique les taux d'intérêt effectifs des dettes financières productives d'intérêts à la date de clôture ainsi que la répartition par devises dans lesquelles les emprunts sont libellés :

31 décembre 2010	Avant couverture		Après couverture	
	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable
Dettes financières portant intérêts				
Millions d'USD				
Taux variable				
Réal brésilien	10,72 %	2 527	10,37 %	5 283
Dollar canadien	1,64 %	181	2,11 %	228
Euro	1,32 %	3 105	2,98 %	4 051
Rouble russe	5,00 %	6	5,00 %	6
Dollar américain	1,21 %	6 768	0,54 %	2 362
		12 587		11 930
Taux fixe				
Peso argentin	14,44 %	46	14,44 %	46
Réal brésilien	11,85 %	1 504	9,56 %	610
Dollar canadien	4,18 %	694	4,63 %	1 361
Yuan chinois	5,21 %	11	5,21 %	11
Euro	6,47 %	4 116	6,10 %	4 686
Quetzal guatémalien	7,75 %	17	7,75 %	17
Livre sterling	7,88 %	2 053	9,75 %	845
Franc suisse	4,51 %	636	–	–
Rouble russe	–	–	5,23 %	79
Dollar américain	5,90 %	23 223	5,75 %	25 301
Autres monnaies	6,24 %	7	6,28 %	8
		32 307		32 964
31 décembre 2009				
Dettes financières portant intérêts				
Millions d'USD				
Taux variable				
Réal brésilien	9,17 %	2 381	8,98 %	3 669
Dollar canadien	0,78 %	408	0,78 %	408
Euro	2,44 %	752	2,90 %	3 081
Forint hongrois	0,64 %	1	0,64 %	1
Livre sterling	0,83 %	13	0,83 %	13
Dollar américain	1,79 %	17 018	–	–
		20 573		7 172
Taux fixe				
Peso argentin	16,11 %	18	16,11 %	18
Boliviano bolivien	9,42 %	39	9,42 %	39
Réal brésilien	13,40 %	855	–	–
Dollar canadien	7,50 %	90	5,51 %	772
Yuan chinois	5,25 %	53	5,25 %	53
Peso dominicain	7,90 %	29	7,90 %	29
Euro	7,25 %	3 368	7,25 %	3 368
Quetzal guatémalien	9,57 %	15	9,57 %	15
Guarani paraguayen	9,10 %	35	9,10 %	35
Nuevo sol péruvien	6,66 %	54	6,66 %	54
Livre sterling	7,88 %	2 086	9,75 %	882
Franc suisse	4,51 %	582	–	–
Hryvnia ukrainien	21,56 %	23	21,56 %	23
Peso uruguayen	10,49 %	3	10,49 %	3
Dollar américain	6,12 %	21 106	6,02 %	36 590
Autres monnaies	18,37 %	40	18,37 %	40
		28 396		41 921

Au 31 décembre 2010, la valeur comptable totale des dettes financières portant intérêts à taux variables et fixes avant couverture comme détaillée ci-dessus inclut les découverts bancaires de 14m d'USD (l'année passée de 28m d'USD).

Comme présenté dans le tableau ci-dessus, 11 930m d'USD ou 26,57 % des passifs financiers productifs d'intérêt sont exposés à un taux d'intérêt variable. La société estimait que la variation raisonnablement possible des taux d'intérêts de marché applicable à sa dette à taux variable après couverture peut être estimée de la manière suivante :

	2010		
	Taux d'intérêt 31 décembre 2010 ¹	Volatilité de taux moyen possible ²	Volatilité possible des taux en %
Real brésilien	10,32 %	9,09 %–11,54 %	11,90 %
Dollar canadien	1,30 %	1,01 %–1,59 %	22,67 %
Euro	1,01 %	0,92 %–1,09 %	8,08 %
Dollar américain	0,30 %	0,24 %–0,37 %	21,66 %

	2009		
	Taux d'intérêt 31 décembre 2009	Volatilité de taux moyen possible ²	Volatilité possible des taux en %
Real brésilien	8,37 %	6,73 %–10,01 %	19,59 %
Dollar canadien	0,44 %	0,28 %–0,61 %	37,52 %
Euro	0,70 %	0,63 %–0,77 %	9,39 %
Forint hongrois	6,19 %	5,24 %–7,14 %	15,40 %
Livre sterling	0,61 %	0,54 %–0,67 %	11,25 %
Dollar américain	0,25 %	0,20 %–0,30 %	19,81 %

Si AB InBev applique l'augmentation/la diminution raisonnablement possible des taux d'intérêt de marché mentionnés ci-dessus sur sa dette à taux d'intérêt variable au 31 décembre 2010, toute autre variable restant constante par ailleurs, les charges d'intérêts de 2010 aurait été de 71m d'USD plus élevé/moins élevé. Cet effet serait partiellement compensé par une augmentation/diminution de 8m d'USD de produit d'intérêt sur les actifs financiers d'AB InBev productifs d'intérêts. En 2009, AB InBev a estimé cet impact à 63m d'USD sur le bénéfice partiellement compensé par 1m d'USD de produit d'intérêt.

C. Risque lié aux matières premières

Les marchés des matières premières ont connu et continueront à connaître des fluctuations de prix. AB InBev utilise pour cela des contrats d'achat à prix fixe et des dérivés sur matières premières afin de minimiser son exposition à la variation défavorable du prix des matières premières. L'entreprise est principalement exposée aux risques liés aux matières premières suivantes : aluminium, grains de maïs, sirop de maïs, carton ondulé, capsules, verres, houblon, étiquettes, malt, mazout, gaz naturel, riz et blé. Au 31 décembre 2010, l'entreprise dispose des instruments dérivés non dénoués sur les matières premières suivantes (en montant notionnel) : swaps d'aluminium de 1 101m d'USD (l'année passée 1 119 d'USD), swaps de gaz naturel et dérivés d'énergie pour 132m d'USD, contrats à terme négocié sur le marché ("futures") du sucre de 89m d'USD (l'année passée 81m d'USD), swaps de maïs pour 74m d'USD, contrats à terme négocié sur le marché du blé pour 128m d'USD (2009 : 29m d'USD) et swaps de riz pour 31m d'USD. D'un point de vue comptable, ces couvertures ont été désignées de couvertures de flux de trésorerie.

D. Risque de prix des actions

En 2010, AB InBev a contracté une série de contrats dérivés pour couvrir le risque émanant des différents programmes de paiements fondés sur des actions. Le but de ces dérivés est de couvrir efficacement le risque d'une hausse du prix des actions AB InBev impactant de manière négative les flux de trésorerie futurs au titre des paiements fondés sur des actions. Ces instruments dérivés ne répondaient pas aux critères nécessaires à la comptabilité de couverture. Par conséquent, ils n'ont pas été associés à une relation de couverture.

¹Taux interbancaire offert; applicable à 3 mois au 31/12/2010.

²L'analyse de sensibilité est évaluée en fonction de la volatilité annuelle en utilisant des données journalières de marché observables pendant 250 jours au 31 décembre 2010. Pour la dette variable en real brésilien, le taux d'intérêt de marché estimé est composé du certificat de dépôt interbancaire («CDI») et du taux d'intérêt long terme («TJLP'). En ce qui concerne les autres taux d'intérêt du marché, notre analyse est basée sur le taux interbancaires à 3 mois applicable pour les monnaies concernées (par exemple EURIBOR 3M, LIBOR 3M, BUBOR 3M).

Lorsque AB InBev considère l'augmentation/la diminution raisonnablement possible du prix de ses propres actions de 24,21 %, toutes autres variables constantes par ailleurs, le bénéfice avant impôt 2010 aurait été supérieur/inférieur d'environ 210m d'USD.

En 2010, AB InBev n'a détenu aucun investissement matériel en action qualifié comme disponible à la vente. En outre, les créances négociables classées comme détenues à des fins de transaction sont principalement des titres de créance non exposés aux variations de prix des actions ou des indices.

E. Risque de crédit

Le risque de crédit couvre toutes les formes de défaillances de la contrepartie notamment lorsqu'elle ne respecte pas ses engagements envers AB InBev en ce qui concerne les prêts, couvertures, accords et autres activités financières. L'entreprise a établi une politique de crédit et l'exposition aux risques de crédit des tiers est suivie de manière rigoureuse.

AB InBev atténue son exposition aux risques de crédit des tiers au travers de l'attribution de crédit minimum à la contrepartie, par la diversification des contreparties, en travaillant avec des plafonds convenus pour la contrepartie et en mettant des limites d'échéances aux actifs financiers. L'entreprise a par ailleurs conclu des accords de compensation avec la plupart des institutions financières qui sont les contreparties d'instruments financiers dérivés. Ces accords autorisent la compensation entre les actifs et passifs résultant de différentes transactions avec la même contrepartie. Sur base de ces facteurs, AB InBev considère que les risques de défaillances de contrepartie au 31 décembre 2010 sont faibles.

AB InBev a établi des notes minimum en matière de risque de crédit et rentre en relation seulement avec des institutions financières notés « investment grade ». L'entreprise surveille de près les expositions de crédit de la contrepartie et revoit immédiatement l'estimation en cas de diminution du niveau. Afin d'atténuer le risque de pré-règlement, des standards minimum de crédit de la contrepartie deviennent plus stricts quand la durée des instruments financiers dérivés augmente. Afin de minimiser la concentration du risque de crédit de la contrepartie, l'entreprise conclut des transactions dérivées avec un portefeuille d'institutions financières.

Exposition au risque de crédit La valeur nette comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit de la société. La valeur comptable est présentée nette de dépréciation. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture était de :

Millions d'USD	2010			2009		
	Brute	Dépréciation	Valeur nette comptable	Brute	Dépréciation	Valeur nette comptable
Actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultats	641	–	641	30	–	30
Actifs détenus en vue de la vente	297	(55)	242	180	(34)	146
Investissements détenus jusqu'à la date d'échéance	2	–	2	145	–	145
Créances commerciales	2 839	(234)	2 605	2 650	(214)	2 436
Dépôts de trésorerie en garantie	332	–	332	291	–	291
Prêts aux clients	215	(118)	97	269	(102)	167
Autres créances	1 785	(125)	1 660	1 886	(117)	1 769
Actifs financiers dérivés	1 644	–	1 644	1 386	–	1 386
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 511	–	4 511	3 689	–	3 689
	12 266	(532)	11 734	10 526	(467)	10 059

Au 31 décembre 2010, il n'existait pas de concentration significative de risques de crédit avec une seule contrepartie.

Dépréciation La dépréciation pour perte de valeur se décompose comme suit par classe d'actif financier :

Millions d'USD	2010				
	Actifs financiers détenus en vue de la vente	Créances commerciales	Prêts aux clients	Autres créances	Total
Solde au 1 ^{er} janvier	(34)	(214)	(102)	(117)	(467)
Charges de dépréciation	(30)	(49)	(7)	—	(86)
Décomptabilisation	1	27	9	—	37
Conversion des monnaies étrangères	8	2	(18)	(8)	(16)
Solde au 31 décembre	(55)	(234)	(118)	(125)	(532)

Millions d'USD	2009				
	Actifs financiers détenus en vue de la vente	Créances commerciales	Prêts aux clients	Autres créances	Total
Solde au 1 ^{er} janvier	(22)	(264)	(72)	(84)	(442)
Charges de dépréciation	(6)	(20)	(38)	(28)	(92)
Décomptabilisation	6	44	10	3	63
Conversion des monnaies étrangères	(12)	26	(2)	(8)	4
Solde au 31 décembre	(34)	(214)	(102)	(117)	(467)

F. Risque de liquidité

Les principales sources de trésorerie d'AB InBev ont été historiquement des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, l'émission de dette, les emprunts bancaires et l'émission d'actions. Les besoins de trésorerie significatifs de la société ont été les suivants :

- Service de la dette;
- Dépenses d'investissement;
- Investissements dans des sociétés;
- Augmentation de parts détenues dans les filiales d'AB InBev ou entreprises dans lesquelles la société détient des parts de capital;
- Programmes de rachat d'actions; et
- Rémunération des capitaux propres.

L'entreprise considère que les flux de trésorerie des activités opérationnelles, la trésorerie disponible et les équivalents de trésorerie et placements à court terme, ainsi que les instruments dérivés et l'accès aux lignes de crédit, seront suffisants pour couvrir les dépenses d'investissement, les passifs financiers et les versements de dividendes à venir. La société a l'intention de continuer à réduire son endettement financier par le biais des flux de trésorerie opérationnels combinés à un refinancement récurrent.

G. Gestion du capital

AB InBev cherche à optimiser de manière continue sa structure de capital. L'objectif principal de la structure de capital est de maximiser la valeur aux actionnaires tout en maintenant la flexibilité financière désirée afin d'exécuter les projets stratégiques. Excepté les exigences de fonds propres minimum statutaires qui s'appliquent aux filiales d'AB InBev dans certains pays, AB InBev n'est assujettie à aucune exigence externe en termes de capital minimum. Lors de l'analyse de la structure de capital d'AB InBev, la société utilise la même distinction dette/fonds propres que celle appliquée dans ses comptes établis en conformité avec les normes IFRS.

H. Juste valeur

La juste valeur est le montant auquel un élément d'actif peut être échangé, ou auquel une obligation peut être conclue, entre des parties bien informées et disposées à conclure une transaction dans des conditions de concurrence normale. En conformité avec l'IAS 39, tous les instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est le prix du marché ou est calculée à partir de modèles de valorisation prenant en compte les taux actuels du marché.

La juste valeur de ces instruments reflète généralement les montants estimés qu'AB InBev recevrait lors de la conclusion de contrats favorables ou qu'elle devrait payer pour mettre fin à des contrats défavorables à la date de clôture du bilan, et tient de ce fait compte des bénéfices et pertes non réalisés sur les contrats en cours.

Le tableau suivant résume pour chaque type d'instrument dérivé, la juste valeur comptabilisée comme actifs ou passifs au bilan :

Millions d'USD	Actifs		Passifs		Net	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Monnaies étrangères						
Contrats de change à terme	345	322	(76)	(122)	269	200
Contrat de 'futures' cotés sur le cours des monnaies étrangères	5	–	(14)	(15)	(9)	(15)
Autres dérivés des monnaies étrangères	–	22	–	–	–	22
Taux d'intérêt						
Swaps de taux d'intérêt	585	420	(2 242)	(2 514)	(1 657)	(2 094)
Swaps de taux d'intérêt et de change	370	237	(582)	(611)	(212)	(374)
Futures de taux d'intérêt	–	–	(1)	–	(1)	–
Matières premières						
Swaps d'aluminium	126	327	(7)	(27)	119	300
Contrat de 'futures' cotés sur le cours du sucre	78	44	–	(16)	78	28
Contrat de 'futures' cotés sur le cours du blé	17	3	(7)	–	10	3
Autres dérivés des matières premières	40	11	(13)	(25)	27	(14)
Fonds propres						
Instruments de capital	78	–	(4)	–	74	–
	1 644	1 386	(2 946)	(3 330)	(1 302)	(1 944)

Au cours de la période de douze mois qui s'est terminée le 31 décembre 2010, l'évaluation au prix du marché du solde des swaps de taux d'intérêt a diminué de 437m d'USD, principalement dû au paiement d'intérêts et à l'effet de désactualisation des instruments de couverture qui ne font pas partie d'une relation de couverture. La diminution a été partiellement compensée par une évolution défavorable des taux d'intérêt LIBOR en USD.

Au 31 décembre 2010, le passif net évalué au prix du marché de 1 657m d'USD pour les swaps de taux d'intérêt comprend 976m d'USD de pertes de couvertures qui ont été enregistrées comme éléments non-récurrents au compte de résultat en 2009 et 2010, résultant du remboursement et du refinancement de 2008 et de 2010 des lignes de crédit seniors et qui n'ont pas été réglées avant le 31 décembre 2010 (voir la note 24 *Emprunts portant intérêts*).

Le tableau suivant compare la valeur comptable des dettes financières productives d'intérêts à taux fixe les plus importantes (avant couverture) avec leur juste valeur au 31 décembre 2010 :

Dettes financières portant intérêts	Valeur comptable 2010	Juste valeur 2010	Valeur comptable 2009	Juste valeur 2009
Millions d'USD				
Taux fixe				
Peso argentin	(46)	(46)	(18)	(18)
Boliviano bolivien	–	–	(39)	(39)
Réal brésilien	(1 504)	(1 568)	(855)	(901)
Dollar canadien	(694)	(699)	(90)	(84)
Yuan chinois	(11)	(11)	(53)	(53)
Peso dominicain	–	–	(29)	(29)
Euro	(4 116)	(4 650)	(3 368)	(3 873)
Quetzal guatémalien	(17)	(17)	(15)	(15)
Nuevo sol péruvien	(5)	(5)	(54)	(54)
Livre sterling	(2 053)	(2 538)	(2 086)	(2 380)
Hryvnia ukrainien	–	–	(23)	(23)
Dollar Américain	(23 223)	(27 185)	(21 106)	(22 625)
Guarani paraguayen	–	–	(35)	(35)
Franc suisse	(636)	(695)	(582)	(575)
Autres monnaies	(2)	(3)	(42)	(79)
	(32 307)	(37 417)	(28 395)	(30 783)

Le tableau suivant requis par la norme IFRS 7, présente un classement des évaluations à la juste valeur des instruments financiers qui continuent d'être évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale, selon des niveaux 1 à 3 qui traduisent le degré selon lequel cette juste valeur est observable :

- Niveau 1 : évaluation de la juste valeur à partir des dérivés à prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : évaluation de la juste valeur à partir de données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : évaluation de la juste valeur à partir de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Hiérarchie de juste valeur 2010 Millions d'USD	Cours des titres (non ajustés)–Niveau 1	Contributions observables du marché–Niveau 2	Contributions non-observables du marché–Niveau 3
Actifs financiers			
Détenus à des fins de transaction (non-dérivés)	641	–	–
Actifs financiers détenus en vue de la vente	6	–	–
Dérivés à juste valeur par le biais du résultat	–	735	–
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	96	635	–
Dérivés de couverture de juste valeur	–	152	–
Dérivés de couverture d'investissements nets	5	21	–
	748	1 543	–
Passifs financiers			
Non-dérivés à leur juste valeur de couverture	5	1 538	–
Dérivés à juste valeur par le biais du résultat	–	1 781	–
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	14	597	–
Dérivés de couverture de juste valeur	29	326	–
Dérivés de couverture d'investissements nets	–	200	–
	48	4 442	–

Hiérarchie de juste valeur 2009 Millions d'USD	Cours des titres (non ajustés)–Niveau 1	Contributions observables du marché–Niveau 2	Contributions non-observables du marché–Niveau 3
Actifs financiers			
Détenus à des fins de transaction (non-dérivés)	–	30	–
Actifs financiers détenus en vue de la vente	–	7	–
Dérivés à juste valeur par le biais du résultat	3	290	–
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	45	841	–
Dérivés de couverture de juste valeur	–	198	–
Dérivés de couverture d'investissements nets	–	9	–
	48	1 375	–
Passifs financiers			
Non-dérivés à leur juste valeur de couverture	–	3 633	–
Dérivés à juste valeur par le biais du résultat	26	1 276	–
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	4	1 459	–
Dérivés de couverture de juste valeur	16	498	–
Dérivés de couverture d'investissements nets	–	51	–
	46	6 917	–

Instruments dérivés La juste valeur des dérivés cotés sur les marchés (par exemple les contrats à terme cotés sur un marché) est déterminée par référence aux prix officiels publiés sur les marchés d'échange respectifs (par exemple la bourse d'échange de New York). La juste valeur des dérivés de gré à gré est déterminée à l'aide de techniques de valorisation communément utilisées. Celles-ci se basent sur des informations de marché de base provenant de sources fiables d'informations financières.

Actifs financiers détenus à des fins de transactions Au 31 décembre 2010, les actifs financiers détenus à des fins de transactions sont principalement liés à des titres de créance négociables pour lesquels les prix indiqués sont publiés par des échanges ou fournis par des sources fiables d'informations financières.

Passifs financiers non dérivés La juste valeur des passifs financiers non dérivés est calculée à l'aide de techniques de valorisation communément utilisées (c'est à dire la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie au taux de marché). Celles-ci se basent sur des informations de marché de base provenant de sources fiables d'informations financières.

Les justes valeurs déterminées par référence aux prix fournis par des sources fiables d'informations financières sont vérifiées de manière périodique par rapport à d'autres sources.

I. Importance des instruments financiers pour la performance financière

Cette note explique les différents éléments composant la position d'AB InBev dans le risque financier et les instruments financiers. L'effet de la gestion des risques d'AB InBev sur la performance se traduit dans les produits, charges, gains et pertes dans le compte de résultat ou dans les produits et charges directement comptabilisés en capitaux propres (voir note 11 *Charges et produits financiers*).

30. Contrats de location simple

Locations simples en tant que preneur

L'échéancier des contrats de location simple non résiliables se présente de la manière suivante :

Millions d'USD	2010	2009
Echéant dans l'année	229	249
A plus d'un an et deux ans au plus	210	227
A plus de deux ans et trois ans au plus	190	204
A plus de trois ans et cinq ans au plus	321	349
A plus de cinq ans	993	1 113
	1 943	2 142

Au 31 décembre 2010, une charge de 238m d'USD a été comptabilisée en compte de résultat au titre des locations simples (en 2009 : 269m d'USD).

Consécutivement à la cession de biens immobiliers de débit de boissons belges et hollandais à Cofinimmo en octobre 2007, AB InBev a conclu des contrats de location d'une durée de 27 ans. Ces locations simples venant à échéance en novembre 2034 représentent un montant de 903m d'USD dans le tableau ci-dessus.

De plus, l'entreprise loue un certain nombre d'entrepôts, des bâtiments industriels et des bâtiments commerciaux sous forme de contrats de location simple. La durée des contrats de location est en général comprise entre 5 à 10 ans, avec une option permettant de renouveler le contrat après sa date d'échéance. Les paiements au titre des contrats de location simples augmentent chaque année de façon à refléter les loyers du marché. Aucune location simple ne comprend de loyers conditionnels.

Sous-location

AB InBev a sous-loué certaines propriétés. Les sous-locations non résiliables sont à recevoir de la manière suivante :

Millions d'USD	2010	2009
Echéant dans l'année	130	141
A plus d'un an et deux ans au plus	117	124
A plus de deux ans et trois ans au plus	107	114
A plus de trois ans et cinq ans au plus	187	201
A plus de cinq ans	223	192
	764	772

Au 31 décembre 2010, des revenus de sous-location pour 149m d'USD ont été reconnus dans le compte de résultat (2009 : 153m d'USD).

Les immeubles de débit de boissons mis en location par Cofinimmo depuis octobre 2007 sont sous-loués pour des périodes restantes en moyenne entre 6 à 8 ans pour un montant de 225m d'USD. Ces locations sont reconductibles après leur échéance. L'impact de telles reconductions de contrat de location n'est pas présenté dans le tableau ci-dessus.

Location simple en tant que bailleur

L'entreprise loue une partie de ses propriétés immobilières sous la forme de location simples. Ces locations non résiliables sont payables de la manière suivante :

Millions d'USD	2010	2009
Echéant dans l'année	6	9
A plus d'un an et deux ans au plus	5	9
A plus de deux ans et trois ans au plus	4	8
A plus de trois ans et cinq ans au plus	4	12
A plus de cinq ans	4	10
	23	48

Au 31 décembre 2010, un produit de 9m d'USD a été comptabilisé dans le compte de résultat au titre des locations simples en tant que bailleur (2009 : 13m d'USD).

31. Nantissements et engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, prêts aux clients et autres instruments de garantie

Millions d'USD	2010	2009
Instruments de garantie donnés pour engagements propres	535	400
Nantissements et garanties financières reçues pour propres créances et prêts aux clients	45	115
Engagements contractuels d'achats d'immobilisations corporelles	983	90
Engagements contractuels de reprise de prêts aux clients	71	173
Autres engagements	746	533

Les instruments de garantie donnés pour engagements propres de 535m d'USD au 31 décembre 2010 contiennent 330m d'USD de garanties données sous forme de trésorerie. Ces dépôts en espèces sont généralement liés à des litiges au Brésil : conformément aux lois et réglementations brésiliennes, une société peut ou doit (en fonction de circonstances particulières) effectuer un dépôt auprès d'une banque désignée par le tribunal ou fournir d'autres titres de garantie tels que des nantissements sur immobilisations corporelles. En ce qui concerne les procès en cours, AB InBev a constitué les provisions appropriées en conformité avec IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* – voir aussi note 27 *Provisions*. Au bilan, les garanties constituées sous forme de trésorerie sont présentées en autres créances – voir note 20 *Créances commerciales et autres créances*. La partie restante des instruments de garantie pour engagements propres (205m d'USD) contient des nantissements sur des installations en faveur des autorités gérant les taxes indirectes dont le montant est déterminé en fonction du niveau des impôts indirects mensuels, des niveaux de stock et du risque de transport, ainsi que des nantissements sur des immobilisations corporelles pour des prêts en cours. Dans le cas où AB InBev ne respecterait pas ses obligations inscrites dans les contrats existants ou viendrait à perdre une affaire en cours en justice, les actifs nantis seraient utilisés pour le règlement des obligations d'AB InBev.

De manière à minimiser le risque de crédit d'AB InBev sur les créances et les prêts aux clients, des garanties et autres collatéraux ont été obtenus pour un montant total de 45m d'USD au 31 décembre 2010. Ces garanties reposent sur des biens immobiliers et des titres de dette tandis que des garanties financières ont été obtenues auprès de banques et d'autres tiers.

AB InBev a pris des engagements d'achat de biens, installations et équipements pour un montant de 983m dollars US au 31 décembre 2010. L'augmentation reflète principalement les engagements d'achat pris pour les extensions de capacité et la construction de nouvelles brasseries au Brésil et en Chine.

Dans un nombre limité de pays, AB InBev s'est engagé à reprendre des prêts accordés par des banques à des clients pour leur montant nominal si ces derniers ne respectent leurs propres engagements de remboursement auprès de ces banques. Le montant total de ces prêts s'élève à 71m d'USD.

Les autres engagements de 746m d'USD au 31 décembre 2010 comprennent principalement des garanties données au fonds de pension, des cautions locatives et d'autres garanties.

32. Passifs éventuels¹

Certaines filiales d'AmBev ont reçu des avis d'imposition relatifs à l'impôt des sociétés brésiliens sur les revenus générés en dehors du Brésil. En 2005 et 2008, AmBev fût officiellement notifié des décisions des tribunaux administratifs, reconnaissant qu'une partie substantielle des avis d'imposition mentionnés ci-dessus n'était pas correcte. Ces décisions, dont certaines ont été contestées, ramenaient le montant de ces avis d'imposition à 3,0 milliards de reals brésiliens (approximativement 1,8 milliards USD). AmBev conteste la validité de ces avis d'imposition et envisage de défendre vigoureusement son cas. Aucune provision n'a été enregistrée en ce qui concerne ces avis d'imposition.

Certains propriétaires de warrants émis par AmBev en 1996, exerçables en 2003, ont lancé des actions judiciaires afin de souscrire aux actions correspondantes pour une valeur inférieure à celle qu'AmBev considère avoir été établie au moment de l'émission des warrants. Au cas où AmBev perdrait la totalité des actions juridiques, l'émission de 27 684 596 actions préférentielles et de 6 881 719 actions ordinaires serait nécessaire. AmBev recevrait en contrepartie des fonds substantiellement plus bas que la valeur de marché actuelle des actions. Ceci pourrait résulter en une dilution d'environ 1% pour l'ensemble des actionnaires d'AmBev. Par ailleurs, les détenteurs de ces warrants exigent de recevoir les dividendes relatifs à ces actions depuis 2003, soit environ 212m reals brésiliens (127m d'USD) excluant les honoraires légaux). AmBev conteste ces exigences et envisage de défendre vigoureusement son cas.

AmBev est, avec d'autres brasseurs brésiliens, partie à un procès dans le cadre duquel le bureau du Procureur Public Fédéral réclame un montant total de dommages et intérêts collectifs d'environ 2,8 milliards de reals brésiliens (1,68 milliards USD), dont environ 2,1 milliards de reals brésiliens (1,26 milliards d'USD) réclamés à AmBev. Le demandeur affirme que les campagnes publicitaires accroissent la consommation totale d'alcool et, par conséquent, les coûts de santé publique et de sécurité sociale, le nombre d'accidents de la route, la criminalité et la consommation prématurée par des mineurs.

Peu après l'introduction de la procédure ci-dessus, une association de protection des consommateurs a demandé à être jointe à la cause comme co-plaignant. L'association a émis des demandes supplémentaires à celles émises par le Procureur Public. Celles-ci incluent une demande de "dommages et intérêts moraux collectifs" d'un montant à déterminer par la cour; il est cependant suggéré que celui-ci soit égal à la demande initiale de 2,8 milliards de reals brésiliens (1,68 milliard d'USD), ce qui, par conséquent, double le montant initial en question. La cour a accepté de joindre l'association à la cause comme co-plaignant et d'entendre les nouvelles demandes. AmBev à l'intention de se défendre vigoureusement dans le cadre de ce litige.

Le 10 septembre 2008, une action en vertu de la Section 7 de la loi Clayton Antitrust, intitulée Ginsburg et al. contre InBev NV/SA et al., C.A. No. 08-1375, a été introduite contre InBev NV/SA, Anheuser-Busch Companies, Inc. et Anheuser-Busch, Inc. devant la Cour fédérale dans le District Est du Missouri. Les demandeurs à l'action Ginsburg arguent que la fusion entre Anheuser-Busch et InBev aura certains effets anticoncurrentiels sur le secteur brassicole et créera un monopole dans la production et la vente de bière aux États-Unis. Les demandeurs demandaient à obtenir un jugement déclaratif affirmant que la fusion viole la Section 7 du Clayton Antitrust Act, une injonction visant à empêcher la poursuite de la fusion ainsi que le remboursement de leurs frais et dépens. Le 18 novembre 2008, la demande d'injonction des demandeurs a été déboutée. Le 3 août 2009, la Cour a débouté les demandeurs de leurs prétentions (Motion to Dismiss) et les a condamnés à des dommages-intérêts. Le 4 août 2009, la Cour a rendu un jugement en faveur des défendeurs. Le 19 août 2009, les demandeurs ont interjeté appel de ce jugement. L'appel des demandeurs a été entendu par la Cour d'Appel du Eight Circuit le 14 avril 2010. Le 27 octobre 2010, l'appel a été rejeté par la Cour. Les demandes de réouverture des débats introduites par la suite par les demandeurs (Motions for Rehearing) ont été rejetées le 3 décembre 2010. AB InBev continuera à se défendre vigoureusement contre les éventuelles demandes restantes.

¹ Les montants ont été convertis en USD sur base du cours de clôture de la période.

Le 22 juillet 2009, CADE, l'autorité de la concurrence au Brésil, a émis son jugement dans la Procédure Administrative No. 08012.003805/2004-1. Cette procédure a été intentée en 2004 suite à une plainte introduite par Schincariol (une brasserie d'Amérique du Sud et producteur de boissons basé au Brésil) et vise principalement à enquêter sur le comportement d'AmBev dans le marché et plus particulièrement sur notre programme de fidélisation de la clientèle appelé "Tô Contigo", lequel est semblable aux programmes de fidélisation en matière de vols aériens (« frequent flyer ») et autres programmes de « miles ». Au cours de son enquête, le Secrétariat du Droit Économique du Ministère de la Justice (le « SDE ») a conclu que le programme devrait être considéré comme étant anticoncurrentiel si certains ajustements n'étaient pas apportés. Ces ajustements ont déjà été incorporés en grande partie dans la version actuelle du Programme. L'avis du SDE ne comportait aucune menace d'amende et recommandait que les autres accusations soient déboutées. Suite à l'avis du SDE, la procédure a été renvoyée au CADE, lequel a émis un jugement qui, entre autres, imposait une amende de 353m de réals brésiliens (212m d'USD). AmBev est d'avis que la décision n'est pas fondée et a interjeté appel auprès de la Cour fédérale laquelle a ordonné la suspension de l'amende moyennant constitution d'une garantie. AmBev a déjà remis une lettre de garantie bancaire (« carta de fiança ») à cette fin. Selon l'analyse de nos conseillers, une perte est possible (mais non probable), raison pour laquelle la société n'a pas acté de provisions dans ses états financiers. AmBev est également impliquée dans d'autres procédures administratives devant CADE et SDE visant à enquêter sur certains comportements dont aucun ne viole, selon l'entreprise, les règles et règlements de concurrence applicables.

Le 1er décembre 2009, AB InBev et plusieurs de ses sociétés liées ont été assignées devant la Cour fédérale dans le District Est du Missouri, dans une action intitulée Richard F. Angevine contre AB InBev et al. Le demandeur entend représenter un groupement de salariés de Busch Entertainment Corporation, cédée le 1er décembre 2009, et des quatre usines de Metal Container Corporation cédées le 1er octobre 2009. Il entend également représenter un groupement de salariés de toute autre filiale d'Anheuser-Busch Companies, Inc (ABC), qui ont été cédées ou qui peuvent être cédées durant la période allant du 18 novembre 2008 jusqu'au 17 novembre 2011. L'action porte essentiellement sur le fait que ce groupement serait en droit d'obtenir une majoration des indemnités de retraite en vertu des articles 4.3 et 19.11 (f) du Plan de Pension des employés salariés d'Anheuser-Busch Companies Inc. (le « Plan »). Plus spécifiquement, le demandeur prétend que les cessions en question ont abouti à une « résiliation involontaire » de son contrat d'emploi avec ABC et ses divisions et filiales d'exploitation et ce endéans les trois ans du rapprochement ABC/InBev intervenu le 18 novembre 2008, ce qui engendrerait prétendument une majoration des indemnités de retraite en vertu du Plan. Le demandeur prétend que, en omettant de lui fournir ainsi qu'aux autres membres du groupe ces indemnités majorées, AB InBev et al. ont manqué à leurs obligations fiduciaires prévues à l'ERISA. L'action vise à obtenir des dommages-intérêts et la couverture des frais de procédure. Le 16 juillet 2010 la Cour a estimé que l'action visant à établir une violation des obligations fiduciaires et à obtenir des dommages-intérêts, n'était pas fondée. La Cour a également estimé que R Angevine n'a pas utilisé toutes les possibilités de recours administratifs, ce qu'il aurait dû faire avant d'entamer une action en justice. Le 9 août 2010, R. Angevine a interjeté appel contre cette décision auprès de la Cour d'Appel du Eight Circuit. L'appel est actuellement en cours. AB InBev continuera à se défendre vigoureusement en appel. Le 15 septembre 2010, AB InBev et plusieurs de ses sociétés liées ont été assignées devant la Cour fédérale dans le District Sud de l'Ohio, dans une action intitulée Rusby Adams et al contre AB InBev et al. L'action a été intentée par quatre employés des usines de Metal Container Corporation situés à Columbus – Ohio, Gainesville – Floride, et Ft Atkinson – Wisconsin, qui ont été cédées le 1er octobre 2009. Comme dans l'affaire Angevine, les demandeurs entendent représenter un groupement de participants au Plan de Pension des employés salariés d'Anheuser-Busch Companies Inc. (« le « Plan ») qui étaient employés par des filiales d'Anheuser-Busch Companies Inc. qui ont été cédées ou qui peuvent être cédées durant la période allant du 18 novembre 2008 jusqu'au 17 novembre 2011. Comme dans l'affaire Angevine, les demandeurs prétendent (i) avoir droit aux avantages prévus par la section 19.11 (f) du Plan ; (ii) que la non-attribution de ces avantages constitue une violation de nos obligations fiduciaires. AB InBev estime disposer des éléments de défense contre ces revendications et a introduit une requête visant à déclarer l'action non-fondée (Motion to Dismiss). AB InBev entend se défendre vigoureusement contre l'action dont elle fait l'objet.

33. Parties liées

Transactions avec les administrateurs et les membres de l'executive board management (dirigeants principaux)

Les membres du comité exécutif d'AB InBev bénéficient, en plus des avantages à court terme (principalement des salaires), d'avantages postérieurs à l'emploi. En particulier, les membres du comité exécutif bénéficient des régimes de retraite de leur pays respectif – voir aussi note 25 *Avantages au personnel*. Enfin, les dirigeants clés bénéficient également du plan d'option d'achat d'actions, au programme d'actions restreintes et/ou à l'échange d'actions (se référer à la note 26 *Paiements fondés sur des actions*). La rémunération des administrateurs et des membres du comité exécutif (« Executive board Management ») comptabilisée dans le compte de résultat peut être détaillée de la manière suivante :

Millions d'USD	2010		2009	
	Administrateurs	Executive board management	Administrateurs	Executive board management
Avantages au personnel à court terme	4	35	4	54
Les avantages postérieurs à l'emploi	–	2	–	2
Paiements fondés sur des actions	5	43	4	51
Ajustement IFRS 2 non récurrent	–	–	–	45
	9	80	8	152

La rémunération des administrateurs repose principalement sur des jetons de présence (tantièmes). Les dirigeants clés n'ont pas été impliqués dans des transactions avec AB InBev et n'avaient pas de créances ou dettes échues significatives envers la société, à l'exception d'un contrat de consultance conclu entre AB InBev et Monsieur Busch IV en relation avec la fusion et qui durera jusqu'au 31 décembre 2013. En application du contrat de consultance, Monsieur Busch IV a reçu en 2008 une somme forfaitaire en numéraire s'élevant à 10,3m d'USD. Durant la période de consultance, Monsieur Busch IV recevra des honoraires d'environ 120 000 USD par mois. De plus, Monsieur Busch IV disposera d'un bureau à St. Louis, dans le Missouri, d'un soutien administratif et de certains avantages sociaux essentiellement semblables à ceux octroyés aux salariés à temps plein d'Anheuser-Busch.

La diminution de la rémunération des dirigeants clés s'explique principalement par des provisions relatives aux rémunérations variables plus importantes en 2009 par rapport à celles comptabilisées en 2010. Les ajustements non-récurrents liés à IFRS 2 comptabilisés en 2009 pour un total de 45m d'USD, découlent de l'accélération de la reconnaissance de la charge IFRS 2, consécutif au changement des conditions d'acquisition sur certains plans fondés en actions.

Entités contrôlées conjointement

AB InBev présente les intérêts qu'elle détient dans les entités contrôlées conjointement en utilisant un format de reporting ligne par ligne pour la consolidation proportionnelle. Les intérêts significatifs dans des entités contrôlées conjointement concernent deux entités de distributions au Canada, deux au Brésil, une en Chine et une au Royaume-Uni. Aucune de ces entités contrôlées conjointement ne sont significatives pour la société. Les montants cumulés des intérêts d'AB InBev se présentent comme suit :

Millions d'USD	2010	2009
Actifs non-courants	113	76
Actifs courants	69	42
Dettes non-courantes	99	131
Dettes courantes	217	84
Résultat d'exploitation	11	–
Bénéfice attribuable aux actionnaires	1	–

Transactions avec les entreprises associées

Les transactions avec les entreprises associées d'AB InBev se détaillent comme suit :

Millions d'USD	2010	2009
Produits	36	45
Actifs non-courants	—	—
Actifs courants	8	9
Dettes courantes	11	22

Les produits des entreprises associées consistent particulièrement de ventes aux distributeurs dans lesquels AB InBev détient une participation ne donnant pas le contrôle.

Transactions avec les régimes de retraite

Les transactions d'AB InBev avec les régimes de retraite sont principalement composées de recettes pour 4m d'USD provenant de régimes de retraite américains et 5m d'USD du Brésil.

Transactions avec les entités gouvernementales

Les transactions d'AB InBev avec les entités gouvernementales sont principalement composées de 2m d'USD de dettes courantes envers le gouvernement chinois.

34. Événements survenus après la date de clôture

Le 24 janvier 2011, Anheuser-Busch InBev annonçait la fixation d'une émission d'obligations pour un montant total en principal de 1,65 milliard d'USD, constituée d'obligations à taux variable d'un montant total en principal de 650 millions d'USD venant à échéance en 2014, d'obligations à taux fixe d'un montant total en principal de 500 millions d'USD venant à échéance en 2016 et d'obligations à taux fixe d'un montant total en principal de 500 millions d'USD venant à échéance en 2021. Les obligations porteront intérêt à concurrence d'un taux annuel de 55 points de base au-dessus du LIBOR 3 mois pour les obligations à taux variable, de 2,875 % pour les obligations de 2016 et de 4,375 % pour les obligations de 2021. Les obligations viendront à échéance le 27 janvier 2014 pour ce qui concerne les obligations à taux variable, le 15 février 2016 pour les obligations de 2016 et le 15 février 2021 pour les obligations de 2021. L'émission a été clôturée au 27 janvier 2011.

Suite à cette transaction, les coûts financiers non-récurrents au 1T11 comprendront des charges de désactualisation uniques et un ajustement à la valeur de marché négatif estimé à environ 75 millions d'USD, puisqu'une partie des swaps sur taux d'intérêt couvrant des emprunts au titre des dettes senior 2010 ne sera plus qualifiée pour la comptabilité de couverture. L'équivalent de trésorerie de l'ajustement à la valeur de marché négatif sera étalé sur la période 2011-2014.

Le 11 février 2011, notre filiale Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. a lancé une offre d'échange de ses obligations en circulation non enregistrées pour un montant maximal de 8,0 milliards d'USD, contre des obligations librement négociables enregistrées conformément au 'Securities Act' de 1933 et émises à des conditions substantiellement identiques. Ces obligations non enregistrées ont été émises durant le premier semestre de 2009 avant qu'AB InBev ne devienne une société déclarant conformément aux règles de la SEC. L'offre d'échange sera valable jusqu'au 14 mars 2011.

35. Entreprises appartenant à AB InBev

Les principales filiales d'AB InBev sont reprises ci-dessous. La liste complète des participations du groupe est disponible auprès d'AB InBev NV, Brouwerijplein 1, B-3000 Louvain (Belgique). Le nombre total des entreprises consolidées (par intégration globale, par intégration proportionnelle et par mise en équivalence) est de 353.

Liste des principales filiales consolidées selon la méthode d'intégration globale

Nom et adresse	% d'actionariat (intérêt économique) fin décembre 2010
Allemagne	
BRAUEREI BECK GmbH & CO. KG – Am Deich 18/19 – 28199 – Bremen	100,00
BRAUEREI DIEBELS GmbH & CO. KG – Brauerei–Diebels–Strasse 1 – 47661 – Issum	100,00
BRAUERGILDE HANNOVER AG – Hildesheimer Strasse 132 – 30173 – Hannover	100,00
HAAKE-BECK BRAUEREI GmbH & Co. KG – Am Deich 18/19 – 28199 – Bremen	99,94
HASSERÖDER BRAUEREI GmbH – Auerhahnring 1 – 38855 – Wernigerode	100,00
INBEV GERMANY HOLDING GmbH – Am Deich 18/19 – 28199 – Bremen	100,00
SPATEN – FRANZISKANER – BRÄU GmbH – Marsstrasse 46 + 48 – 80335 – München	100,00
Argentine	
CERVECERIA Y MALTERIA QUILMES SAICA y G – Charcas 5160 – Buenos Aires	61,85
Belgique	
AB INBEV NV – Grote Markt 1 – 1000 – Brussel	Entité consolidante
BRASSERIE DE L'ABBAYE DE LEFFE S.A. – Place de l'Abbaye 1 – 5500 – Dinant	98,54
BROUWERIJ VAN HOEGAARDEN NV – Stoopkensstraat 46 – 3320 – Hoegaarden	100,00
COBREW NV – Brouwerijplein 1 – 3000 – Leuven	100,00
INBEV BELGIUM NV – Industrielaan 21 – 1070 – Brussel	100,00
Bolivie	
CERVECERIA BOLIVIANA NACIONAL S.A. – Av. Montes 400 and Chuquisaca Street – La Paz	61,85
Brésil	
CIA DE BEBIDAS DAS AMERICAS – AMBEV BRASIL – Rua Dr. Renato Paes de Barros, 1017, 4º Andar (parte), cj. 44 e 42 – Itaim Bibi, São Paulo	61,86
Canada	
LABATT BREWING CO LTD – 207 Queen's Quay West, Suite 299 – M5J 1A7 – Toronto	61,86
Chili	
CERVECERIA CHILE S.A. – Av. Presidente Eduardo Frei Montalva 9600 – Quilicura	61,85
Chine	
BUDWEISER WUHAN INTERNATIONAL BREWING CO LTD – Qingduankou Shang Shou – Hanyang District – Wuhan City – Hubei 430051	97,06
HARBIN BREWING CO LTD – 20 Youfang Street – Xiangfang District – Harbin, Heilongjiang Province	100,00
INBEV (ZHOSHAN) BREWERY CO LTD – No.1 Linggang Yi Road, Linggang industrial area, Dinghai District – Zhou Shan	100,00
INBEV BAISHA (HUNAN) BREWERY CO LTD – No. 304 Shao Shan Zhong Lu – Changsha	100,00
INBEV DOUBLE DEER GROUP CO LTD – 419 Wu Tian Street – Wenzhou	55,00

Nom et adresse	% d'actionariat (intérêt économique) fin décembre 2010
INBEV JINLONGQUAN (HUBEI) BREWERY CO LTD – 89 Chang Ning Street – Jingmen	60,00
INBEV JINLONGQUAN (XIAOGAN) BREWERY CO LTD – No. 198 Chengzhan Street – Xiaogan	60,00
INBEV KK (NINGBO) BREWERY CO LTD – Yiyang Zhen, 315000 – Ningbo	100,00
INBEV SEDRIN BREWERY CO LTD – 660 Gong Ye Road, Putian Hanjiang District – Fujian	100,00
INBEV SHILIANG (ZHEJIANG) BREWERY CO LTD – 159, Qi Xia Dong Road – Cheng Guan, Tiantai County	100,00
INBEV ZHEDONG (ZHEJIANG) BREWERY CO LTD – Yiyang Zhen, 315000 – Ningbo	100,00
NANJING INBEV JINLING BREWERY CO LTD – Qi Li Qiao, Yiang Pu District – 211800	100,00
États-unis	
ANHEUSER-BUSCH COMPANIES, INC. – One Busch Place – St. Louis, MO 63118	100,00
ANHEUSER-BUSCH INTERNATIONAL, INC. – One Busch Place – St. Louis, MO 63118	100,00
ANHEUSER-BUSCH PACKAGING GROUP, INC. – 3636 S. Geyer Road – Sunset Hills, MO 63127	100,00
Équateur	
COMPAÑIA CERVECERA AMBEV ECUADOR S.A. – Av. Amazonas E4-69 y Av. Patria – Quito	61,86
France	
AB INBEV FRANCE S.A.S. – 38 Allée Vauban – 59110 – La Madeleine	100,00
Grand Duché de Luxembourg	
BRASSERIE DE LUXEMBOURG MOUSEL – DIEKIRCH – 1, Rue de la Brasserie – L-9214 – Diekirch	95,54
L' Inde	
CROWN BEERS INDIA LIMITED – #8-2-309/8/6 & 8, Road No. 14 – Banjara Hills, Hyderabad 500034 – Andhra Pradesh	100,00
Paraguay	
CERVECERIA PARAGUAYA S.A. – Ruta Villeta KM 30 – Ypané	61,85
Pays-Bas	
INBEV NEDERLAND NV – Ceresstraat 1 – 4811 CA – Breda	100,00
INTERBREW INTERNATIONAL BV – Ceresstraat 1 – 4811 CA – Breda	100,00
Pérou	
COMPANIA CERVECERA AMBEV PERU SAC – Av. Los Laureles Mz. A Lt. 4 del Centro Poblado Menor Santa Maria de s/n Huachipa – Lurigancho, Chosica City Lima 15	61,86
République Dominicaine	
COMPAÑIA CERVECERA AMBEV DOMINICANA C. por A – Av. San Martin, 279 – Apartado Postal 723 – Santo Domingo	61,86
Royaume Uni	
BASS BEERS WORLDWIDE LIMITED – Porter Tun House, 500 Capability Green – LU1 3LS – Luton	100,00
INBEV UK LTD – Porter Tun House, 500 Capability Green – LU1 3LS – Luton	100,00
Russie	
OAOSUN INBEV – 28 Moscovskaya Street, Moscow region – 141600 – Klin	99,57
Ukraine	
PJSC SUN INBEV UKRAINE – 30V Fizkultury St – 03680 – Kyiv	99,57
Uruguay	
CERVECERIA Y MALTERIA PAYSSANDU S.A. – Rambla Baltasar Brum, 2933 – 11800 – Payssandu	61,85

Liste des principales entreprises associées

Nom et adresse	% d'actionariat (intérêt économique) fin décembre 2010
Mexique	
GRUPO MODELO S.A.B. de C.V. – Torre Acuario – Javier Barros Sierra No 555 – Piso 6 – Colonia Zedec Santa Fe – Delegacion Alvaro Obregon – 01210 México, D.F.	50,20

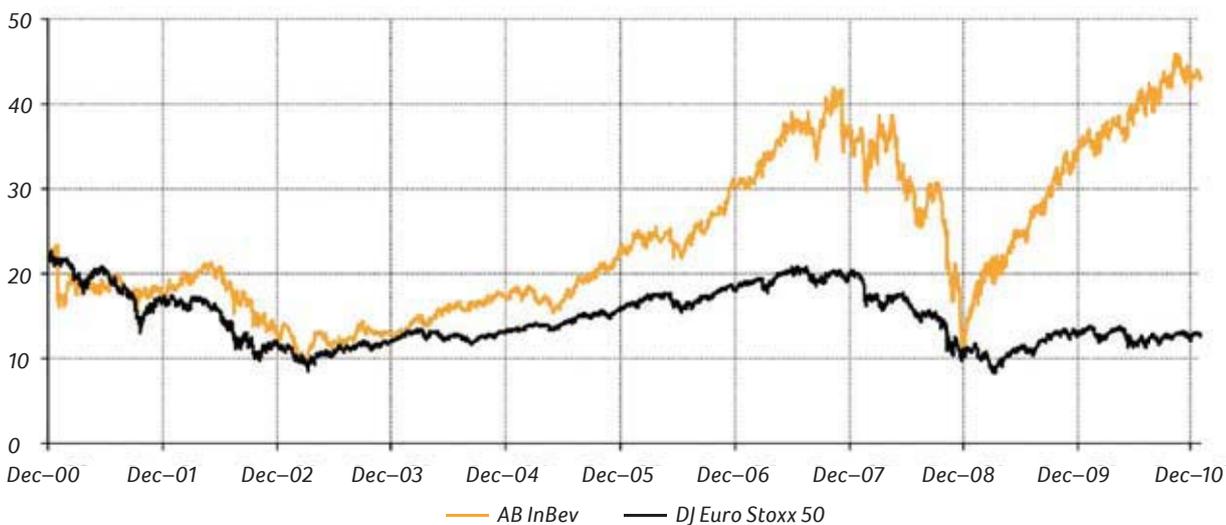
Information aux actionnaires

Résultats, dividendes, action et cours de l'action

	2010	2009	2008	2007 ajusté ¹	2006 ajusté ¹
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (USD par action)	6,22	5,76	5,54	5,69	4,24
Bénéfice normalisé par action hors goodwill (USD par action)	3,17	2,48	2,51	2,61	1,96
Dividende (euro par action)	0,80	0,38	0,28	2,44	0,72
Cours maximum de l'action (euro par action)	46,33	36,80	39,1	43,1	31,2
Cours minimum de l'action (euro par action)	33,50	16,34	10,0	29,8	21,9
Cours à la date de clôture de l'action (euro par action)	42,80	36,40	16,6	35,6	31,2
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires (million actions)	1 592	1 584	999	976	972
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires diluées (million actions)	1 611	1 593	1 000	981	980
Volume négocié des actions (million actions)	588	798	825	453	352

Evolution du cours de l'action AB InBev comparé au Dow Jones Euro Stoxx 50

euro



¹ Conformément à IAS33, les données historiques par action ont été ajustées par un ratio d'ajustement de 0,6252 suite à l'augmentation du capital en décembre 2008.

Informations concernant les missions confiées au commissaire et ses honoraires

Le commissaire est la Société de Réviseurs d'entreprises, PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'entreprises, représenté par Monsieur Yves Vandenplas, réviseur d'entreprises.

Les honoraires de base relatifs à la révision des comptes annuels d'AB InBev et de ses filiales sont déterminés par l'assemblée générale des actionnaires après revue et approbation par le comité d'audit et le conseil d'administration de l'entreprise.

Les honoraires concernant les missions d'audit et les missions y afférentes réalisées par PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'entreprises s'élèvent à 2 824k USD (2009¹ : 2 840k USD), dont 1 745k USD (2009¹ : 843k USD) pour le contrôle annuel des états financiers, 317k USD (2009¹ : 0) pour des services de nature fiscale et 762k USD (2009¹ : 1997k USD) pour des missions directement liées à la mission d'audit. Ces missions ont principalement rapport aux services rendus dans le cadre de due diligence et l'émission de droits et obligations. Toutes les missions ont été approuvées par le comité d'audit.

Les honoraires d'audit et autres honoraires pour 2010 en relation avec des services rendus par d'autres bureaux du réseau de PricewaterhouseCoopers s'élèvent à 9 940k USD (2009¹ : 8 682k USD), dont 5 768k USD (2009¹ : 5 624k USD) concernent la révision des comptes annuels, 4 017k USD (2009¹ : 120k USD) des services de nature fiscale et 101k USD (2009¹ : 2 938k USD) des missions directement liées à la mission d'audit.

Calendrier financier

Publication des résultats de l'exercice 2010	3 mars 2011
Rapport annuel 2010 disponible sur www.ab-inbev.com	3 mars 2011
Assemblée générale des actionnaires	26 avril 2011
Dividende : date ex-coupon	27 avril 2011
Publication des résultats du premier trimestre	4 mai 2011
Publication des résultats du premier semestre	11 août 2011
Publication des résultats du troisième trimestre	9 novembre 2011

Contact investisseurs

Media
Marianne Amssoms
Tel : +1-212-573-9281
E-mail : marianne.amssoms@ab-inbev.com

Karen Couck
Tel : +32-16-27-69-65
E-mail : karen.couck@ab-inbev.com

Investors
Graham Staley
Tel : +1-212-573-4365
E-mail : graham.staley@ab-inbev.com

Thelke Gerdes
Tel : +32-16-27-68-88
E-mail : thelke.gerdes@ab-inbev.com

¹ Les auditeurs statutaires de AB InBev en 2009 étaient KPMG réviseurs d'entreprise CVBA et les honoraires 2009 n'incluent pas l'audit et les autres honoraires liés à Anheuser-Busch qui était audité par PricewaterhouseCoopers.

Extraits des comptes annuels statutaires d'AB InBev SA (non-consolidés) préparés en concordance avec les normes comptables belges

Les informations suivantes sont extraites des comptes annuels statutaires d'AB InBev SA. Ces états financiers, ensemble avec le rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires ainsi que le rapport du commissaire, seront déposés à la Banque Nationale de Belgique, dans les délais légaux prévus. Ces documents sont également disponibles sur demande chez : AB InBev SA, Brouwerijplein 1, 3000 Leuven.

Il est à noter que seuls les états financiers consolidés, mis en avant précédemment, donnent une image fidèle de la situation financière et de la performance du groupe AB InBev.

Etant donné qu'AB InBev SA est essentiellement une entreprise holding, détenant des participations reprises à leur valeur d'acquisition, les comptes annuels non consolidés ne donnent qu'une vue restreinte de la situation financière d'AB InBev SA. Par conséquent, le conseil d'administration a estimé opportun de ne publier qu'une version abrégée du bilan et du compte de résultat en concordance avec les normes comptables belges pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2010.

Le rapport de contrôle du commissaire est émis sans réserve, et certifie que les comptes annuels non-consolidés d'AB InBev SA préparés en concordance avec les normes comptables belges pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2010, donnent une image fidèle de la situation financière et des résultats d'AB InBev SA conformément à toutes les dispositions légales et réglementaires qui les régissent.

Bilan non consolidé abrégé

Millions d'EUR	2010	2009
Actif		
Actifs non-circulants		
Immobilisations incorporelles	142	230
Immobilisations corporelles	64	61
Immobilisations financières	32 700	33 075
	32 906	33 366
Actifs circulants	831	1 895
Total de l'actif	33 737	35 261
Passif		
Capitaux propres		
Capital souscrit	1 236	1 236
Primes d'émission	13 123	13 107
Réserve légale	124	124
Réserves indisponibles	405	453
Réserves disponibles	116	68
Bénéfice reporté	5 795	7 018
	20 799	22 006
Provisions et impôts différés	155	39
Dettes à long terme	8 160	7 925
Dettes à court terme	4 623	5 291
Total du passif	33 737	35 261

Compte de résultats non consolidé abrégé

Millions d'EUR	2010	2009
Produits d'exploitation	820	1 208
Charges d'exploitation	(602)	(966)
Résultat d'exploitation	218	242
Résultat financier	(202)	3 012
Résultat exceptionnel	37	3 124
Résultat de l'exercice à affecter	53	6 378

Glossaire

Taux moyen d'imposition nominal

Calculé en appliquant le taux légal d'imposition de chaque pays sur la base taxable de chaque entité et en divisant la charge d'impôt ainsi obtenu par la base taxable.

Bénéfice dilué par action

Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev, divisé par la moyenne pondérée diluée du nombre d'actions ordinaires.

Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires

Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, ajusté de l'effet des stock-options.

EBIT

Bénéfice d'exploitation.

EBITDA

Bénéfice d'exploitation avant amortissements et dépréciations.

Bénéfice par action

Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev, divisé par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires.

Capitaux investis

Ils se composent des immobilisations corporelles, des goodwill, des immobilisations incorporelles, des investissements dans les entreprises associées et des titres de capitaux propres, du fonds de roulement, des provisions, des avantages au personnel et des impôts différés.

Frais de marketing

Les frais de marketing reprennent tous les coûts relatifs au support et à la promotion des marques. Ces coûts comprennent les divers coûts opérationnels (salaires, frais de bureau, etc.) du département marketing, les frais de publicité (frais d'agence, frais de média, etc.), les frais de "sponsoring", les événements, les enquêtes et les études de marché.

Dépenses nettes d'investissement

Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, diminuées des revenus des cessions.

Dettes financières nettes

Emprunts courants et non-courants portant intérêts augmentés des découverts bancaires diminués des titres d'emprunt et de la trésorerie.

Éléments non-récurrents

Tous les frais ou les revenus qui surviennent de manière irrégulière et ne font pas partie des activités normales de l'entreprise.

Normalisé

Le terme "normalisé" renvoie aux mesures de la performance (EBITDA, EBIT, bénéfice, bénéfice par action) avant éléments non-récurrents. Les éléments non-récurrents comprennent les stocks, clients, autres créances, dettes commerciales et autres dettes, à la fois courantes et non courantes. Ils concernent les éléments de recettes ou de dépenses qui ne sont pas encourus de façon régulière dans le cadre des activités courantes de l'entreprise et qui doivent faire l'objet d'une communication distincte, s'ils sont importants pour la compréhension des résultats sous-jacents de l'entreprise en raison de leur ampleur ou de leur nature. AB InBev est convaincue qu'il est capital de communiquer et d'expliquer les mesures normalisées afin de permettre aux lecteurs de ses états financiers de cerner pleinement la performance durable d'AB InBev. Les mesures normalisées sont des mesures complémentaires mises en œuvre par le management et ne sont pas censées remplacer les mesures fixées en vertu des IFRS en guise d'indicateur de la performance de l'entreprise.

Bénéfice dilué normalisé par action

Bénéfice dilué par action, corrigé des éléments non-récurrents.

EBIT normalisé

Bénéfice d'exploitation corrigé des éléments non-récurrents.

EBITDA normalisé

Bénéfice d'exploitation avant amortissements et dépréciations, corrigé des éléments non-récurrents.

Taux effectif d'impôt normalisé

Taux effectif d'impôt corrigé des éléments non-récurrents.

Bénéfice normalisé par action

Bénéfice par action, corrigé des éléments non-récurrents.

Bénéfice normalisé

Bénéfice corrigé des éléments non-récurrents.

Bénéfice d'exploitation normalisé

Bénéfice d'exploitation corrigé des éléments non-récurrents.

Pay out ratio

Dividende brut par action multiplié par le nombre d'actions ordinaires émises à la fin de l'exercice, divisé par le bénéfice normalisé attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev.

Produits

Produits bruts moins les droits d'accises et ristournes.

Frais commerciaux

Les frais commerciaux incluent tous les coûts de vente des produits, y compris les autres coûts (salaires, frais de bureau, etc.) du département commercial et de la force de vente.

Scope

Les données financières sont analysées en éliminant l'impact des changements des monnaies étrangères dans les opérations étrangères, et scopes ou changements dans le périmètre. Les changements dans le périmètre représentent l'impact des acquisitions et cessions autres que celles éliminées de la base de référence, le lancement ou l'arrêt d'activités ou le transfert d'activités entre secteurs, les pertes et profits enregistrés au titre de réduction et les modifications apportées aux estimations comptables ainsi que d'autres hypothèses d'une année à l'autre que la direction ne considère pas comme faisant partie de la performance sous-jacente de l'entreprise.

Nombre moyen d'actions ordinaires

Nombre d'actions en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions annulées, rachetées ou émises pendant la période, multiplié par un facteur temps moyen.

Besoin en fonds de roulement

comprend les stocks, clients, autres créances, dettes commerciales et autres dettes, à la fois courantes et non courantes.